DOCUMENT RESUME

ED 310 619 FL 017 962

AUTHOR Lepage, Danielle, Ed.; Dominik, Annette, Ed.
TITLE Actes des journees de linguistique 1988: Colloque sur la recherche etudiante Quebec, 18 et 19 Mars 1988 (Proceedings of the 1988 Linguistics Days: Colloquium on Student Research Quebec, March 18-19, 1988).
INSTITUTION Laval Univ., Quebec (Quebec). International Center for Research on Bilingualism.
REPORT NO B-170
PUB DATE 89
NOTE 151p.
PUB TYPE Collected Works - Conference Proceedings (021)
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC07 Plus Postage.
DESCRIPTORS Arabic; *French; Grammar; Higher Education; Language Planning; *Language Research; Lexicography; *Linguistics; *Linguistic Theory; Phonology; Politics; Semantics; Sociolinguistics; *Student Research; Syntax; Uncommonly Taught Languages; Verbs; Writing (Composition)
IDENTIFIERS *Laval University (Canada); Neologism

ABSTRACT

Presentations by students at a colloquium on student research on the occasion of the 50th anniversary of the University of Laval's Faculty of Letters, March 18-19, 1988, include: "Une enquete sur la qualite du francais ecrit au Quebec"; "Amenagement linguistique et neologie"; "Analyse syntaxique des 'arrets et retours' en arabe morocain parle"; "Fluctuations et flottements vocaliques en francais"; "'L'homme que je sais qui vient' et les etapes de sa construction"; "Etude sociolinguistique de la communaute montagnaise de Betsiamites"; "Modele pour l'identification automatique des 'syntaxemes' introduit par une preposition en francais ecrit"; "L'opposition 'maghura/mahmusa' (sonores/sourdes) en arabe"; "Breve etude historique du nom donne au jeu d'echecs dans quelques langues parlees en Europe"; "'Parti liberal' dans 'Pour une politique' de G.-E. Lapalme"; "L'aspect verbal du montagnais en propositions complexes"; "Le syntagme terminologique en lexicographie francaise"; "Qu'est-ce que 'IT'?"; "Les variations de la duree segmentale: etat de la question"; and "La semantique d'un modele de reseau associatif." (MSE)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED310619

publication
B-170

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Prujiner, A

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☒ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

centre international de recherche sur le bilinguisme

ACTES DES JOURNÉES DE LINGUISTIQUE 1988
COLLOQUE SUR LA RECHERCHE ÉTUDIANTE

Université Laval
18 et 19 mars 1988

Danielle Lepage
et Annette Dominik (présentation)

1989

CIRB
ICRB

FL 017962

BEST COPY AVAILABLE

Danielle LEPAGE & Annette DOMINIK
(présentation)

Collaborateurs:
Hélène Beaulieu & Jean-François Montreuil

ACTES DES JOURNÉES DE LINGUISTIQUE DE L'AÉDILL

COLLOQUE SUR LA RECHERCHE ÉTUDIANTE

tenu dans le cadre du 50e anniversaire de la Faculté des Lettres

Publication B-170

1989
Centre international de recherche sur le bilinguisme
International Center for Research on Bilingualism
Québec

Le Centre international de recherche sur le bilinguisme est un organisme de recherche universitaire qui reçoit une contribution du Secrétariat d'État du Canada pour son programme de publication.

The International Center for Research on Bilingualism is a university research institution which receives a supporting grant from the Secretary of State of Canada for its publication programme.

© **1989 CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE BILINGUISME**
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal (Québec) 1er trimestre 1989
ISBN 2-89219-198-X

AVANT-PROPOS

Ce présent ouvrage fait suite aux Journées de linguistique qui se sont déroulées dans le cadre du Colloque sur la recherche étudiante à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Faculté des Lettres de l'Université Laval les 18 et 19 mars 1988. Il s'agissait d'un premier colloque sur la recherche étudiante regroupant des conférences et des tables rondes présentées par les étudiants des différents départements de la Faculté. L'Association des étudiants diplômés inscrits en langues et linguistique a participé à sa façon en organisant pour une deuxième année consécutive les Journées de linguistique.

Conçues pour favoriser les échanges sur la recherche, les Journées de linguistique permettent aux étudiants du département de faire part de l'état de leur recherche à leurs collègues (étudiants et professeurs).

Cet année, dix-sept communications, dont quatorze sont regroupées dans ce recueil, ont été présentées par les étudiants(es) de 2^e et 3^e cycles. Nous remercions tous ces participants et nous apprécions énormément le temps et l'effort qu'ils ont mis à préparer leur conférence. Nos remerciements s'addressent également à Joanne Verville, Joyce Angio, Annie Bourret et Jean Quirion qui ont présidé les séances. Nous espérons par ailleurs que l'enthousiasme de tous ceux et celles qui ont assisté aux conférences continuera de se manifester au cours des prochaines années.

Nous aimerions souligner que cette initiative n'aurait pu avoir lieu sans l'appui inestimable de plusieurs instances: nos remerciements s'addressent en premier à la Faculté des lettres, dont l'appui financier et l'assistance technique ont rendu possible la réalisation du colloque. Nous soulignons également la participation des membres du Département de langues et linguistique, qui nous ont soutenus dans ce projet. Nous remercions le C.I.R.B. d'avoir bien voulu accepter de publier dans leur collection ce recueil de la recherche étudiante. Finalement, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé activement au colloque et particulièrement nos collaborateurs Hélène Beaulieu et Jean-François Montreuil, qui nous ont prêté main-forte dans la publication des Actes. Leur soutien à tous est fort apprécié et nous souhaitons qu'il se poursuivra dans des futurs projets.

Annette Dominik et Danielle Lepage

TABLES DES MATIÈRES

AVANT PROPOS 1

TABLE DES MATIÈRES 11

Programme du colloque 111

Une enquête sur la qualité du français écrit au Québec 1
Agnès Lessard

Aménagement linguistique et néologie. 6
Jean Quirion

Analyse syntaxique des "arrêts et retours" en arabe marocain parlé. . . 15
Hafida El Amrani

Fluctuations et flottements vocaliques en français. 22
Chantal Lebel

L'homme que je sais qui vient et les étapes de sa construction. 31
Louise Hamel

Étude sociolinguistique de la communauté montagnaise de Betsiamites. . . 47
Pierre Paré

Modèle pour l'identification des "syntaxèmes" introduits par une préposition en français écrit. 55
Philippe Plamondon

L'opposition maǧhūra/mahmūsa (sonores/sourdes) en arabe. 67
Fatim El Fenne

Brève étude historique du nom donné au jeu d'échecs dans quelques langues parlées en Europe. 73
Hélène Beaulieu

"Parti libéral" dans *Pour une politique* de G.-E. Lapalme 87
René Lapalme

L'aspect verbal du montagnais en propositions complexes. 95
Danielle Cyr

Le syntagme terminologique en lexicographie française. 102
Marc Drapeau

Qu'est-ce que IT?. 111
Lori Morris

Les variations de la durée segmentale: état de la question 121
Maryse Ouellet

La sémantique d'un modèle de réseau associatif 136
Jean-François Montreuil

COLLOQUE SUR LA RECHERCHE ÉTUDIANTE
JOURNÉES DE LINGUISTIQUE

Programme

Vendredi le 18 mars 1988

Local: De Koninck 2B

Président de séance: Joanne Verville

9h20 Mot d'ouverture

9h30 **Agnès Lessard**: "Enquête dur la qualité du français écrits dans les cégeps de la région de Québec".

10h00 **Jean Quirion**: "Aménagement linguistique et néologie".

10h30 Pause

11h00 **El Amrani**: "Analyse syntaxique des "arrêts et retours" en arabe marocain parlé".

11h30 **Chantal LeBel**: "Fluctuations et flottements vocaliques en français".

12h00 Diner

Présidente de séance: Joyce Angio

13h30 **Louise Hamel**: "L'homme que je sais qui vient et les étapes de sa construction".

14h30 **Pierre Paré**: "Étude sociolinguistique d'une communauté montagnaise, le cas de Betsiamites".

15h00 Pause

15h30 **Martine Bourque**: "Évaluation du degré de difficulté de textes relatifs à l'informatique".

16h00 **Philippe Plamondon**: "Modèle pour l'identification automatique des "syntaxèmes" introduits par une préposition en français écrit".

Samedi le 19 mars 1988

Local: De Koninck 2B

Présidente de séance: Annie Bourret

9h30 **Fatimzahra El Fenne**: "L'opposition maǧhūra/mahmūsa (sonores/sourdes) en arabe".

10h00 **Donald Kellough**: "Les mots-vitrines: étude historique de quelques sigles".

10h30 Pause

11h00 **Hélène Beaulieu**: "Les noms donnés au jeu d'échecs dans diverses langue d'Europe au cours des siècles".

11h30 **René Lapalme**: "«Démocratie», «parti», «politique» et «libéral» dans *Pour une politique* de G.-E. Lapalme".

12h00 Dîner

Président de séance: Jean Quirion

13h30 **Danielle Cyr**: "L'aspect verbal en montagnais en propositions complexes".

14h00 **Marc Drapeau**: "Le syntagme terminologique en lexicographie".

14h30 **Lori Morris**: "Qu'est-ce que «it»?"

15h00 Pause

15h30 **Maryse Ouellet**: "Variation des durées vocaliques dans la rime en franco-québécois".

16h00 **Jean-François Montreuil**: "La sémantique d'un modèle de réseau associatif".

16h30 Mot de clôture

17h00-19h00 Vin/fromage offert par la Faculté des Lettres.

UNE ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT AU QUÉBEC

Agnès Lessard
Étudiante de deuxième cycle
Linguistique

La communication que je ferai aujourd'hui portera sur mon projet de recherche de maitrise, une enquête sur la qualité du français écrit dans les cégeps de la région de Québec.

Les objectifs de cette enquête sont, principalement, de relever, le plus objectivement possible, les points forts et les points faibles de la capacité des étudiants à rédiger un texte écrit en français, et, je l'espère, fournir aux enseignants un outil pédagogique leur permettant de mieux orienter leurs efforts en vue de l'amélioration de la qualité de la langue écrite.

Je m'attarderai d'abord à la méthodologie de l'enquête, question de donner un minimum de renseignements pour vous permettre de mieux apprécier et comprendre la suite. Suivra un aperçu des résultats, loin d'être exhaustif puisque je viens tout juste de terminer la saisie des données. Je parlerai plutôt de tendances générales, que je commenterai, et des directions dans lesquelles s'orientera l'analyse des résultats. Finalement, nous jeterons un coup d'oeil sur les copies des étudiants qui ont choisi de nous donner leur opinion sur la qualité du français.

LA MÉTHODE

Cinq cégeps ont été sélectionnés à l'intérieur de la région administrative de Québec, ou 03. Dans chaque cégep, sauf un, j'ai rencontré deux groupes d'étudiants dans le cadre de leur cours de français. Je leur ai demandé de rédiger, pendant l'heure qui nous était allouée, un texte sur un sujet libre. Chaque texte était identifié d'une lettre correspondant au cégep, et d'un chiffre distinguant l'étudiant. De plus, l'étudiant devait fournir certains renseignements sur son niveau d'étude (1,2,3), son secteur d'études (général, professionnel), sa concentration, sa moyenne générale

l'année précédente, son âge et son sexe. Et c'est à partir de ces textes que j'ai poursuivi cette étude.

La correction des textes s'est faite à l'aide d'une grille de correction déjà existante, mise sur pied par Conrad Bureau lors de ses études sur le français écrit au secondaire, en 1976, et dans l'administration publique (en 1987). Ces 270 textes ont fait l'objet de deux corrections, et les erreurs ainsi que leur contexte ont alors été emmagasinées dans une banque de données, à l'aide du logiciel dBase III+. Ce sont ces deux étapes, correction et saisie, que nous avons terminées récemment. Pour les étapes qui s'en viennent, c'est-à-dire l'analyse des résultats et le traitement statistique, j'utiliserai d'abord dBase et Lotus pour structurer, compiler et effectuer une première série de calculs. Toutefois, l'analyse statistique exigera des outils plus puissants et perfectionnés, peut-être SAS.

RÉSULTATS

Ce que je suis en mesure de donner comme résultats aujourd'hui ne constitue qu'un début, qu'un tout petit fragment de ce que j'espère obtenir. Néanmoins, pour un début, ces résultats révèlent déjà des faits intéressants. Auparavant, je me dois de préciser une fois de plus que les résultats qui suivent doivent être interprétés plutôt comme des tendances. Je ne crois pas que ces tendances puissent être renversées, mais les chiffres ne doivent pas être considérés comme définitifs, ils peuvent encore varier étant donné une étape de révision qui est présentement en cours. De plus, je dois ajouter qu'aucun test statistique n'a encore été fait pour confirmer ou infirmer ces tendances.

NOMBRE DE FAUTES

Si nous examinons maintenant un premier aspect de ces résultats, soit le nombre de fautes commises par les étudiants. De façon à faciliter la comparaison, les étudiants n'ayant pas tous été également prolifiques en une heure, nous avons décidé de calculer pour chacun un nombre de fautes par 100 mots. Mais d'abord, pour les amateurs de chiffres, question de donner une idée de l'ampleur du corpus, voyons le tableau suivant:

NOMBRE DE COPIES	269
NOMBRE DE MOTS	94 119
NOMBRE MOYEN DE MOTS PAR COPIE	350
NOMBRE TOTAL DE FAUTES	8 400

Il nous indique le nombre d'étudiants ayant participé à l'enquête, le nombre total de mots qu'ils ont écrits, le nombre moyen de mots par étudiant, et le nombre de fautes au total. Maintenant, regardons la répartition de la moyenne de fautes par 100 mots en fonction du cégep.

CÉGEPS	NOMBRE DE FAUTES PAR 100 MOTS
cégep A	7,7
cégep B	9,8
cégep C	7,3
cégep D	9,7
cégep E	10,9
Moyenne	8,9

La moyenne par cégep varie entre 7,3 et 10,9, pour une moyenne générale de 8,9 fautes par 100 mots.

Il nous est difficile de nous prononcer, à ce stade-ci, à savoir à quelle genre de situation correspond exactement ce nombre de fautes, ou sur la "gravité" de la situation. De plus, ces résultats étant tout frais, je n'ai pas encore eu le temps de comparer ces chiffres à ceux des autres enquêtes, celle du secondaire par exemple.

Il sera intéressant aussi d'étudier la dispersion de ces résultats à travers le corpus, de façon à déterminer de quelle manière se distribuent les performances individuelles par rapport à la moyenne, très rapprochées ou très éloignées.

RÉPARTITION DES ERREURS

Une des premières questions que je me suis posées en entreprenant cette étude a été: quels types de fautes allons-nous rencontrer, où se situeront-elles? Un bref survol de la répartition du nombre de fautes en fonction des catégories (voir annexe 1 pour un aperçu de ces catégories) nous apprend que les erreurs sont réparties très distinctement surtout dans deux catégories: les fautes de grammaire et les fautes d'orthographe. A elles deux, ces catégories regroupent près de 75% de toutes les erreurs, soit environ 38% pour la grammaire et 37% pour l'orthographe.

RÉPARTITION DES FAUTES (%)
EN FONCTION DE LA CATÉGORIE

orthographe	37 %
grammaire	38 %
syntaxe	18 %
sémantique	7 %

Mais voyons maintenant quels types de fautes d'orthographe et de grammaire causent problème.

RÉPARTITION DES FAUTES D'ORTHOGRAPHE (%)

fo1	55 %
fo2	12 %
fo4	18 %

RÉPARTITION DES FAUTES DE GRAMMAIRE (%)

fg3	18 %
fg4	17 %
fg5	14 %
fg7	13 %

La répartition en sous-catégories des fautes d'orthographe nous apprend que plus de 50% des fautes sont de type fo1 (il est à noter que les fo1 composent 20% de toutes les fautes du corpus), qu'environ 18% sont de type fo4, et 12% de type fo2. En grammaire, quatre sous-catégories se démarquent, avec environ 15% des occurrences chacune, soit fg3, fg4, fg5 et fg7. L'examen du corpus a démontré que ces fautes se produisent, dans la majorité des cas, dans le cas de l'orthographe, sur des mots de vocabulaire usuel, et, pour la grammaire, sur des applications simples des règles de grammaire, et rarement sur des cas exceptionnels.

Nous sommes donc en mesure, ici, de conclure que la majorité des fautes commises par les étudiants, mettent en jeu le français de base, le vocabulaire usuel, les règles de grammaire simples, ou disons plutôt, qui auraient dues être apprises et maîtrisées avant l'arrivée au cégep.

Cette constatation constitue, à ce moment, la seule véritable conclusion que nous pouvons tirer. L'approfondissement de nos recherches fourniront sûrement plusieurs autres résultats intéressants, notamment en mettant en relation la performance des étudiants avec les différents paramètres que nous avons récoltés, tels: niveau et secteur d'études, sexe, moyenne

générale. Déjà, quelques tendances se dessinent, et j'ai pu observer, par exemple, que la compétence en français écrit semble augmenter avec la moyenne cumulative.

Ceci termine la partie principale de mon exposé. Maintenant, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous faire part des impressions des étudiants eux-mêmes sur la question de la qualité de la langue. J'ai parcouru les textes de mon corpus à la recherche de ceux qui ont décidé par cet exercice de rédaction, de s'exprimer sur ce sujet. Vingt-deux étudiants ont choisi de me livrer leur opinion, brièvement ou en longueur, sur cette question. L'échantillon n'est pas très grand et ce que nous en tirerons n'aura pas vraiment de valeur scientifique, mais ne manque quand même pas d'intérêt.

La seule quasi-unanimité ressortant de ce sondage nous apprend que les étudiants considèrent que la qualité dé la langue se détériore. Pour le reste, les opinions et les sentiments sont très diversifiés. Il y a les défaitistes, qui semblent abandonner tout espoir, et qui voient, à court ou à moyen terme, l'anglais submerger le français au Québec. Les optimistes, tout de même plus nombreux, se disent fiers de leur langue, gardent confiance, et sont prêts à se battre pour la conserver.

Certains commentaires reviennent plus souvent que d'autres. Il y a ce que j'appelle le "complexe Québec" (les gens sont décidemment plus fins ailleurs que chez nous...), le "complexe des générations" (ah! que nos parents en savaient des choses...), l'association "français = langue difficile" et "anglais = langue simple". Mais lorsqu'on essaie de mettre le doigt sur les causes de cette situation, c'est l'imbroglio total, chacun y allant avec sa propre théorie, aucune unanimité: le gouvernement, les programmes, les enseignants, le type d'enseignement, la lecture (pas assez), la télévision, l'absence de valorsation du français dans la société, la proximité culturelle et géographique des Etats-Unis, le nombre trop élevé d'élèves par classe, tout y passe!

Pour finir, je citerai deux étudiants, qui, je l'espère, propageront leur optimisme chez leurs proches.

"C'est notre avenir qui est en jeu et nous devons nous en occuper. L'avenir du français nous appartient."

"L'humain, vivant du changement et de la nouveauté, ne s'arrête pas à ce qui lui est proche et familier, sa langue."

AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ET NÉOLOGIE

Jean Quirion
Étudiant de deuxième cycle
Terminologie et traduction

Je vous entretiendrai aujourd'hui d'aménagement linguistique et particulièrement de néologie spontanée et de néologie planifiée.

Ces phénomènes sont interdépendants. Tous les trois sont récents[1]. Tous les trois évoluent rapidement. Tous les trois sont essentiels à la survie de la langue française, tant générale que spécialisée.

Tout d'abord, le terme même d'"aménagement linguistique" a été proposé vers 1980 par Jean-Claude Corbeil dans son livre L'aménagement linguistique du Québec afin de remplacer les expressions "planification linguistique" et "dirigisme linguistique", jugées péjoratives et à consonnance bureaucratique.

Selon Sélim Abou, l'objectif premier de l'aménagement linguistique est de «*prévenir ou neutraliser les processus conflictuels auxquels peut conduire la diversité des langues au sein d'une même nation, et promouvoir au contraire la coexistence coopérative de ces langues (...)*»[2].

Le terme "aménagement" s'est ensuite répandu. On lui accole maintenant l'adjectif "terminologique". Alain Rey précise : «*Entre planification et normalisation, le concept d'aménagement me paraît faire un pont utile : l'aménagement va plus loin que la normalisation, car il intervient dans les différents secteurs de l'activité linguistique, mais sans s'engager dans une*

---

1 Entendons-nous sur le sens de «récent» : ce n'est pas de phénomènes nouveaux dont il est question ici, mais de phénomènes nouvellement étudiés par l'une ou l'autre des branches de la linguistique.

2 Sélim Abou. «Éléments pour une théorie générale de l'aménagement linguistique», dans Actes du colloque international sur l'aménagement linguistique, p. 11.

procédure formelle de planification[3]». Ce qui vient d'être dit de l'aménagement linguistique vaut tout autant pour l'aménagement terminologique. L'absence d'une procédure formelle de planification est cependant discutable. Le processus de francisation entrepris en 1977 par l'Office de la langue française en est, je crois, un argument probant. Précisons, à la décharge de monsieur Rey, que sa citation remonte à 1976.

Au cours de cette campagne de francisation, d'aménagement terminologique, l'Office a eu maintes fois recours à la néologie : il a dû créer des termes nouveaux. Or, Jean-Claude Corbeil, dans son bouquin L'aménagement linguistique du Québec, n'en souffle pas mot. Rien sur la néologie! Surprenant. Pourquoi? Ignorance? Peut-être : la Charte de la langue française n'a été adoptée qu'environ trois ans avant la parution du volume. L'émergence de la néologie est-elle à ce point récente? Bref, je m'interroge.

A quoi cette importance grandissante de la néologie est-elle due? Le développement de la terminologie en est de loin le principal catalyseur. Jean-Claude Boulanger en identifie trois autres, que je mentionnerai sans m'y attarder car ils revêtent une moindre importance : ce sont le purisme, la lexicographie et la pédagogie.

Hagège, Rey, Auger, Guilbert, Boulanger, Diki-Kidiri, Joly, Murcia, Deroy, Goosse et Dubois ont tous, à un moment ou à un autre, traité de néologie. Cependant, la majorité de ces auteurs traite indistinctement de néologie spontanée et de néologie planifiée. Il faut donc lire entre les lignes, interpréter. C'est le fruit de ce travail que je vous livre. Au cours de cet exposé, je me référerai principalement au Québec et aux travaux de l'Office de la langue française.

J'aurais pu m'adresser à vous au début de cette communication en disant «Bonjour chers aedilliennes et aedilliens», sur le modèle de cégep / cégépienne / cégépien, ou encore «Bonjour chers aedilloises et aedillois», d'après Québec / Québécoise / Québécois. C'est ce que l'on appelle de la néologie spontanée. Elle est fondamentalement individuelle. Évidemment, elle pourra être reprise par d'autres individus et finir par s'implanter dans l'usage.

Voilà que la Commission de terminologie de l'Office de la langue française recommande de remplacer

brownie par carré au chocolat,

pudding par crème-dessert et

---

3 Alain Rey. «La normalisation linguistique dans la perspective des nouvelles dispositions législatives», dans Les implications linguistiques de l'intervention de l'État..., p. 38.

crevette de Matane par crevette nordique.

C'est la néologie planifiée à l'oeuvre. Ce type de néologie, bien que le fait d'une seule personne au départ, est sanctionné par un organisme, comme nous le verrons plus loin. Le créateur s'efface alors derrière cette autorité.

Il est à noter que lorsqu'un néologisme spontané est entériné par un de ces organismes, il passe alors à la néologie planifiée.

Pourquoi crée-t-on? On a recours à la néologie spontanée dans le but d'obtenir un effet (boubou-macoutes), de faire un jeu de mots (renérendum), de surprendre, d'amuser ou encore par besoin, par ignorance, par plaisir, par esthétisme, par originalité, etc.

La néologie planifiée est inspirée du besoin de nommer une nouvelle réalité en français, de remplacer un terme français mal construit et d'éliminer un emprunt indésirable. Il ne faut pas oublier que la langue est mouvante. Elle doit s'adapter pour survivre. La dénomination de nouvelles notions qui apparaissent quotidiennement, particulièrement dans les domaines scientifique et technique -- cibles principales du mouvement de francisation entrepris au Québec -- fait appel à la néologie, tantôt spontanée, tantôt planifiée. La néologie est partie de l'enrichissement du lexique, de son mouvement de renouvellement.

Comme je viens de le mentionner, la néologie spontanée ne se limite pas à la langue générale. Certes, les écrivains, les journalistes de la presse écrite, radiophonique et télévisée, les publicitaires et, plus largement, vous et moi, tous ces gens créent le plus souvent en langue générale. Mais les scientifiques, les ingénieurs, les savants, les techniciens, les auteurs de manuels et les traducteurs créent, eux aussi, des néologismes de façon spontanée, pour les raisons que je viens d'énoncer.

La néologie planifiée relève d'organismes officiels, de commissions de terminologie. Elle fait l'objet d'une concertation institutionnelle, menée par des professionnels de la langue à qui on reconnait le pouvoir de créer des néologismes. C'est le cas, au Québec, de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française qui s'est vue attribuer, entre autres, le mandat de «*préparer pour l'Office de la langue française les projets d'avis de normalisation et de recommandation (...)*[4]», dont on voit les effets dans le Répertoire des avis linguistiques et terminologiques.

Ces avis, lorsqu'ils sont normalisés, c'est-à-dire un an après avoir été recommandés dans la Gazette officielle, doivent être obligatoirement

---

4 Office de la langue française. Répertoire des avis linguistiques et terminologiques, mai 1979 - octobre 1985, p. 7.

utilisés par l'Administration. Nous abordons ici la communication institutionnalisée. Jean-Claude Corbeil la définit comme «*(...) l'acte, le plus souvent anonyme ou impersonnel, par lequel une institution entre en relation avec des personnes (...)*[5]».

Elle est opposée à la communication individualisée, c'est-à-dire «*(...) l'acte personnel par lequel un individu entre en relation avec un autre au moyen du langage*[6]». Je rappelle que ce dernier type de communication n'est pas régi par l'Office de la langue française, contrairement au premier.

Maintenant, quand crée-t-on? Quotidiennement. Et plusieurs fois par jour! Les enfants inventent couramment des mots. Je pense ici à <u>défermer la porte</u>, création basée sur le modèle de <u>barrer / débarrer</u>. De même, une jeune cousine disait de l'eau propre d'une piscine qu'elle était <u>luée</u>, car auparavant la même eau, alors sale, avait été qualifiée en sa présence de <u>polluée</u> (<u>pas luée</u>). La néologie spontanée prend bien sûr place dans le discours normal et habituel du locuteur, tandis que la néologie planifiée résulte de réflexions.

On crée lorsqu'une notion nouvelle doit être nommée. Je pense ici à un exemple rencontré au cours de lectures faites il y a quelque temps dans un numéro de <u>Néologie en marche</u>[7]. Un nouveau minerai a été découvert au Québec dans les années 70. Or, il est obligatoire en géologie de désigner une découverte par un nom de personne. On a voulu rendre hommage à un grand géologue québecois, Y.-O. Fortier. Le suffixe -ite étant particulièrement productif dans ce domaine, on a proposé de désigner le nouveau minerai par "yofortierite", tout simplement...

On crée aussi quand on francise la terminologie d'un domaine (le hockey, par exemple); quand on fait la preuve d'une carence dans le lexique français; quand un terme crée un malaise ("torchage" dans le domaine pétrolier par exemple, ou, dans un autre ordre d'idées, l'expression québécoise "prendre une marche"); quand il est mal construit; pour réduire la concurrence synonymique; pour apporter des solutions aux problèmes engendrés par la féminisation des titres; quand, lors d'une traduction, l'équivalent en langue d'arrivée reste introuvable (!), etc.

Finalement, comment crée-t-on? Regardons tout d'abord quels sont les critères de qualité d'un bon néologisme. Selon Diki-Kidiri et coll., «*un "bon" néologisme doit être univoque, motivé, c'est à dire [sic] "porter en lui-même la définition de la notion qu'il désigne", non connoté, économique et autant que possible pouvoir fonder une famille grâce à des constructions*

---

5 Jean-Claude Corbeil. <u>L'aménagement linguistique du Québec</u>, p. 79.

6 <u>Ibid.</u>, p. 78.

7 <u>Néologie en marche</u>, série b, langues de spécialité, n° 4, p. 88.

multiples. Il doit de plus, [sic] s'intégrer phonétiquement et morphologiquement au système linguistique dans lequel il s'enracine et répondre aux besoins des usagers[8]».

Les auteurs ajoutent qu'aucun de ces critères ne peut -- et j'ajouterais ne doit -- être satisfait au détriment de l'efficacité de la communication.

Lorsqu'un locuteur crée un néologisme selon l'inspiration du moment, le risque est grand de voir ces critères non respectés. Laissez-moi apporter quelques exemples, qui sont tous tirés de "Néologie en marche" : en technique minière, un outil appelé en anglais "down-the-hole drill" a longtemps été dénommé en français "perforatrice trou-en-bas" et "marteau au fond du trou"! Et, dans le cas de "yofortierite" mentionné précédemment, la compréhension et la maniabilité ont atteint leurs limites. Comment retracer l'étymologie d'un tel terme? Voilà un bel exemple de l'arbitraire du signe.

Notre locuteur de tout à l'heure peut également soumettre le cas à un spécialiste de la langue, qui l'aidera à former un terme en tenant compte à la fois des structures de la langue française, des aspects sociolinguistiques propres à la collectivité québécoise et des besoins de la communication internationale francophone.

C'est ainsi que le terme "aséismique" dans le domaine de la sismologie a été rejeté parce que non conforme à la séquence "antisismique", "macrosismique". On lui a préféré "asismique".

De même, pour désigner «ce qui peut être transmis par les procédés de la télévision», on a préféré "télévisable" à "télévisible", qui signifierait plutôt «visible à distance».

Tentant aussi de régler le problème à la source, les groupes de travail de l'Office de la langue française cherchent à développer chez les scientifiques, les ingénieurs et les techniciens québécois des réflexes bien français en matière de néologie.

Il existe en gros trois types de néologie.

1. La néologie de forme ou morphologique.

Elle consiste à fabriquer de nouvelles unités lexicales par affixation, composition, siglaison et autres méthodes.

Exemples : "logiciel", "sida", ou moins près de nous dans le temps, "écologie", "animalerie".

---

8 M. Diki-Kidiri et coll. Guide de la néologie, p. 56.

2. La néologie de sens ou sémantique.

Elle utilise un signifiant, une forme existant déjà dans la langue française et lui confère un signifié, un sens nouveau.

Exemples : domaine de l'informatique : "puce", "souris", "menu", "fenêtre".

Ce type de néologie peut se produire quand un terme de la langue générale passe à la langue spécialisée ("charme" et "couleur" dans le domaine de la physique nucléaire) ou lorsque l'inverse se produit : le terme passe de la langue de spécialité à la langue générale (le terme militaire "cible" est utilisé dans de nombreux composés en langue générale : "public-cible", "marché-cible", etc.). Elle peut aussi se produire entre deux langues de spécialité ("abattage" est un terme de foresterie maintenant utilisé dans le vocabulaire des mines).

3. L'emprunt.

On distingue l'emprunt de nécessité ("laser" : light amplification by stimulated emission of radiation; "radar" : radio detecting and ranging), l'emprunt de luxe ("shopping") et le xénisme ("apartheid", "kolkhoze", "polder"). On rencontre aussi le pseudo-emprunt ("recordman" pour "record holder").

Une règle d'or en néologie selon Diki-Kidiri et coll. : «(...) il est vain de se reporter à un terme d'origine étrangère» pour créer un néologisme. «C'est la définition de ce que l'on veut dénommer qu'il faut examiner pour en extraire l'aspect le plus important (...)[9]» que l'on dénommera ensuite à l'aide des moyens exposés précédemment.

Ce qui fait le succès ou l'insuccès d'un mot ou d'un terme est encore mal connu. Quel est le rôle joué par les facteurs psychosociologiques, économiques, sociolinguistiques, culturels, par la mode, le snobisme et l'économie de la communication, pour ne nommer que ceux-là?

Bref, beaucoup reste à faire en néologie, un domaine en ébullition.

Voilà qui termine le tour d'horizon que je vous proposais de la néologie spontanée et de la néologie planifiée. Je termine sur ces mots de Louis Guilbert : «*C'est en faisant de la néologie que nous finirons bien par savoir, tout au moins soupçonner ce qu'elle est ou pourrait être*[10].»

---

9 Ibid., p. 12 (en italique dans le texte).

10 Louis Guilbert, cité dans Gilles Leclerc. «Néologie et francophonie», dans L'aménagement de la néologie. Actes du colloque international de terminologie, p. 73.

BIBLIOGRAPHIE

Actes du colloque international sur l'aménagement linguistique, Ottawa, 25 -29 mai 1986, coll. «Travaux du Centre international de recherche sur le bilinguisme», n° A-21, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987.

L'aménagement de la néologie. Actes du colloque international de terminologie, Lévis (Québec), 29 septembre au 2 octobre 1974, Québec, Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, mai 1975.

BOULANGER, J.-C. (1986), «L'aménagement linguistique du Québec ou le prélude à de nouvelles ordonnances» dans *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien*, vol. 6, n° 11, fasc. 2, pp. 17-38.

----- (1981), *Bibliographie linguistique de la néologie 1960-1980*, coll. Études, recherches et documentation, Études linguistiques, Office de la langue française, Québec, Éditeur officiel du Québec.

----- (1986), «La néologie et l'aménagement linguistique du Québec» dans *Language Problems and Language Planning*, vol. 10, n° 1, printemps, pp. 14-29.

----- (1978) «Néologie et terminologie» dans *Néologie en marche*, série b : langues de spécialités, Québec, Éditeur officiel du Québec, n° 4.

----- (1987) *Notes de cours : terminologie et terminographie*, hiver, 2 vol.

----- (1984) «Quelques observations sur l'innovation lexicale spontanée et sur l'innovation lexicale planifiée» dans *La Banque des mots*, n° 27, pp. 3-29.

----- (1988) *Recueil de textes du séminaire de néologie lexicale*, hiver.

BOUTIN-QUESNEL, R. et coll. (1985), *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Gouvernement du Québec.

CORBEIL, J.-C. (1975), *L'aménagement linguistique du Québec*, coll. Études, recherches et documentation, Régie de la langue française, Québec, Éditeur officiel du Québec.

----- (1980), *L'aménagement linguistique du Québec*, coll. Langue et société, n°. 3, Montréal, Guérin éditeur limitée.

----- (1987), *L'aménagement linguistique face à la science linguistique*, Bulletin de l'Association canadienne de linguistique appliquée, automne vol. 9, n° 2, pp. 9-16.

----- (1975), *Éléments d'une théorie de l'aménagement linguistique*, coll. Études, recherches et documentation, Éditeur officiel du Québec.

DIKI-KIDIRI, M., H. Joly et C. Murcia (1981), *Guide de la néologie*, Paris, Conseil international de la langue française.

DUPUIS, H. (réd.) (1975), *L'aménagement de la néologie : actes du colloque international de terminologie*, Lévis (Québec), 29 septembre au 2 octobre 1974, Québec, Éditeur officiel du Québec.

GOOSSE, A. (1975), *La néologie française aujourd'hui : observations et réflexions* Paris, Conseil international de la langue française.

GUILBERT, L. (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

----- et coll. (1974), *Langages*, n° 36, décembre Paris, Didier-Larousse: [La néologie lexicale].

HAGEGE, C. (1983), «Voies et destins de l'action humaine sur les langues» dans *la réforme des langues. Histoire et avenir*, p.p. Istv|n Fodor et Claude Hagège, vol. 1, Hambourg, Helmut Buske Verlag Hamburg.

Les implications linguistiques de l'intervention juridique de l'État dans le domaine de la langue, Actes du colloque international de sociolinguistique, Lac-Delage (Québec), 3 au 6 octobre 1976, Québec, Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, mars 1978.

La fertilisation terminologique dans les langues romanes, Actes du colloque de Paris, Paris, octobre 1986, dans *Meta*, vol. 32, n° 3, septembre 1987, pp. 217-370.

Néologie en marche, série b : langues de spécialités, n° 4, Office de la langue française, Québec, septembre 1978.

Office de la langue française. *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Montréal, Office de la langue française, 1985.

Office de la langue française. *Énoncé d'une politique relative à l'emprunt de formes linguistiques étrangères*, Montréal, Office de la langue française, 1980.

Office de la langue française. *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, mai 1979 - octobre 1985, vol. 1, 2e édition rev. et augm., Québec, Les Publications du Québec, 1986.

La normalisation linguistique, Actes du colloque international de terminologie, Lac-Delage (Québec), 16 au 19 octobre 1973, Québec, Office de la langue française, Éditeur officiel du Québec, septembre 1974.

Terminogramme, n° 26-27, décembre 1984: [La normalisation terminologique].

TRESCASES, P. (1982), *Le franglais vingt ans après*, coll. Langue et société, n°. 5, Montréal, Guérin éditeur.

**ANALYSE SYNTAXIQUE DES "ARRÊTS ET RETOURS"
EN ARABE MAROCAIN PARLÉ**

Hafida El Amrani
Étudiante de troisième cycle
Linguistique

L'étude dont je présente ici quelques résultats est fondée sur un corpus d'enregistrements d'entretiens de Marocains, femmes et hommes, de différents âges. Comme base théorique, j'ai utilisé la Théorie de l'analyse syntaxique de l'oral: le cas des arrêts et retours[1] de Conrad Bureau.

C. Bureau a regroupé sous l'expression "arrêts et retours", qu'il considère comme "interruption syntagmatique et/ou syntaxique", les phénomènes de l'oral suivants: hésitation, troncation, ellipse, modification, reprise, rappel, absence, démarcateur, phatème, interjection, incidente, répétition intensive. Il les a définis, a proposé des critères d'identification et a établi leur rendement fonctionnel.

Mon but dans cette étude est de montrer la différence qui existe entre certains phénomènes de l'oral, généralement mis sous la même rubrique ou confondus avec d'autres phénomènes, à savoir: 1) le rappel, la répétition intensive et la reprise; 2) la troncation, l'absence et l'ellipse. Et finalement, je présente quelques types de répétition intensive rencontrés dans mes corpus.

A. Rappel, répétition intensive, reprise.

1. Rappel: pour C. Bureau "le rappel est la répétition, telle quelle, après une incidente, d'une suite précédant cette incidente"[2], comme dans:

> gatlija raRadin duz al an dak (mnin nhar fachamchit nasni lp:eve) gatlija raRadin duz. (phrase 138, corpus de femmes de 28 et 30 ans).

---

1 À paraitre.

2 C. Bureau, p.27.

"Elle m'a dit, je vais passer chez toi (le jour où je suis allée signer le procès-verbal) elle m'a dit je vais passer...".

La phrase entre parenthèses est une incidente qui a coupé la première phrase. Cette dernière est reprise par le locuteur à l'intention de son interlocuteur pour maintenir la communication.

2. Répétition intensive: "Elle est caractérisée par l'addition successive d'un segment toujours identique à lui-même, dans le but de construire un augmentatif - un "encore plus" - équivalent à un comparatif de supériorité ou à un superlatif"[3]. On peut avoir une répétition intensive d'un verbe, par exemple:

chu chu chu "regarde, regarde, regarde"
(phrase 151, corpus de garçons de 9 à 14 ans.)

ou encore d'un pronom interrogatif:

fin fin fin fin "où où où où".
(phrase 184, corpus de garçons de 9 à 14 ans.)

La répétition intensive n'est donc pas propre à une partie de discours bien déterminée. Elle peut affecter aussi bien le verbe, l'adverbe, l'adjectif, le pronom, etc.

3. Reprise: "C'est un renvoi voulu d'un segment à un autre à l'intérieur d'une même phrase, renvoi qui établit obligatoirement une équivalence à la fois sémantique et syntaxique et qui opère exclusivement:

- soit de nom à substitut ou de façon inverse,
- soit d'infinitif à substitut ou inversement,
- soit de substitut à substitut."[4]

Voici un exemple du type "substitut à substitut":

tanartah ana "Je me repose moi"
s

(phrase 266, corpus de garçons de 22 à 24 ans)

3 idem, p.24.

4 C. Bureau, p.26.

Voici un exemple du type "substitut à un syntagme nominal":

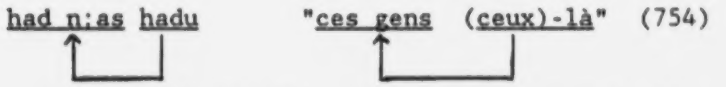

(phrase 754, corpus de garçons de 22 à 24 ans)

Ainsi, la différence entre ces trois phénomènes de l'oral réside dans le fait que le rappel est un retour à un énoncé identique interrompu par une incidente; la répétition intensive est une succession du même segment, et la reprise est un retour à un segment déjà présent dans la même phrase et ayant la même fonction syntaxique.

B. Troncation, absence, ellipse.

1. La troncation "renvoie à toute interruption d'un syntaxème"[5]. La troncation peut affecter un monème ou un syntagme. Par exemple:

lkas:eta wa:lu matabqach tcha tchaz:al

"La cassette n'enregis... n'enregistrera plus."
(phrase 108, corpus d'enfants de 4 ans.)

Notons cependant que cette troncation est accompagnée d'une hésitation; d'ailleurs, généralement la troncation est accompagnée soit de l'hésitation ou de la modification.

2. L'absence "renvoie à un syntaxème nécessaire mais non produit tout simplement"[6], par exemple:

wal:ahila atani...Esa
"Par Dieu, il m'a donné...Esa".
(phrase 413, corpus de garçons de 22 à 24 ans)

Il y a un vide dans cette phrase. L'expansion subordonnée n'est pas produite, l'énoncé reste donc inachevé.

L'ellipse "*est l'absence, au sein de la phrase, d'une ou de plusieurs unité(s) significative(s) syntaxiquement nécessaire(s) à un niveau quelconque - primaire ou non primaire - de la hiérarchie fonctionnelle, unité(s)*

5 C. Bureau, p.22.

6 idem p.20.

identifiable(s) de façon non équivoque dans le contexte linguistique ou dans un élément de la situation"[7]. C'est, généralement, le cas du dialogue:

S. demande: fin fin huma fin?
"où où (sont)-elles où?"

A. répond: flotxich
"en Autriche".
(phrases 98 et 99, corpus de garçons de 22 à 24 ans)

L'absence du segment /huma/ "elles sont" est due simplement à une économie dans l'interaction.

D'après les définitions et les exemples présentés, nous constatons une grande différence entre les trois phénomènes: une troncation est une rupture et une incomplétude d'un segment, ce dernier est commencé mais n'est pas achevé; une absence est un vide dans une phrase, c'est-à-dire que la suite de la phrase n'est pas produite; et une ellipse est l'absence de certains éléments mais qui sont fournis par le contexte ou par la situation.

C. Répétition intensive:

En arabe marocain, la répétition intensive se présente sous plusieurs formes. La forme la plus fréquente est du type:

sir sir sir "vas vas vas".
(phrase 29, corpus de garçons de 22 à 24 ans.)

La répétition intensive peut consister, également, en une succession d'interjections, comme dans:

haj haj haj "je ne te crois pas."
(phrase 208, corpus de garçons de 22 à 24 ans)

nari nari nari "mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu."
(phrase 977, corpus de garçons de 22 à 24 ans)

Il y a aussi le cas des onomatopées. Dans le corpus des enfants de quatre ans, les enfants imitent le son du chien en disant: "hab hab hab" "chien" (phrase 122), ou encore dans le corpus des femmes de 28 et 30 ans, où on trouve une phrase telle: "kix kix badhuka:t" "son du rire, de rires", c'est-à-dire: "Il riait beaucoup".

7 C. Bureau, p.21.

On trouve aussi dans ces corpus des cas de répétition intensive à base verbale où le retour successif d'un verbe fonctionne comme un nom. Par exemple:

hdar hdar "parle parle"
(phrase 437, corpus de femmes de 28 et 30 ans)

Ainsi, vu la diversité des formes de la répétition intensive, il est important de mettre l'accent, dans la définition de la répétition intensive, sur le critère "d'augmentatif" car le retour successif du même segment ne constitue pas forcément une répétition intensive; il peut, facilement, s'agir d'une hésitation.

BIBLIOGRAPHIE

AUCHLIN A. (1981), "Mais heu, pis bon, ben alors voilà, quoi! -marqueurs de structuration de la conversation et complétude", *Cahiers de linguistique française*, no 2, pp.141-160.

-----, "Réflexions sur les marqueurs de structuration de la conversation", *Études de linguistique appliquée*, 44, pp.88-103.

AUER J.C.P. (1984), "Bilingual Conversation", *Pragmatics & Beyond*, V:8, UniversitÂt Konstanz, John Benjamins publishing company.

AUTHIER J. (1985), "La représentation de la parole dans un débat radiophonique: figures de dialogues et de dialogisme", *Langue française 65*, pp.92-102.

BANGE P. (1983), "Points de vue sur l'analyse conversationnelle", *DRLAV Revue de linguistique*, 29, pp.1-28.

BENTAHILA A. (1983), *Language Attitudes in Morocco*, Clevedon, Avon, England.

BENVENISTE E. (1970), "L'appareil formel de l'énonciation", *Langages 17, "L'énonciation"*, pp.12-18.

BERTHET F. (1979), "Eléments de conversation", *Communications 30*.

BOOMER D.S. (1965), "Hesitation and grammatical encoding", dans *Language and speech*, 8, pp.148-158.

BOUTET J. et F. Pierre (1986), "Les télescopages syntaxiques", *DRLAV Revue de linguistique*, no 34-35, pp.111-126.

BUREAU C. (1978), *Syntaxe fonctionnelle du français*, P.U.L., Québec.

-----, (à paraitre), *Théorie de l'analyse syntaxique de l'oral: le cas des arrêts et retours*.

CADIOT A. et coll., "Oui mais non mais" où il y a dialogue et dialogue", *Langue française*, no 42, pp.94-102.

CHERCHI L. (1978), "L'ellipse comme facteur de cohérence", *Langue française*, no 38, pp.118-128.

COSTE D. (1986), "Auto-interruptions et reprises", *DRLAV Revue de linguistique*, no 34-35, pp.127-139.

-----, (1986) "S'interrompre et se reprendre: hésitations, reprises, réparations dans le discours des témoins", *Cahiers des années 80*, 2, pp.105-122.

DAVOINE J.P. (1980), "Des connecteurs phatiques", *Linguistique et sémiologie, polémique*, Presses Universitaires de Lyon, pp.83-107.

DELOMIER D. et M.-A. Morel (1986), "Caractéristiques intonatives et syntaxiques des incives", *DRLAV Revue de linguistique*, no 34-35, pp.141-160.

DUNCAN S. et D.W. Fiske (1977), *Face-to-face Interaction: Research, Methods and Theory*, New-Jersey: Lawrence Erlbaum.

ELISABETH G. (1986), "L'organisation conversationnelle des énoncés inachevés et de leur achèvement interactif en "situation de contact"", *DRLAV Revue de linguistique*, no 34-35, pp.161-182.

GRUNIG B.-N. (1982), "Comment et pourquoi ne pas achever une phrase" -La phrase - Aguttes et Lefebvre (éd.), *Actes de la journée d'études 1983*, (université de Paris V, oct. 1982).

JEFFERSON G. (1972), "Side Sequences". *Studies in Social Interaction*. Sudnow, D.(éd.), New-York, pp.294-338.

MACLAY H. et C.E. Osgood (1959), "Hesitation Phenomena in Spontaneous English Speech", dans *World* 15, pp.19-44.

SCHEGLOFF E.A. (1982), "Discourse As an Interactional Achievement: Some Uses of "uh huh" and Other Things That Come Between Sentences" dans *Analysing Discourse: Text and Talk*, Tannan, D.(ed.), Georgetown university Round table on languages and linguistics 1981, Washington pp.71-93.

VINCENT D. (1983), *Les ponctuants de la langue*, Thèse de doctorat, université de Montréal.

FLUCTUATIONS ET FLOTTEMENTS VOCALIQUES EN FRANÇAIS

Chantal LeBel
Étudiante de deuxième cycle
Linguistique

En phonologie, nous dégageons par divers moyens, entre autres par la commutation, des unités distinctives qui nous donnent les phonèmes. Ce qui nous intéresse dans notre travail, c'est de savoir pourquoi et comment des phonèmes reconnus comme différents alternent tantôt dans un même mot chez un même individu, ce qui donne une fluctuation, et tantôt dans un même mot chez des personnes différentes, ce qui donne un flottement. Les fluctuations et les flottements sont un dilemme pour la théorie phonologique. Ils représentent une difficulté lors de l'analyse de corpus et ils masquent les oppositions. Prenons un linguiste qui, analysant un dialecte, tente d'en faire ressortir les unités distinctives. A première vue, rien ne va s'opposer lorsqu'il sera en présence d'une fluctuation ou d'un flottement. Il doit donc aller au-delà de ces phénomènes, car en réalité il y a bel et bien opposition d'unités distinctives. Pour ce qui est des langues en général, elles s'articulent toutes avec des oppositions de phonèmes. Que faire alors des fluctuations et des flottements qui ont tendance à faire croire à une suppression de ces oppositions? Ces phénomènes de fluctuations et de flottements sont-ils un signe de dégénérescence ou ajoutent-ils un élément nouveau dans le système des langues?

En ce qui concerne la théorie linguistique, les fluctuations et les flottements ne sont pas formalisés et ils n'ont pas encore de véritable place. Certains veulent les traiter dans une nouvelle discipline appelée "*la tropologie qui est l'étude des variations possibles et non obligatoires: a) des unités de deuxième articulation sans que l'identité des unités de première articulation soit affectée; b) de la combinaison des unités de première articulation constituant un message sans que l'identité de ce dernier soit affectée.*"1 Et d'autres les considèrent comme partie intégrante de la théorie phonologique. En définitive, la théorie voulant expliquer le pourquoi et le comment des fluctuations et des flottements est loin d'être complète.

---

1 Christos Clairis, "Terrain et théorie en Pa tagonie et Terre de feu", *Travaux de linguistique*, Presse de l'Université d'Angers, no 3 1984, pp. 35-58.

Mise à part les divergences d'opinion concernant le domaine où nous devons traiter des fluctuations et des flottements, il n'en demeure pas moins qu'ils sont des faits linguistiques et qu'ils contribuent, à notre avis, à la dynamique du système phonologique. Il est donc, croyons-nous, très important de se pencher sur ces phénomènes pour bien les cerner, les décrire et comprendre leur fonctionnement.

Avant de vous faire part des objectifs et des hypothèses de mon travail, laissez-moi vous donner un exemple de fluctuation et de flottement. Un individu francophone oppose sans aucun doute les phonèmes /u/, /o/ et /ɔ/. Pourtant dans certains mots, cette opposition ne semble plus exister. Il prononcera le mot "hôpital" indifféremment [upital], [opital] et [ɔpital]. Il y a alternance des phonèmes /u/, /o/ et /ɔ/ dans un même mot, "hôpital", chez un même individu. Ceci nous donne pour les fluctuations la définition suivante: "*La fluctuation c'est l'utilisation, par un même individu d'unités distinctives différentes (y compris les archiphonèmes et les prosodèmes) pour un même monème, dans une même position de la chaîne, une partie du vocabulaire étant affectée.*"2 Les flottements maintenant. Deux individus francophones A et B opposent de façon certaine les phonèmes /e/ et /ɛ/. L'individu A prononce le mot "mai" [me] alors que l'individu B prononce ce même mot [mɛ]. Nous pouvons donc dire qu'il y a une alternance des phonèmes /e/ et /ɛ/ dans un même mot "mai" chez des individus différents. Ceci nous donne pour les flottements la définition suivante: "*Le flottement, c'est l'utilisation d'unités distinctives différentes (y compris les archiphonèmes et les prosodèmes) pour un même monème, dans une même position de la chaîne, mais chez des individus différents connaissant les même oppositions, sans qu'il puisse s'agir de fluctuation ni chez l'un, ni chez l'autre.*"3 La différence entre la fluctuation et le flottement se retrouve chez l'individu. Lorsque nous avons une fluctuation, un seul individu est en cause, alros qu'avec un flottement au moins deux individus sont touchés.

Avant de formuler nos hypothèses, il faut noter quelques notions importantes qui pourraient facilement être confondues avec ce qui nous intéresse dans la présente recherche. Il ne faut pas confondre les fluctuations et les flottements avec:

---

2 Cette définition a été élaborée par Pierre Martin en prenant entre autre en considération nos travaux de maîtrise.

3 idem.

A) Les variantes de phonèmes

Nous devons absolument être en présence de phonèmes distincts qui s'opposent et qui entrainent un changement de sens si nous les commutions. Ce n'est pas le cas avec les variantes de phonèmes qui ne nous donnent aucun changement de sens lorsque nous les commutons. En français, [u] et [U] sont des variantes de phonèmes, car si nous les commutons, il n'y a pas de changements de sens: [Ruʒ] - [RUʒ] - "rouge". Par contre, en anglais, [u] et [U] sont des phonèmes distincts, car en les commutant nous avons un changement de sens: "fool" - [ful], "full" - [fUl].

B) La neutralisation

Cette notion consiste en "*la suspension d'opposition distinctive en un point de la chaîne, touchant des phonèmes qui ont un ou plusieurs traits communs, qu'ils sont seuls à posséder dans le système.*"4 "*La neutralisation affecte toutes les occurrences de phonèmes neutralisables dans les positions et les contextes de neutralisation (...)*"5 Tel n'est pas le cas des fluctuations et des flottements qui ne touchent jamais toutes les occurrences des phonèmes en cause.

C) Les alternance morphologiques et phonologiques

Ces alternances de phonèmes sont "*soit conditionnées ou soit produites par des automatismes dont le choix, qui reste à la disposition du locuteur, est régi par la tradition de la langue.*"6 Donc, contrairement aux fluctuations et aux flottements, les alternances morphologiques et phonologiques sont toujours constantes pour un même individu et en général pour l'ensemble de la communauté à une époque donnée. En français, nous avons avec certains verbes une alternance des phonèmes [u] et [o] dans "nous voulons", "je veux", "nous pouvons", "je peux". "*Avec ces alternances, les différences constatées dans le signifiant résultent généralement de conditionnements phoniques qui étaient en action à une époque ancienne, mais qui n'agissent plus en synchronie: ce n'est pas la présence du contexte phonique qui change le [u] en [o] mais le contexte significatif car ce n'est qu'avec*

---

4 *Pierre Martin, Eléments de phonologie fonctionnelle: Théorie et exercices*. Gaëtan Morin, éditeur, Chicoutimi, 1983, p. 75.

5 Henriette Walter, "Entre la phonologie et la morphologie, variantes libres et fluctuations", *Folia linguistica*, XVIIV 1-2, 1984 p. 67.

6 idem, p. 68.

certains verbes comme vouloir, pouvoir, etc... que l'alternance joue en français contemporain."7 Les alternances dont il s'agit ici sont donc morphologiquement conditionnées quoique, au départ, le niveau phonique ait pu intervenir. Pour "vouloir", "pouvoir" etc..., nous prononçons /o/ avec "je" et /u/ avec "nous". Rien de tel dans le cas des fluctuations et des flottements.

Ces notions étant expliquées succinctement de manière à éviter la confusion avec les fluctuations et les flottements, nous formulons les hypothèses suivantes. Tout d'abord, le contexte phonétique, le contact des langues et les niveaux de langue semblent en rapport avec les fluctuations et le flottements. De plus, des catalyseurs tels l'âge, le sexe et la provenance géographique influencent le locuteur pour ce qui est des fluctuations et des flottements. Aussi, lorsque le contexte linguistique est suffisamment clair pour la transmission du sens, l'inertie des organes l'emporte sur la nécessité du maintien des oppositions distinctives. Ce qui entraine des fluctuations et des flottements...nous serions, à ce moment-là, en présence du phénomène de la loi du moindre effort.

L'enquête linguistique qui est à la base de cette recherche a été faite auprès d'adultes bilingues (anglophones ou hispanophones) et d'adultes francophones venant de différentes régions du Québec. L'enquête a été réalisée sous la forme d'un questionnaire dont les objectifs à atteindre étaient:

1- d'avoir en opposition les voyelles françaises dans un même contexte consonantique et dans les positions suivantes: syllabe finale fermée (SFF), syllabe non finale fermée (SNFF), syllabe finale ouverte (SFO), syllabe non finale ouverte (SNFO) et syllabe finale fermée par R (SFR);

2- de retrouver ces oppositions dans des mots assez courants, de même catégorie grammaticale et de même classe syntaxique;

3- d'être varié (questions-réponses, images, objets);

4- de permettre de recueillir un corpus avec une prononciation de niveau conversationnel.

Le questionnaire, élaboré à partir des 174 mots retenus, se divise en trois parties. Premièrement, nous avons recours à des coupures de journaux ou de revues ainsi qu'à des dessins permettant la représentation visuelle des mots cibles. En deuxième lieu, nous avons des objets désignant les mots cibles difficilement illustrables. Enfin, de courtes définitions et des phrases à trous amènent les mots cibles plus abstraits.

---

7 idem, p. 68.

Le questionnaire a été enregistré deux fois en entier pour chacun des informateurs. Nous voulions avoir le corpus des 174 mots prononcé au moins deux fois, cela s'avérant très important pour l'inventaire des fluctuations et des flottements. Quand l'occasion s'y prêtait, nous avons fait répéter les mots en changeant spontanément soit la question, soit en pointant un objet présent lors de l'enquête, soit en faisant la dure d'oreille. Nous avons dû modifier à maintes reprises des questions qui semblaient ambiguës pour certains informateurs. De nombreux gestes et des imitations de bruits se sont aussi avérés nécessaires pour la clarification de quelques questions. A notre grande surprise, nous avons dû écrire certains mots, l'informateur ne comprenant pas du tout la question ou étant dans l'impossibilité de se souvenir du mot recherché. Afin que les mots soient dits et non pas lus, notre stratégie a été, une fois le mot reconnu, de revenir plus tard avec la même question ou, plus souvent, avec une improvisation de cette question.

Autant que faire se peut, nous avons essayé à chaque fois de mettre les informateurs à l'aise. Mais le niveau de langue de ce corpus reste de la langue enquêtée, ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas de la langue. Afin de parer à l'éventualité que ce corpus ne puisse libérer lui-même toutes les forces possibles de la variation, nous avons résolu, dans un chapitre prévu à cet effet, ce comparer nos résultats à ceux obtenus par Pierre Martin à partir d'une enquête de conversations courantes entre six enfants franco-manitobains. Cette comparaison permettra de voir si le type de discours et le type d'enquête, voir le niveau de langue, sont catalyseur des alternances concernées.

Notre corpus a été recueilli auprès de 19 informateurs. Quatre d'entre eux sont bilingues vers le français, deux ayant l'espagnol comme langue maternelle et les deux autres l'anglais. Nos hispanophones viennent du Mexique et nos anglophones des Etats-Unis et de la Guyane anglaise. Les 15 autres informateurs sont de langue maternelle française et ils proviennent de différentes régions du Québec (Sainte-Foy, Val Bélair, Les Escoumins, Havre Saint-Pierre), de l'Ontario (Earlton) et du Nouveau-Brunswick (Edmunston).

Ces 19 informateurs sont âgés de 12 à 65 ans et ils représentent cinq groupes: l'âge d'or, les 30 à 40, le niveau du bac à l'université, le niveau collégial, le niveau secondaire V et le niveau secondaire I. Nous retrouvons dans ce groupe de 19, six hommes et treize femmes. Ce déséquilibre est dû, pensons-nous, au fait que l'enquête était menée par une femme. Il a été très difficile d'avoir des informateurs masculins. Un refus catégorique, une très grande gêne nous donnent un résultat de 31,6% d'hommes contre 68,4% de femmes.

Tous les mots de notre corpus ont été transcrits phonétiquement à partir des enregistrements recueillis et ce, pour chacun des informateurs.

Nous avons d'abord commencé par une transcription dite large, pour nous rendre compte que cela n'était pas assez précis. Nous ne pouvions pas distinguer entre une prononciation québécoise et une prononciation française de France. Une deuxième transcription, plus étroite cette fois, a donc été faite surtout pour les voyelles.

La transcription phonétique terminée, nous avons regroupé la prononciation de chacun des mots pour tous les informateurs, sous forme de tableau. Nous avions donc, sur une feuille, toutes les prononciations d'un même mot réalisées par chacun des locuteurs.

À partir de ces tableaux de prononciations, nous avons pu faire ressortir tous les phonèmes vocaliques des informateurs. Chaque réalisation vocalique retenue l'a été du fait qu'elle fut prononcée par le locuteur. Cette démarche nous a permis de recueillir, en plus des phonèmes, toutes leurs variantes et de les compiler en tableaux phonétiques. L'étape suivante fut de déterminer les systèmes phonologiques de tous nos informateurs. Les réalisations phonologiques retenues l'ont été grâce à leur fréquence d'apparition et surtout à leur fréquence d'opposition entre elles.

C'est à partir de ces trois composantes: tableaux de prononciations, tableaux phonétiques et systèmes phonologiques, que nous avons pu faire ressortir les fluctuations et les flottements de notre corpus. Une fois qu'ils ont été clairement identifiés, il ne nous restait qu'à les analyser et à les mettre en corrélation avec nos hypothèses.

Pour faire un bref historique sur l'origine du fait des fluctuations et des flottements, disons que c'est André Martinet qui a le premier décrit, en 1945, une fluctuation mais sans en utiliser le terme. C'est Kenneth Pike qui, en 1947, a employé pour la première fois le terme "free fluctuation". Plus tard, en 1968, Mary Ritchie Key, sous l'impulsion d'André Martinet a mis en relief le phénomène de la fluctuation. Puis, en 1977, Christos Clairis étudie la question suivit d'Henriette Walter qui consacre tout un chapitre aux fluctuations dans son livre sur les Mauges en 1980. En fin de compte, c'est en 1985 que Pierre Martin s'attardera au problème des fluctuations et qu'il sera le précurseur en matière de flottement. En effet, personne avant lui n'en avait parlé.

Comparons maintenant nos résultats avec nos hypothèses. Prenons tout d'abord l'influence que peut avoir le contexte phonétique sur les fluctuations et les flottements. De par les résultats obtenus, nous croyons que la position dans la chaine des voyelles qui fluctuent et qui flottent a une grande importance, puisque le pourcentage de fluctuations et de flottements par position dans la chaine, en rapport avec le nombre total de mots nous donne des résultats assez significatifs. En syllabe non finale ouverte (SFO) et en syllabe fermée par R (SFR) les fluctuations et les flottements sont grandement favorisés. Si nous regardons les traits pertinents de classement des voyelles, tous sont touchés par les fluctuations et les flottements. Toutefois, l'aperture semble être le trait qui en réalise le plus.

L'explication de ceci réside, d'une part, dans l'influence que peuvent exercer les consonnes environnantes sur les voyelles et, d'autre part, dans la grande variété d'organisation du système vocalique d'un locuteur à l'autre. Nous remarquons que les fluctuations et les flottements touchent de façon répétée les oppositions qui ont tendance, à certains moments, à se neutraliser. En ce qui concerne l'influence des consonnes sur les fluctuations et les flottements des voyelles de notre corpus, il n'est pas possible de la relever de façon systématique, notre enquête n'étant pas faite à cette fin. Tout comme les travaux de Mary Ritchie Key, de David Cohen et d'Henriette Walter, nos résultats montrent l'influence du contact des langues sur les fluctuations et les flottements. De nos catalyseurs (âge, sexe et provenance géographique), seul ce dernier ne nous a pas montré d'influence sur le nombre de fluctuations et de flottements. Pour ce qui est de l'économie linguistique, lorsque la compréhension orale n'est pas en danger les fluctuations et les flottements apparaissent. Il est très important de souligner que, même si nous avons un grand nombre d'oppositions vocaliques touchées par les fluctuations et les flottements, elles ne perdent en rien leur statut d'oppositions significatives. Enfin, l'influence du niveau de langue sur les fluctuations et les flottements n'a pas pu être clairement cernée. Si nous comparons nos résultats avec ceux de l'enquête faite à Winnipeg auprès d'enfants de 6 à 11 ans, l'âge des locuteurs vient fausser nos conclusions.

BIBLIOGRAPHIE

CLAIRIS, C. (1984), "Terrain et théorie en Patagonie et Terre de feu", dans *Travaux de linguistique*, Presse de l'Université d'Angers, no. 3, pp. 35 - 58.

MARTIN, P. (1983), *Eléments de phonologie fonctionnelle: Théorie et exercices*. Gaetan Morin, éditeur, Chicoutimi.

WALTER, H. (1984), "Entre la phonolgie et la morphologie, variantes libres et fluctuations", dans *Folia linguistica*, XVIIV 1-2.

L'HOMME QUE JE SAIS QUI VIENT
ET LES ÉTAPES DE SA CONSTRUCTION

Louise Hamel
Étudiante de deuxième cycle
Linguistique

Dans cette communication, je me propose, premièrement, de présenter brièvement mon projet de mémoire pour l'obtention d'un diplôme de maitrise, et deuxièmement, de vous faire part de l'état de ma recherche dont l'objet est l'étude d'un type particulier de construction imbriquée du français, dans le cadre théorique de la psychomécanique de GUSTAVE GUILLAUME.

Problématique

L'homme que je sais qui vient est mon voisin est un exemple typique de la construction à l'étude. Formée de trois propositions reliées par deux éléments de jonction, **que** et **qui**, cette phrase complexe a fait l'objet d'analyses discordantes de la part de linguistes d'écoles différentes, ce qui a suscité mon intérêt pour cette structure syntaxique particulière.

Pour plusieurs, **que** est un pronom relatif introduisant une relative. La controverse concerne principalement la nature de **qui** et de la subordonnée qu'il introduit. S'agit-il d'une relative ou d'une complétive? **Qui** est-il un pronom ou une conjonction? Si **qui** est un pronom relatif, quel est son antécédent?

Ces questions résument l'essentiel du problème posé par cette construction, à savoir, la nature et la fonction de **que** et **qui** et des deux propositions subordonnées.

Objectifs

Dans l'élaboration de mon projet, je me suis fixé deux objectifs: premièrement, une étude critique des propositions génératives et guillaumiennes concernant le statut et le comportement syntaxique de **que** et **qui**, non seulement dans la structure à l'étude, mais également dans un cadre plus général; deuxièmement, la vérification de l'hypothèse guillaumienne de la nominalisation appliquée à la construction des imbriquées en **que...qui**.

État de la question

C'est brièvement que je résumerai quelques-unes des différentes propositions de la grammaire traditionnelle concernant la structure syntaxique d'une phrase comme **l'homme que je sais qui vient**.

Selon Sandfeld (1965), **que** est l'antécédent de **qui** et la proposition introduite par **qui** est une complétive changée en relative.

D'après Gougenheim (1969), **qui** est la reprise au nominatif du pronom à l'accusatif **que**, et la proposition introduite par **qui** n'est qu'en apparence une relative: en réalité, c'est une complétive.

Touratier (1980) propose d'appeler relative complétive la complétive introduite par **qui**.

Selon Harma (1979), la proposition introduite par **qui** est une complétive puisqu'elle ne peut être une relative, **qui** n'ayant pas d'antécédent. Mais **qui** n'est pas une pure conjonction: il est sujet dans la proposition qu'il introduit.

Dans la deuxième partie de l'exposé, je discuterai les propositions génératives et guillaumiennes.

Le corpus

Les constructions imbriquées en français étant plutôt rares, j'ai choisi un corpus mixte. Il se compose, d'une part, d'exemples cités dans les grammaires et les ouvrages spécialisés et d'autre part, d'exemples provenant du dépouillement de cinq corpus attestés de français parlé, soit le corpus de la ville de Québec de Denise Deshaies (1979), le corpus de Chicoutimi de Claude Paradis, le corpus de Montréal de Sankoff et Cedergren (1971), le corpus de Claire Lefebvre à l'UQAM (1976) et celui de la région de Sherbrooke de Beauchemin et Martel (1971).

Les deux corpus de Montréal et celui de Sherbrooke ont été consultés au Trésor de la langue française au Québec. Seul le corpus de Sankoff et Cedergren avait les concordances pour les 8000 occurrences de **qui**. Les deux autres ont donc été dépouillés à partir des textes.

Pour les corpus de Québec et de Chicoutimi, j'ai eu recours au logiciel FATRAS qui permet le recouvrement d'un mot ou d'une combinaison de mots dans une phrase à partir d'un texte en WP sauvegardé en DOS.

Vous avez dans les feuilles d'accompagnement un tableau (Annexe 1) qui donne un aperçu de mon corpus et montre la répartition des exemples en fonction du verbe de la 1ère subordonnée.

Vingt-deux verbes se partagent 139 exemples. Il y a 10 verbes de type intellectif qui regroupent 93 exemples. Il y a 7 verbes de type optatif avec 17 exemples, 4 verbes déclaratifs avec 20 exemples et 1 verbe perceptif avec 6 exemples.

Les verbes les plus fréquents sont **croire, dire, savoir, trouver, voir et penser**. Il y a 35 exemples avec le verbe **penser**, ce qui représente 25% du corpus. Environ 50% des exemples proviennent des corpus de français parlé, dont près de la moitié avec le verbe **penser**. Le deuxième verbe le plus fréquent à l'oral est **trouver**. Ces deux verbes d'ailleurs se retouvent presqu'exclusivement à l'oral. Par contre, le verbe **croire** est très peu fréquent à l'oral.

Quarante exemples sur 139 sont des phrases interrogatives, dont 24 avec le verbe **penser** et 38 à l'oral. Très rares sont les exemples comportant une négation (3 sur 139).

Les verbes de la deuxième subordonnée introduite par **qui** sont dans la majorité des cas au mode indicatif sauf dans le cas des verbes **falloir** et **vouloir**, qui sont suivis du subjonctif.

Enfin, alors que 22 verbes sur 22 acceptent une complétive, 2 seulement acceptent un complément d'objet direct animé (**voir2** de type perceptif et **vouloir**). Cette observation contraste avec celle concernant l'antécédent animé, alors que 16 verbes sont précédés d'un syntagme nominal animé pour un total de 59 exemples.

Voyons maintenant à quoi ressemblent les exemples de français parlé au Québec, en particulier quelques exemples tirés du corpus de Denise Deshaies que vous avez dans le document d'accompagnement (Annexe 2).

Il s'agit de 17 exemples sur les 44 qui ont été recueillis dans 31 textes différents. 62 textes ou interviews ont été dépouillés, soit ceux qui étaient prêts pour un traitement informatique.

Trente et un des 44 exemples sont des phrases interrogatives qui proviennent des questions posées par les intervieweurs. Il y a 9 verbes différents dont les plus fréquents sont **aimer, savoir, trouver** et **penser** (22 exemples avec penser dont 17 formes interrogatives). Enfin, 36 exemples sur 44 contiennent un verbe de type intellectif.

Considérons le 2^{e} exemple tiré du texte n^{o} 26: Donne-moi un exemple de quelqu'un qui est, pour toi, que tu considères qui parle bien. La structure qui m'intéresse dans cet énoncé est **quelqu'un que tu considères qui parle bien** où nous avons un SN suivi de deux propositions non juxtaposées, introduites par **que** et **qui**.

En effet, il ne s'agit pas de **quelqu'un que tu considères et qui parle bien**, **quelqu'un** étant ici l'objet du verbe **considérer**, mais plutôt de

quelqu'un que tu penses qui parle bien, comme dans l'exemple plus bas, tiré du **même** texte, avec le verbe **penser** : Donne-moi un exemple de quelqu'un qui est, pour toi..... que tu penses qui parle très bien son français.

Un autre exemple semblable avec le verbe **trouver** , tiré du texte n° 11: Peux-tu me donner des exemples de gens que tu trouves toi qui parlent bien?

Le troisième exemple, avec le verbe **croire**, tiré du texte n° 37, nous montre deux structures différentes mais sémantiquement équivalentes: Quelles matières à l'école trouves-tu niaiseuses? Du moins que tu crois qui te, qu'elles te servent de rien. On aurait pu dire **Quelles sont les matières à l'école que tu crois inutiles?**

Comme nous l'avons vu dans le tableau des verbes, avec les verbes dits intellectifs, il n'est pas possible d'avoir un objet direct animé. Et, dans le type de structure à l'étude, il ne semble pas possible non plus d'avoir un objet direct inanimé, les verbes ayant le sens de **considérer** ou **trouver une chose ou une personne comme.**

Examinons l'exemple avec le verbe **savoir**, tiré du texte no 17, Si c'est quelqu'un que j'sais qui est franc. Je ne pourrais pas dire si c'est quelqu'un que j'sais. Par contre, je pourrais dire si c'est qu'qu'chose que j'sais. Mais dans ce cas, ça n'a plus le sens de **considérer** ou **trouver comme**. Et, si je veux conserver le sens, je ne peux plus dire si c'est qu'qu'chose que je considère, non plus, si c'est qu'qu'chose que je trouve. Le verbe appelle un complément d'information.

Mais peut-on parler de complétive dans ce cas? Peut-on analyser l'exemple tiré du texte n° 12 Pis c'est elle que tu penses qui t'a appris ça en le comparant à **Tu penses que c'est elle qui t'a appris ça**.

Avant de répondre à cette question qui est d'ordre syntaxique, je crois qu'il faut d'abord vérifier le statut morphologique des éléments en cause, la morphologie étant conditionnante à l'égard des comportements syntaxiques.

Le contenu de la deuxième partie de cet exposé se rapporte donc à cet aspect de ma recherche.

L'analyse d'une phrase complexe du type **L'homme que je sais qui vient est mon voisin**, nous l'avons vu, soulève deux questions: la première porte sur la nature de **que** et **qui** et la deuxième, sur la construction de la phrase.

Je me suis d'abord interrogée sur la nature de **qui**, laquelle est étroitement liée à celle de **que**. Ensuite, j'ai tenté de voir comment la nature et le fonctionnement de **qui** permettent de déduire les étapes de la construction de la phrase à l'étude.

La nature de qui

Depuis que l'on tente d'expliquer les faits de langage en se basant sur des critères morpho-syntaxiques, la morphologie de **qui** a subi différents traitements, de la contestation à la duplication.

La confrontation des différentes propositions guillaumiennes sur la morphologie de **qui** m'a permis d'en comprendre le fonctionnement. J'ai également examiné les propositions génératives dont l'évolution m'a paru intéressante et qui m'a permis d'établir une comparaison entre certaines propositions issues des deux théories linguistiques.

Les propositions génératives

Moreau (1971) démontre dans **L'homme que je crois qui est venu** que **qui est venu** est une complétive associée à un verbe et que le morphème **qui** est une conjonction de subordination et non un pronom relatif. Pour expliquer la présence de **qui** au lieu de **que**, l'auteur postule une règle de CONVERSION DE QU qui régit l'alternance **que/qui**.

En structure profonde, le pronom relatif et la conjonction de subordination figurent sous la forme abstraite **QU**. Selon la règle, **QU** se réalise en **qui** lorsqu'il se trouve au contact du verbe et en **QU** dans les autres cas.

Moreau souligne le caractère mécanique de l'application de cette règle, sans qu'on ait à se préoccuper de problèmes de fonctions et de sens.

Huot (1974), s'oppose à Moreau et affirme l'existence en surface de deux **que**: le pronom relatif, introducteur de proposition et représentant d'un SN effacé, et la conjonction de subordination. Ces deux **que** ne peuvent être assimilés parce qu'ils sont dérivés de deux structures profondes différentes.

Pour expliquer l'apparition de **qui** en surface, l'auteur postule une **règle de réajustement** qui intervient sur une structure de surface syntaxiquement motivée pour la changer en une structure de surface phonologique. Il y a donc réécriture en **que/qui** selon la relation qui définit le SN déplacé.

Selon Kayne (1975), le **que** introduisant les propositions relatives n'est pas un pronom relatif mais le complémenteur **QUE** qui introduit de façon générale toutes les propositions enchâssées ayant un verbe à temps fini. **Qui** est le résultat du remplacement de **que** chaque fois que **que** est immédiatement suivi d'un verbe.

Cependant, le **qui** dérivé d'une règle de remplacement de **que** est différent du **qui** que l'on retrouve après préposition.

Lefebvre (1979) propose deux **qui** et deux **que**. Il y a deux environnements favorables à l'apparition de **qui**, c'est-à-dire deux structures profondes différentes.

Dans un cas, nous obtenons un **qui1**, pronom relatif fort, qui correspond au français standard, comme dans le gars qui1 hier a frappé Jean. Dans l'autre cas, nous obtenons un **qui2**, pronom relatif faible qui correspond au français populaire : le gars hier qui2 a frappé Jean.

Lefebvre propose de considérer **qui2** comme un pronom faible tout comme le pronom relatif **que** qui se distingue du **que** complémenteur par ses propriétés clitiques.

La grammaire générative transformationnelle, privilégiant une approche globale des opérations syntaxiques, cherche à expliquer le comment mais non le pourquoi.

Moreau et Kayne avouent l'inefficacité de la règle de conversion de QU dans le cas de **qui** après préposition, et KAYNE propose l'existence d'un deuxième **qui** pour y remédier. La valeur du morphème n'est nullement en cause, le morphème étant défini par sa position au sein de la structure.

Par contre, les propositions de Huot et Lefebvre prennent en considération certaines propriétés de **qui** au sein d'une phrase, et distinguent le pronom relatif de la conjonction ou du complémenteur et reconnaissent que **qui** se comporte comme un nom et qu'il remplit une fonction par rapport au verbe.

Qui a donc subi une évolution marquée: de l'unité de surface insignifiante qu'il était, il est devenu un pronom relatif plus ou moins fort au sein même de la structure profonde, sa propre définition conditionnant ses déplacements. Et de plus, deux **qui** se disputent la place en surface.

Mais je ne suis pas convaincue de l'existence de deux **qui**. En effet, les propositions générativistes que nous venons d'examiner mettent en lumière quelques comportements syntaxiques de **qui**, sans clairement établir de lien entre la valeur du morphème et ces comportements. Au contraire, une valeur différente est définie pour chaque comportement, d'où plusieurs **qui** différents.

Les propositions guillaumiennes

Moignet (1967) définit le système des mots QUI/QUE/QUOI dans le plan de la langue et propose une valeur unique dans une opposition systématique ETRE VIRTUEL AGENT-ETRE VIRTUEL PATIENT. Il définit **qui** comme un être fictif, purement hypothétique et de ce signifié de puissance d'« être virtuel » dérivent les diverses valeurs de discours du pronom **qui**: valeur indéfinie, valeur interrogative, valeur relative, qui sont autant de signifiés d'effet.

Dans l'emploi de qui avec antécédent, la virtualité basiale du pronom qui s'abolit au profit d'une actualisation occasionnelle fournie par l'antécédent auquel il est incident.

Moignet distingue deux états du pronom qui: en langue, qui est prédicatif et confiné au genre animé. L'état non prédicatif de qui est celui de la relative avec antécédent, le confinant dans la catégorie du cas d'emploi sujet.

Mais Moignet propose un schéma de la génèse du pronom dans lequel figure les deux états du pronom, prédicatif et non prédicatif.

Pour Martin (1967), la valeur fondamentale de **qui** est celle d'ANIMÉ-SUJET, l'animé étant un avant tout comme le sujet est un avant précédant le régime.

La langue oppose donc qui ANIMÉ-SUJET à son pendant que INANIMÉ-RÉGIME.

L'auteur distingue deux emplois, avec et sans antécédent, emplois qui ne sont pas en langue deux structures distinctes, mais deux exploitations distinctes d'une seule et même structure. En présence d'antécédent, le genre est décidé avant la survenue du relatif, et celui-ci exprime uniquement la fonction.

Léard (1982) reprend de Moignet l'opposition PRÉDICATIF/ NON PRÉDICATIF comme élément fondamental et organisateur du système morphologique du français et propose pour le système de l'indéfini quatre formes que la morphologie ne manifeste pas clairement.

QUI/QUOI sont les formes prédicatives qui, comme tout substantif, peuvent apparaitre seules ou constituer un syntagme nominal.

On retrouve dans les emplois avec antécédent les formes non prédicatives **qui/que** avec une opposition fonctionnelle dominante: sujet/objet. Toutefois, lorsque le pronom constitue la base d'un syntagme prépositionnel, c'est la forme prédicative qui doit apparaitre.

Ouellet (1982) propose pour l'explication des différents comportements syntaxiques des pronoms personnels et relatifs un morphème casuel, l'ensemble des cas constituant un paradigme. L'auteur distingue deux éditions des pronoms. La première, non casuelle, est celle qui a la même morphologie grammaticale que le nom et qui manifeste la même aptitude fonctionnelle par rapport à diverses parties du discours, en particulier dans l'emploi avec préposition. La deuxième, l'édition casuelle, est celle qui exige la mise en rapport avec le verbe, à l'exclusion de toute autre partie du discours.

Dans le cas des pronoms relatifs, **qui**, **quoi**, **où** et **quel** sont des pronoms non casuels alors que **qui**, **que**, **où** et **dont** sont des pronoms casuels.

Curat (1984) démontre l'existence en langue de deux pronoms **qui** en se basant sur des distinctions découlant de la présence ou de l'absence d'antécédent.

En présence d'antécédent, la subordonnée introduite par **qui** est toujours épithète de l'antécédent et **qui** ne peut être que sujet dans la subordonnée: c'est le **qui** complétif.

Lorsque **qui** n'a pas d'antécédent, la subordonnée occupe toujours une fonction de substantif et **qui** peut occuper n'importe quelle fonction de substantif dans la subordonnée: c'est le **qui** supplétif qui recouvre tous les **qui**, sauf le **qui** pronom relatif avec antécédent.

La dichotomie **complétif/supplétif** est appuyée par le fait que ces deux **qui** ont des possibilités de comportement syntaxique, c'est-à-dire, des morphologies différentes.

Les propositions guillaumiennes dont je viens de faire état s'inscrivent dans un cadre théorique dont l'exigence première est de distinguer deux plans au sein du langage: le plan de la puissance et le plan de l'effet. Le premier plan correspond à la langue et le deuxième, au discours, la langue étant la condition et le discours, la conséquence. Tous les faits morpho-syntaxiques que nous observons dans le discours doivent donc pouvoir s'expliquer à partir de ce que la langue offre comme possibilités.

L'examen des différentes propositions guillaumiennes me laisse perplexe: elles semblent, dans l'ensemble, aller à l'encontre des exigences de la théorie dont elles se réclament. Le problème majeur, qui paraît être à la source des différentes hypothèses de l'existence de deux **qui**, est d'avoir fait passer la prédicativité du plan de la langue au plan du discours. En effet, des liens syntaxiques et sémantiques établis pour les besoins du moment ont réussi à changer ce qui avait été décidé en langue de façon permanente et à provoquer la perte de prédicativité de **qui**, lorsqu'il était précédé d'un antécédent. Et on a vu la création d'un nouveau **qui**.

S'il s'agissait d'un **qui** prédicatif en langue et d'un **qui** non prédicatif en langue, il faudrait fonder leur existence sur un signifié de puissance propre à chacun. Ce qu'on nous propose, c'est un signifié prédicatif et un signifié non prédicatif dont l'existence dépend d'un emploi dans le discours.

Lorsque deux pronoms différents se répartissent des emplois différents, les deux s'opposant, il faut chercher le signifié propre à chacun qui conditionne leur comportement. Par contre, lorsqu'un seul morphème accepte différents emplois, il faudrait plutôt chercher le signifié unique qui est à la source des différents signifiés d'effet, et ensuite, distinguer les

emplois dans lesquels le morphème se réalise pleinement de ceux qui ne font appel qu'à une partie de son potentiel.

A l'exception de Martin, tous posent une adéquation entre comportement syntaxique et morphologie, ce qui n'est pas si différent des propositions génératives.

Proposition

Après avoir réfléchi sur les différentes propositions, dont je n'ai donné qu'un bref aperçu, je pense que **qui/que/quoi** sont trois éléments, formant un système, et choisis par la langue pour la représentation de l'être la plus virtuelle. Au sein de cette représentation, les pronoms s'opposent sur le plan de la **prédicativité**. **Qui** et **quoi** représentent l'**être virtuel prédicatif** et **que** représente l'**être virtuel non prédicatif**.

La valeur prédicative attribue au pronom une autonomie syntaxique par rapport au verbe avec une aptitude à toutes les fonctions. La valeur non prédicative est une absence d'autonomie avec une aptitude à une seule fonction.

A la valeur de représentation de l'**être virtuel prédicatif** et **non prédicatif**, s'ajoute la propriété de marquer le genre dans une opposition **animé/inanimé**. A cette opposition se greffe une autre opposition, sémantiquement très proche, celle d'**agent/patient**. D'où **qui animé-agent** s'opposant à **que inanimé-patient**.

La virtualité maximale de QUI/QUE/QUOI confère à ces pronoms un pouvoir particulier, celui d'intégrer en eux une matière notionnelle, créant ainsi un groupe nominal dans lequel le pronom exprime une valeur virtuelle (**qui vivra verra**).

Ce pouvoir peut se réaliser dans une opération de translation, c'est-à-dire, en transférant une phrase de son plan verbal à un plan nominal, créant ainsi une relative dans laquelle le pronom est actualisé temporairement (**l'homme qui vient est mon ami**).

Dans une telle situation, le pronom n'exprime pas le genre puisqu'il est décidé par l'antécédent, mais exprime la valeur qui est reliée à son genre, la valeur d'**agent** à travers la fonction **sujet** et la valeur de **patient** à travers la fonction **régime**.

En conclusion, il m'apparaît que la nature unique de **qui** repose sur un signifié de puissance formé d'un ensemble de 3 valeurs: la prédicativité, la virtualité et le genre animé.

Il me faut maintenant vérifier si le signifié de **qui** permet d'expliquer son comportement dans **l'homme que je sais qui vient**.

La nominalisation

Pour l'étude des subordonnées, Guillaume (1973) a proposé la nominalisation comme mécanisme de langue permettant de faire passer une phrase du plan verbal au plan nominal. Le résultat de l'opération de nominalisation est un nom de discours, « un nom construit, improvisé, dans le moment du besoin par la réunion de plusieurs mots de langue.» (p. 169)

Dans l'annexe 3, vous avez des exemples des différents types de nominalisation. La nominalisation interne s'opère à l'intérieur de la phrase de base, à travers le détachement d'un de ses composants nominaux auquel le reste de la phrase est rapporté:

La phrase de départ	(4) J'ai lu ce livre
Nominalisation interne	(5) Ce livre **que** j'ai lu
La phrase finale	(6) Ce livre **que** j'ai lu est captivant

La nominalisation externe est un traitement extérieur qui ne change rien à l'état de la phrase à nominaliser:

La phrase de départ	(7) J'ai lu ce livre
Nominalisation externe	(8) **que** j'ai lu ce livre
La phrase finale	(9) Vous savez que j'ai lu ce livre

L'agent médiateur de la nominalisation est le pronom relatif (ou conjonctif) dans le cas de la nominalisation interne, et la conjonction que dans le cas de la nominalisation externe. Le rôle du pronom conjonctif et de la conjonction est essentiellement un rôle de translation.

Guillaume distingue deux types de nominalisation interne: la nominalisation interne de premier degré et la nominalisation interne de second degré. La première est une nominalisation morphologique qui part d'une phrase ne comportant pas encore de nominalisation et la deuxième est une nominalisation syntaxique qui part d'une phrase comportant déjà une nominalisation.

La nominalisation interne syntaxique s'obtient par un pur changement de l'ordre des mots. C'est pour cette raison que la conjonction **que** dans (15) apparait comme un pronom relatif dans (16). Par contre, dans la phrase (22), Guillaume y voit une conjonction qui s'est conservée au cours d'une transition selon laquelle on est passé d'une première nominalisation externe (20) à une deuxième nominalisation interne (22).

Ces exemples suffisent à montrer que le mécanisme de la nominalisation des phrases est efficace pour répondre à des visées de discours particulières. Mais ces exemples démontrent également que l'analyse des opérations menant à la phrase complexe n'est pas chose facile, pas plus que l'analyse des résultats. Et nous n'avons pas ici soulevé tous les problèmes.

Il est évident que nous ne pouvons pas toujours expliquer la construction d'une phrase par la seule insertion d'une phrase simple au sein d'une autre phrase. Il faut premièrement tenter de découvrir la pensée de départ à l'origine du résultat observé dans le discours et, deuxièmement, reconnaître les étapes ou la suite des opérations qui ont amené à ce résultat, ces opérations étant suivies d'ajustements morphologiques.

Pour Guillaume, la phrase, ou la chaîne parlée, se développe linéairement et se rapporte au discours achevé. Mais ce développement linéaire, qui est de la syntaxe en résultat, doit être distingué des opérations constructrices qui l'ont permis, lesquelles font partie de la syntaxe génétique.

On ne peut expliquer la chaîne parlée à partir de l'ordre des mots sans plus, parce qu'il n'en traduit pas le développement, mais au contraire, « la clôture » des opérations.

C'est donc dans une perspective de syntaxe génétique que je propose l'analyse suivante de L'homme que je sais qui vient est mon voisin.

Dans cette phrase, il y a deux propositions introduites par les pronoms **que** et **qui**.

Qui est sujet à l'intérieur du groupe nominal **qui vient**, ce syntagme étant en fonction objet par rapport au verbe, d'où la phrase **je sais qui vient**.

Un lien référentiel étant établi entre **je sais qui vient** et **l'homme**, **qui** représente un être temporairement actualisé.

Le fonctionnement de **qui** est tout à fait conforme à ses possibilités selon cette analyse et le déroulement des opérations pourrait être le suivant:

1) Phrase de départ	Je sais qui vient
2) Translation par nominalisation externe	que je sais qui vient
3) Post-translation	L'homme que je sais qui vient
4) Phrase finale	L'homme que je sais qui vient est mon voisin.

Si le comportement de **qui** semble conforme à sa nature dans cette analyse, il n'en va pas de même pour **que**: est-il pronom ou conjonction? S'il est pronom, peut-il être agent de nominalisation externe? Quel est sa fonction? C'est au tour de **que** d'être questionné. Et les réponses à ces questions m'obligeront sûrement à vérifier l'analyse proposée ici pour la construction de **L'homme que je sais qui vient est mon voisin** et à revoir le mécanisme de la nominalisation proposé par Guillaume.

ANNEXE 1

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES IMBRIQUÉES EN QUE...QUI
SELON LE VERBE DE LA 1ÈRE SUBORDONNÉE

VERBE 1ERE SUBORDONNÉE	n	ORAL	ANTEC ANIMÉ	?	NEG	MODE IND	MODE SUBJ	MODE COND	VERBE + OD A+	VERBE + OD A-	VERBE + COMPL
aimer	6	5	3	3	0	5	1	0	0	1	1
avouer	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
consentir	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1
considérer	2	2	1	1	0	2	0	0	0	0	1
contester	1	0	0	0	1	4	0	0	0	1	1
croire	12	2	5	1	1	6	1	1	0	0	1
dire	13	5	5	0	0	13	0	0	0	1	1
espérer	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	1
falloir	3	3	3	1	0	1	2	0	0	0	1
importer	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
juger	2	0	1	0	0	2	0	0	0	0	1
penser	35	31	15	24	0	32	0	3	0	0	1
permettre	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1
prétendre	5	0	1	0	0	4	0	1	0	1	1
savoir	17	6	10	2	0	16	0	1	0	1	1
se souvenir	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1
sentir	2	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1
trouver	14	13	6	3	0	14	0	0	0	0	1
voir_1	6	3	1	1	0	6	0	0	0	1	1
voir_2	6	1	2	0	0	5	0	1	1	1	1
vouloir	7	2	2	2	1	0	7	0	1	1	1
être sûr	2	0	2	1	0	2	0	0	0	0	1
*** Total ***	139	74	59	40	3	117	14	7	2	13	22

ANNEXE 2

EXEMPLES TIRÉS DU CORPUS DE FRANÇAIS PARLÉ
DE LA VILLE DE QUÉBEC DE DENISE DESHAIES

REF	?	VERBE	
05	oui	aimer	T'as pas des choses que t'aimerais qui changent
26	non	considérer	Donne-moi un exemple de quelqu'un qui est, pour toi, que tu considères qui parle bien
37	oui	croire	Quelles matières à l'école trouves-tu niaiseuses? Du moins que tu crois qui te, qu'elles te servent de rien
62	non	falloir	C'est toi qu'i faut qui sache c'que tu veux
47	oui	penser	J'sais pas tsé, quelqu'un qu'tu penses qui t'impressionne?
59	non	penser	D'abord la moitié des choses qu'on pense qui pourraient arriver, n'arrivent pas.
22	non	penser	Une fille ou un gars qu'tu penses qui est vraiment intelligent.
22	oui	penser	c'est quoi la partie de ton corps que t'aimes le plus, que tu penses qui est la plus belle pour toi là?
26	non	penser	Donne-moi un exemple de quelqu'un qui est, pour toi,....,que tu penses qui parle très bien son français
15	oui	penser	Y a tu d'autres choses que tu, tu penses qui, qui seraient vraies,
43	oui	savoir	Y en a-tu qu'tu sais qui existent?
17	non	savoir	si c'est quelqu'un que j'sais qui est franc
11	oui	trouver	Peux-tu me donner des exemples de gens que tu trouves toi qui parlent bien?
43	non	trouver	la gang fait quelque chose que toi personnellement tu trouves qui est pas correct
43	oui	trouver	Ouais, pis que c'est qu'tu trouves qui est correct dans l'sexe?

63	non	voir	Je pense pas ça doit pas. Parc'que d'après tout c'que... Pis que...qu'on voit qui s'passe.
11	oui	voir	Y en a-tu un qu'tu vois là plus qu'les autres qui a une chance de réussir?

ANNEXE 3

L'HYPOTHÈSE GUILLAUMIENNE DE LA NOMINALISATION : EXEMPLES

Nominalisation interne de premier degré avec qui:

1) Phrase de départ	(1) Pierre vient
2) Translation par nominalisation interne	(2) Pierre qui vient
3) Phrase finale	(3) Je vois Pierre qui vient

Nominalisation interne de premier degré avec que:

1) Phrase de départ	(4) J'ai lu ce livre
2) Translation par nominalisation interne	(5) Ce livre que j'ai lu
3) Phrase finale	(6) Ce livre que j'ai lu

Nominalisation externe avec que:

1) Phrase de départ	(7) J'ai lu ce livre
2) Translation par nominalisation externe	(8) que j'ai lu ce livre
3) Phrase finale	(9) Vous savez que j'ai lu ce livre

Double nominalisation:

1) Phrase de départ	(10) J'ai lu ce livre
2) Translation par nominalisation externe	(11) que j'ai lu ce livre
3) Post-translation	(12) Le fait que j'ai lu ce livre
4) Phrase finale	(13) Le fait que j'ai lu ce livre ne prouve rien

Double nominalisation:

1) Phrase de départ	(14) Vous m'avez dit ceci
2) Translation par nominalisation externe	(15) que vous m'avez dit ceci
3) Nominalisation interne de second degré	(16) ceci que vous m'avez dit
4) Elimination de la particule ci	(17) ce que vous m'avez dit
5) Phrase finale	(18) Je me souviens de ce que vous m'avez dit

Double nominalisation:

1) Phrase de départ	(19) J'ai parlé à Pierre
2) Nominalisation externe	(20) que j'ai parlé à Pierre

3) Phrase expressive obtenue à partir de 2)
4) Nominalisation interne de second degré

(21) C'est que j'ai parlé à Pierre
(22) C'est à Pierre que j'ai parlé

BIBLIOGRAPHIE

CURAT, H. (1984), "Morphologie du pronom **qui**", *Revue de l'Université de Moncton*, 17, 2, pp. 59-75.

GOUGENHEIM, G. (1969), *Système grammaticale de la langue française*, Paris, D'Artrey.

GUILLAUME, G. (1973), *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume. Grammaire particulère du français et grammaire générale(IV)*, Roch Valin (éd.), Québec: Presses de l'Université Laval/Paris: Klincksieck, deuxième édition.

HÄRMÄ, G. (1979), *Recherches sur les consturctions imbriquées et interrogatives du français*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatenia.

HUOT, H. (1974), "Les relatives parenthétiques", *Actes du colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle*, Rohrer et Ruwet I, Tübingen, Niemeyer, pp. 31-62.

KAYNE, R. (1975), "French Relative **que**", *Current Studies in Romance Linguistics*, Marta Luján & Fritz Hensey (éd.), Washington, Georgetown Universty Press, pp. 255-299).

LÉARD, J.M. (1982), "Essai d'explication de quelques faits de morpho-syntaxe du québécois: le pronom relatif en diachronie structurale", *Revue québécoise de linguistique*, 12, pp. 97-143.

LEFEBVRE, C. (1979), "Réanalyse de **que/qui**, inversion stylistique et mouvement WH en français", *Recherches linguistiques à Montréal*, 13, pp. 73-90.

MARTIN, R. (1967), "Quelques réflexions sur le système relatif-interrogatif QUI/CUI/QUE/COI en ancien français", *Travaux de linguistique et de littérature*, V, 1 pp.97-122.

MOIGNET, G. (1967), "Le système du paradigme QUI/QUE/QUOI", *Travaux de linguistique et de littérature*, V, 1, pp. 75-95.

MOREAU, M.-L. (1971), "**L'homme que je crois qui est venu. Qui, que** relatifs et conjonctifs", *Langue française*, 11, pp. 77-90.

OUELLET, J. (1982), "Le paradigme des cas en français", *Revue de l'association québécoise de linguistique*, 4, 4, pp.55-77.

SANDFELD, K. (1965), *Syntaxe du français contemporain*, tome 2: Les propositions subordonnées, Paris, Droz.

TOURATIER, C. (1980), *La relative. Essaie de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck.

ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ MONTAGNAISE DE BETSIAMITES

Pierre Paré
Étudiant de 3e cycle
Linguistique

Les langues algonquiennes m'ont toujours fasciné, en particulier le montagnais. Depuis plusieurs années, je poursuis des recherches sur la morphologie et la syntaxe de cette langue algonquienne. Ce dont je voudrais vous entretenir aujourd'hui est le projet de recherche que je compte mener au 3e cycle. Avant d'aborder en tant que tel ce projet, je voudrais vous faire un bref rappel du cheminement qui m'a conduit jusque là. Pour les besoins de cet exposé, j'ai choisi de diviser ma démarche en cinq étapes.

A. Premiers contacts avec les Montagnais du Québec

Ma première rencontre avec les Montagnais du Québec remonte à 1974 lors d'un emploi d'été au Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Notre principale préoccupation était l'aménagement d'une nouvelle réserve indienne ou plutôt le déménagement de l'ancienne réserve de Waswanipi en Abitibi vers son nouveau site près de Desmaraisville, tout près de Chibougamau.

Parallèlement à cet aménagement se poursuivait une étude sur le logement des Indiens du Québec (enquête par questionnaire sur les conditions du logement à travers 35 communautées amérindiennes du Québec). M. Georges Bacon, Montagnais de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue) au Lac-Saint-Jean, était responsable de cette recherche.

B. Deuxième étape: thèse de maitrise en géographie portant sur les territoires indiens du Québec: le cas des Attikameks-Montagnais 1974-1976

Des études en géographie sociale et culturelle m'ont conduit dans huit communautés amérindiennes du Québec: 5 montagnaises et 3 attikameks.

L'objet de ces recherches portait sur la perception de leurs territoires de chasse et de pêche, de leur réserve ou établissement indien, dessiné en partie au moyen de cartes mentales. Tout cela était lié à l'effervescence des revendictions territoriales de l'époque. Les Cris et

les Inuit de la Baie James venaient de signer la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Cela ne fut pas facile puisque toute la question territoriale était devenue un sujet hautement politique et controversé. Néanmoins, j'ai poursuivi mes recherches à l'aide d'entrevues individuelles et de questionnaires en montagnais et en français. L'accueil était bon mais réservé.

C. Troisième étape: thèse de maîtrise en linguistique sur les composés verbaux du montagnais de la Moisie: 1983-1987

Il faut rappeler ici qu'avant d'entreprendre des études en linguistique s'est écoulée une période de deux ans (1977-1979) au cours de laquelle j'ai travaillé sur l'ensemble des langues algonquiennes à la Commission de toponymie du Québec.

Le mémoire de maîtrise porte sur l'analyse morphologique d'environ 600 composés verbaux. Le dialecte étudié est celui de Sept-Iles/Maliotenam et de Schefferville appelé dialecte de la Moisie.

La recherche s'est effectuée à l'aide du Lexique montagnais-français de José Mailhot et de Kateri Lescop comptant environ 8 500 termes dont près de 80% de verbes.

D. Quatrième étape: préparation d'un projet de thèse de doctorat en sociolinguistique comportant une étude de *code-switching* de la communauté de Betsiamites (Haute-Côte-Nord)

En novembre 1987, un projet préliminaire de recherche a été présenté à Madame Denise Deshaies et à Monsieur Gerry McNulty concernant une étude du code-switching (s'il y a lieu) à la réserve montagnaise de Betsiamites.

Évidemment, avant d'en venir à un projet d'étude précis, il faudra au tout début faire le tour de la littérature existante sur le code-switching c'est-à-dire consulter des auteurs tels que J.J. Gumperz, J. Fishman, S. Poplack, D. Sankoff, J. Wentz et C. Pfaff.

Toutefois, au fur et à mesure que le dépouillement des lectures avance, il semble de plus en plus probable que certaines formes de code-switching existent à Betsiamites. Il faut aussi tenir compte des autres phénomènes qui peuvent exister tels que la diglossie, les emprunts lexicaux, etc. Il faudra procéder à des analyses de corpus avant de s'engager plus loin dans ce projet.

Au plan théorique, il reste à mieux définir la démarche à suivre, les outils à utiliser, le domaine du code-switching à étudier, etc. Dès que les buts et les objectifs de l'étude seront bien délimités, il s'agira de prendre contact avec les organismes tels que la C.A.M., l'I.E.C.A.M. ainsi

que la communauté montagnaise de Betsiamites pour proposer une étude que l'on entend faire.

Néanmoins, le sujet de thèse semble se concrétiser de plus en plus au fil des lectures. Au moins deux voyages sont prévus pour Montréal afin de rencontrer les linguistes de l'U.Q.A.M., de l'Université de Montréal ainsi que de l'Université McGill dans le domaine autochtone.

E. Cinquième étape: Lecture du projet préliminaire de thèse présenté à Madame Denise Deshaies et à Monsieur Gerry McNulty de l'Université Laval (février 1988)

1. Introduction

Cette étude sociolinguistique se veut une analyse du "code-switching"[1] de la communauté montagnaise de Betsiamites, située tout près de Baie-Comeau au Québec. Pour parvenir à bien analyser ce phénomène, nous mettrons l'accent sur certaines *variations linguistiques* qui ont cours actuellement à cet endroit.

Première constatation, il semble exister une segmentation du dialecte montagnais parlé selon les groupes d'âge. Certains chercheurs se sont aperçus d'une variation linguistique importante dans la population selon certains groupes d'âge: les jeunes enfants (2-12 ans); les adolescents (13-20 ans) les adultes (25-45 ans) et les ainés (plus de 60 ans).

Deuxièmement, il faudrait s'enquérir si cette ségrégation selon les groupes d'âge peut aussi se réaliser selon le sexe. Une autre variable fondamentale est le contact avec la langue française, situation qui existe depuis les tous débuts de la colonisation: une situation effective de bilinguisme s'est créée peu à peu d'où la possibilité de code-switching. Il faudra vérifier si les antécédents scolaires des Montagnais sur réserve et hors-réserve (concurrence linguistique entre le français et le montagnais) ont eu un impact important sur l'usage de la langue montagnaise et de la langue française au sein de l'échantillonnage retenu.

Dans quels contextes retrouve-t-on l'utilisation des deux langues concurrentielles? Avec qui emploie-t-on préférablement le français et/ou le montagnais? Les autres Montagnais de la réserve, les allochtones en général, les fonctionnaires des administrations fédérale, provinciale et municipale, etc. Au conseil de bande, à la maison, au travail, hors-réserve, au comité scolaire, bref, identifier les lieux privilégiés où les

---

1 Généralement, on entend par "code-switching" la possibilité pour une communauté linguistique d'utiliser en alternance dans une même phrase deux ou plusieurs langues. Dictionnaire de linguistique, Docrot-Todorov, Paris, 1966, p. 123.

deux langues sont employées afin de déterminer les secteurs les plus prometteurs pour une analyse du code-switching.

Il pourrait s'avérer très utile de faire un bilan de certaines variantes linguistiques observées: les formes de prestige et les formes stigmatisées. Puisque le montagnais est une langue orale d'abord et avant tout, il faudra effectuer plusieurs enregistrements pour obtenir un registre des différentes variations linguistiques (lexicales, grammaticales et surtout phonétiques).

2. Méthodologie

Les principales méthodes de travail seront l'enregistrement du discours des personnes choisies par échantillonnage avec ou sans la présence du chercheur ainsi que des entrevues individuelles avec ces mêmes personnes. (N.B. il existe déjà des enregistrements du montagnais dans le domaine des communications, en particulier ceux préparés par la radio communautaire de Betsiamites.) Deux champs intéressants semblent se dégager: la langue administrative, i.e. celle utilisée par le conseil de bande et la langue "scolaire" i.e. celle parlée à l'école. (N.B. Une seule de ces deux langues fera l'objet de notre recherche si on s'aperçoit que la somme de travail demandée dépasse de beaucoup notre première évaluation).

Les enregistrements faits par la radio montagnaise utilisent en alternance le français et le montagnais dépendant de certains thèmes abordés: les saisons, les mois, la classe numérique (les nombres, les dates, etc.). Ils pourront servir de point de départ à l'identification des formes utilisées sur ls réserve et de dégager, entre autres, certaines formes de prestige et stigmatisées. Ces deux façons de faire nous permettront de rendre compte des variations linguistiques du montagnais. De plus, nous ferons un tour d'horizon de la littérature écrite portant sur les études sociolinguistiques, et plus spécialement sur les minorités ethniques. Nous tiendrons compte de l'avis de spécialistes de diverses disciplines comme l'anthropologie, la sciolinguistique, la didactique pour déterminer la meilleure façon d'utiliser les méthodes de travail citées plus haut.

3. Buts de cette étude

Le but principal de cette recherche est de faire l'analyse du "code-switching" (s'il y a lieu) utilisé à Betsiamites et ce, en étudiant les principales variations linguistiques du montagnais qui est parlé à cet endroit, de faire appel à certaines variables telles que l'âge, le sexe, le contexte de bilinguisme, les contacts avec la majorité allochtone *(blanche), le profil scolaire et le contexte de travail (sur et hors-réserve) des Montagnais informateurs.

Nous nous proposons ensuite de coupler chacune des variables linguistiques retenues des informateurs afin de tenter d'expliquer la présence ou non de formes de prestige ou stigmatisées. Nous tenterons de

dégager les variations linguistiques les plus importantes de Betsiamites, de faire l'inventaire des différentes formes de code-switching (phonologique, morphologique, syntaxique) puis de dresser une typologie de celles-ci, si possible.

C'est une vaste enquête en perspective qui suscitera, croyons-nous, l'intérêt des Montagnais de l'endroit puisqu'ils ont à coeur leur langue et font des efforts louables pour la conserver et l'enseigner. Il faut souligner à ce propos le travail énorme que le conseil scolaire de Betsiamites a réalisé depuis 1983. Le projet pilote de l'amérindianisation du programme scolaire est en cours depuis cette année-là et a éveillé non seulement l'intérêt des Montagnais de Betsiamites mais ceux aussi de toutes les autres communautés montagnaises du Québec.

4. Durée du projet

Compte tenu, entre autres, de la préparation demandée par ce projet, de la consultation des intéressés (le C.A.M. et les Montagnais de Betsiamites), du travail de recherche sur le terrain nécessaire, de l'intérêt apporté par ceux-ci à ce projet, des déplacements et des séjours à prévoir, une durée minimale de cinq ans est jugée nécessaire et réaliste pour mener à terme cette recherche.

5. Financement

Des demandes de bourses d'études (C.R.S.H., F.C.A.R., Fonds de soutien de l'Université Laval, etc.) ainsi que la réalisation de contrats de recherche soit à l'Université Laval, soit ailleurs (gouvernement du Québec, etc.) permettront de soutenir ce projet de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

BARTH, F. (1969), *Ethnic Groups and Boundaries: the Social Organization of Culture Difference*, Boston: Little Brown Series in Anthropology.

BELL, D. (1975), "Ethnicity and Social Change", dans Glazer et Moynihan, *Toward a Theory of Ethnic Change*, London, Routledge & Kegan Paul, pp. 141-175.

BERNIER B. et M. Elbaz (1978), "Présentation", dans *Anthropologie et Sociétés: Nationalismes, minorités ethniques*, Québec, Université Laval - département d'Anthropologie, 2(1), pp. 1-14.

BERNSTEIN, B. (1975), *Class, Codes and Control*, London, Routledge & Kegan Paul.

BLOOMFIELD, L. (1933), "Introduction to the Study of Language", dans *Language*, Chicago, Harper & Row.

BOURDIEU, P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Paris, Librairie Artheme Fayard, pp. 135-148.

DESHAIES, D. et J. Hamers, (1981), "Les dimensions de l'identité culturelle chez les jeunes québécois", dans *Actes du colloque IDERIC-CIRB tenu à Sophia Antipolis, France*, Québec, CIRB, pp. 39-78.

ELBAZ, M. (1985), "L'économie politique des clivages ethniques: thèmes et théories", dans la série, *Documents de Recherche: Recherches anthropologiques*, Québec, Université Laval - département d'anthropologie, (3).

FENNELL, D. (1981), "Can a Shrinking Linguistic Minority be Saved? Lessons from the Irish Experience", dans *Minority Languages Today*, Edinburgh, Edinburgh University Press, pp. 32-39.

FISHMAN, J.A. (1983), "Language and Ethnicity in Bilingual Education", dans *Culture, Ethnicity and Identity*, Columbus, Ohio, Merril Publishing, pp. 250-257.

----- (1972), *Language and Nationalism*, London, Newbury House Publishers.

----- (1966), *Language and Loyalty in the United States*, Les Haies, Mouton.

GREENE, D. (1981), "The Atlantic Group: Neo-Celtic and Faroese", dans *Minority Languages Today*, Edinburgh, Edinburgh University Press, pp. 1-9.

GUILLAUMIN, C. (1977), "Race et nature", dans *Pluriel et débat*, Bruxelles, Editions Complexes, (11), pp. 39-56.

HAGÈGE, C. (1985), *L'homme de paroles*, Paris, Editions Arthème Fayard.

HALL, E.T. (1971), *La dimension cachée*, Paris, Editions de Minuit.

----- (1985), *Le language non verbal*, Paris, Editions Folio.

HAUGEN, E. (1981), "Language Fragmentation in Scandinavia, Revolt of the Minorities", dans *Minority Languages Today*, Edinburgh, Edinburgh University Press, pp. 100-119.

LABOV, W. (1972), *Language in the Inner City, Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

LEVINE, S. et N. Lurie (1970), *The American Indian Today*, Chap. 1 "The Survival of Indian Identity", Baltimore, Maryland, Pelican Books, pp. 9-48.

MILLER, Mary R, (1970), "The Language and Language Beliefs of Indian Children" dans *Anthropological Linguistics*, Baltimore, Maryland, Pelican Books, (12) 2, pp. 51-61.

PRATTIS, J.I. (1981), "Industrialization and Minority Language Situation: The Example of Lewis", dans *Minority Languages Today*, Edinburgh, Edinburgh University Press, pp. 21-31.

SARNA, J.D. (1978), "From Immigrants to Ethnics: Towards a New Theory of Ethnicization", dans *Ethnicity*, Boston, Wiley & Sons, (5), pp. 370-378.

SIVERTS, H. (1969), "Ethnic Stability and Boundary Dynamics in Southern Mexico" dans *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference*, Boston, Little Brown, pp. 101-117.

TANNER, A. (1984), *The Politics of Indianness*, (deux premiers chapitres) St-John's, Newfoundland, ISER Memorial University.

THOMSON, D. (1984), "Gaelic in Scotland: Assessment and Prognosis", dans *Minority Languages Today*, Edinburgh, Edinburgh University Press, pp. 10-20.

TRUDGILL, P. (1974), *Sociolinguistics: An Introduction*, Chapitre 3: "Language and Ethnic Group", pp. 57-83; chapitre 6: "Language and Nation", pp. 129-156, New York, Penguin Books.

VAN DEN BERGHE, R.L. (1978), "Race and Ethnicity: A Sociobiological Approach", dans *Ethnic and Racial Studies*, Beverley Hills, Sage, 1(4), pp. 401-411.

MODÈLE POUR L'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE DES "SYNTAXÈMES" INTRODUITS PAR UNE PRÉPOSITION EN FRANÇAIS ÉCRIT

Philippe Plamondon
Étudiant de troisième cycle
Linguistique

INTRODUCTION

Le but de mon exposé n'est pas de présenter un modèle d'identification automatique de syntaxèmes. Il s'agit simplement de vous faire connaître mon sujet de thèse. Le problème central de ma thèse est l'élaboration d'un modèle d'identification automatique des syntaxèmes introduits par une préposition en français écrit.

Avant d'aller plus loin, j'explique brièvement ce qu'est un syntaxème, et en particulier ce qu'est un syntaxème introduit par une préposition. Le syntaxème est un type d'unité syntaxique défini dans la méthode d'analyse élaborée par Conrad Bureau (lequel, incidemment, dirige ma thèse en collaboration avec Michael Mepham). La façon la plus rapide de faire comprendre ce qu'est un syntaxème, c'est probablement d'en donner des exemples. L'exemple d'analyse suivant comprend sept syntaxèmes, à raison d'un par ligne.

Exemple d'analyse syntaxique

```
ES1  Sur une disquette,
S    les informations
PV   sont enregistrées
ES1  sur des cercles
          ES2  concentriques
          ES2  appelés
                    ES3  pistes.   (Guide DOS IBM 3.20, p.19)
```

Ainsi, Sur une disquette, les informations et sont enregistrées sont des syntaxèmes, tout comme sur des cercles, de même que concentriques, appelés, et pistes. La formule qui suit permet de rendre compte de chaque syntaxème de la phrase analysée:

(i. de f.) + (modalité)^{n} + lexème ou pronom

Dans cette formule, les éléments entre parenthèses sont facultatifs, et le lexème ou le pronom est l'élément nécessaire pour qu'il y ait syntaxème. L'indicateur de fonction, quant à lui, est un monème (i.e. une unité significative minimale) de la classe des prépositions (comme: sur dans sur une disquette ou sur des cercles) ou de la classe des conjonctions de subordination. La modalité, enfin, est un monème grammatical qui dépend directement du lexème ou du pronom avec lequel il est combiné. Dans l'exemple d'analyse, la modalité "indéfini" est combinée avec le lexème disquette, la modalité "défini" et la modalité "pluriel" sont combinées avec le lexème information. Le "n" signifie simplement qu'il peut y avoir plusieurs modalités, c'est-à-dire que les modalités sont en nombre indéterminé. La formule mentionnée ci-dessus vaut pour la majorité des syntaxèmes en français. Il existe toutefois des syntaxèmes plus complexes que je dois passer sous silence, faute d'espace et parce qu'ils ne sont pas pertinents pour cette recherche (cf. Bureau 1978). Par ailleurs, il faut mentionner que la notion de syntaxème est centrale dans la méthode de Bureau, parce que le syntaxème est l'unité à laquelle on associe les fonctions syntaxiques les plus importantes.

Un syntaxème introduit par une préposition correspond à la formule suivante:

préposition + (modalité)^{n} + lexème ou pronom

Les deux ES1[1] de l'exemple d'analyse (sur des cercles et Sur une disquette) appartiennent à ce type de syntaxème.

Le cas du terme syntaxème étant réglé, je peux passer à celui de modèle. Dans "Modèle pour l'identification automatique des syntaxèmes introduits par une préposition en français écrit ...", modèle est pris au sens d'algorithme, c'est-à-dire les étapes qu'un programme informatique doit franchir et les données que celui-ci doit contenir pour accomplir la tâche prescrite, en l'occurrence l'identification des syntaxèmes introduits par une préposition dans des textes écrits en français.

---

1 Expansion par subordination de 1er degré.

A- Pourquoi un modèle pour identifier des syntaxèmes?

Pour bien mettre en évidence ce qui m'a amené à m'intéresser à ce sujet, voici le titre complet de ma thèse.

> **Vers un analyseur du français écrit fondé sur une méthode d'analyse linguistique:**
> **modèle pour l'identification automatique des syntaxèmes introduits par une préposition.**

La première partie qui s'ajoute au titre fait voir que je situe le petit problème étudié dans ma thèse à l'intérieur d'un cadre beaucoup plus large. En fait, j'espère que la conception de ce petit modèle d'identificateur automatique me permettra de tirer certaines conclusions quant à la possibilité de faire un "parseur" (ou un analyseur, si vous préférez) du français fondé sur la méthode d'analyse de Bureau.

Parsing est le terme courant en linguistique informatique pour désigner l'analyse syntaxique ou sémantique d'un texte dans le but de faire une représentation de ce texte (Sparck Jones et Wilks 1983:11). Il existe donc des parseurs syntaxiques et des parseurs sémantiques; de plus, il existe des parseurs qu'on pourrait qualifier de "mixtes", parce qu'ils font de l'analyse syntaxique et de l'analyse sémantique. Et bien souvent, dans ces circonstances, l'un des deux aspects de l'analyse prime sur l'autre, de sorte que l'on parle, en anglais, de "semantic-driven parser" quand la majeure partie de l'analyse opère sur des bases sémantiques et que la syntaxe n'entre en compte qu'à la fin, pour le "polissage" de l'analyse. Un parseur fondé sur la méthode d'analyse de Conrad Bureau serait sûrement du type inverse, un "syntactic-driven parser".

Mais à quoi peut bien servir un parseur? Cela revient à dire: à quoi peut bien servir une représentation formelle d'un texte? Je ne nommerai que quelques applications où il est utile de disposer d'une représentation de texte faite par l'ordinateur et, surtout, utilisable par l'ordinateur. Des parseurs peuvent, je dis bien peuvent, être utilisés par exemple dans les systèmes de question-réponse des systèmes experts. Les systèmes experts sont en quelque sorte de grandes banques d'information sur un sujet précis, comme la médecine, où l'on a rassemblé les connaissances d'experts du domaine afin de répondre aux questions des usagers du système; pour aider à faire des diagnostics, par exemple. Comme les systèmes experts s'adressent à des gens qui n'ont pas à avoir de connaissances en informatique, les utilisateurs doivent pouvoir questionner la machine dans la langue de tous les jours. Un système de question-réponse complexe devra pouvoir fournir à la machine, au moyen d'un parseur, une représentation des questions posées

en langue naturelle au clavier par l'utilisateur de manière à déclencher les mécanismes devant donner une réponse correcte.

De la même façon, un parseur peut être utilisé dans des systèmes de traduction automatique pour passer de la langue de départ à une représentation neutre, puis à une autre langue (Pitrat 1985:6). D'autre part, il peut être utile, pour la recherche en analyse de contenu, de pouvoir disposer facilement représentations syntactico-sémantiques des textes à l'étude de manière à étudier les liens établis dans un texte entre certaines notions cibles.

Il existe des parseurs qui sont basés sur des théories linguistiques et d'autres qui ne le sont pas, ayant été faits plutôt "sur le tas". Je suis mal placé, pour le moment, pour discuter des vertus de l'une et l'autre façon de procéder, mais je crois qu'il y a de la place pour de la recherche sur des parseurs basés sur une théorie linguistique particulière.

B- Objectifs, choix et justifications.

Le bien-fondé du type de recherche que j'entreprends étant maintenant établi d'une manière générale, je résume en clair les objectifs principaux de cette thèse et les "effets secondaires" qui devraient en découler. Je donnerai ensuite les raisons des choix particuliers que j'ai faits.

Objectifs principaux:

a) Fournir la base théorique et descriptive nécessaire à l'élaboration d'un programme informatique capable, dans le cadre de la méthode d'analyse syntaxique de Conrad Bureau, d'identifier les syntaxèmes introduits par une préposition dans un corpus écrit de langue française.

b) Bien distinguer, dans le problème d'analyse mentionné, ce qui peut être automatisé de ce qui ne peut pas l'être dans l'état actuel des connaissances et des moyens techniques.

Objectifs ou "effets" secondaires:

a) A partir du problème spécifique étudié, tirer des conclusions sur l'opportunité de faire un parseur fondé sur la méthode d'analyse de Bureau et, toujours à la lumière du problème étudié, faire ressortir les points forts et les points faibles de cette méthode comme base théorique d'un parseur syntactico-sémantique.

b) Discuter, si nécessaire, de certaines solutions méthodologiques proposées dans la méthode d'analyse syntaxique confrontée aux corpus utilisés pour la recherche et aux rigueurs qu'impose la préparation à un traitement informatique.

Il me faut maintenant présenter deux restrictions que j'ai apportées à mon projet: premièrement, faire un modèle (ou fournir la base théorique et descriptive nécessaire à l'élaboration d'un programme) ne signifie pas réaliser le programme en question, même si de faire un tel programme permettrait de répondre automatiquement à cet objectif. Ensuite, de manière à circonscrire l'objet d'étude, mon travail se limitera à un français écrit standard de type courant. J'ai choisi arbitrairement d'utiliser comme corpus pour tester mes hypothèses de travail des textes tirés du magazine québécois L'actualité, lesquels devraient être suffisants pour me confronter aux cas les plus fréquents de syntaxèmes introduits par une préposition en français.

Maintenant, les choix et leur justification. D'abord, pourquoi avoir choisi cette méthode d'analyse syntaxique en particulier? Indépendamment du fait que je l'étudie depuis quelques années et que j'ai déjà exploré, dans le cadre de ma thèse de maîtrise, la possibilité de lui adjoindre une analyse sémantique, la méthode en question possède quelques caractéristiques favorables pour le projet actuel:

- elle est déjà formalisée dans certaines de ses procédures et dans sa représentation graphique, ce qui la rend plus compatible à l'ordinateur;

- elle a été appliquée à du langage réel à travers de nombreux et volumineux corpus;

- elle a déjà servi à des applications dans les domaines de la stylistique et de l'analyse du discours, de telle sorte qu'un parseur basé sur cette méthode serait déjà très utile dans ces deux domaines.

Pourquoi l'identification des syntaxèmes? Et pourquoi de ce type de syntaxème en particulier? Dans ce domaine nouveau pour moi, il m'apparaissait logique de commencer par le plus simple. Les syntaxèmes introduits par une préposition ont l'avantage par rapport à d'autres types de syntaxèmes de présenter une marque facilement identifiable (la préposition) et d'être parmi les syntaxèmes les plus fréquents. De la même manière, il semble préférable d'identifier les unités syntaxiques AVANT de tenter de dégager leur fonction, autre opération de l'analyse syntaxique, mais qui risque cette fois d'être beaucoup plus délicate.

C- Exemple pratique: modèle versus programme.

Je vais maintenant poser un problème simple qui permettra de voir, en pratique, le type de travail que je fais et d'observer la différence entre un modèle théorique et un programme informatique. J'ai fait un court programme en Déredec, langage spécifiquement adapté à l'analyse des langues naturelles[2].

Le problème est le suivant: supposons que la classe grammaticale correcte ait déjà été associée automatiquement à chacun des mots d'un texte (ce qui est en partie réalisable au moyen d'un programme appelé ALSF[3]), faire un modèle permettant d'identifier des cas simples de syntaxèmes introduits par une préposition. Pour simplifier l'exercice, on considérera comme syntaxème introduit par une préposition la séquence comprise entre chaque préposition d'un texte et le premier nom qui la suit, en sachant bien que cette hypothèse de travail est insuffisante pour dégager tous les syntaxèmes d'un texte.

Voici, comme solution à ce problème, un modèle du genre de celui que je compte produire dans l'ensemble de la thèse.

---

2 Développé par Pierre Plante du Centre d'ATO de l'UQAM. Déredec signifie Dépisteur de relations de dépendance contextuelles.

3 Analyseur lexico-syntaxique du français, en développement actuellement par J.-M. Marandin du CNRS, Paris.

Modèle d'identification de certains syntaxèmes.

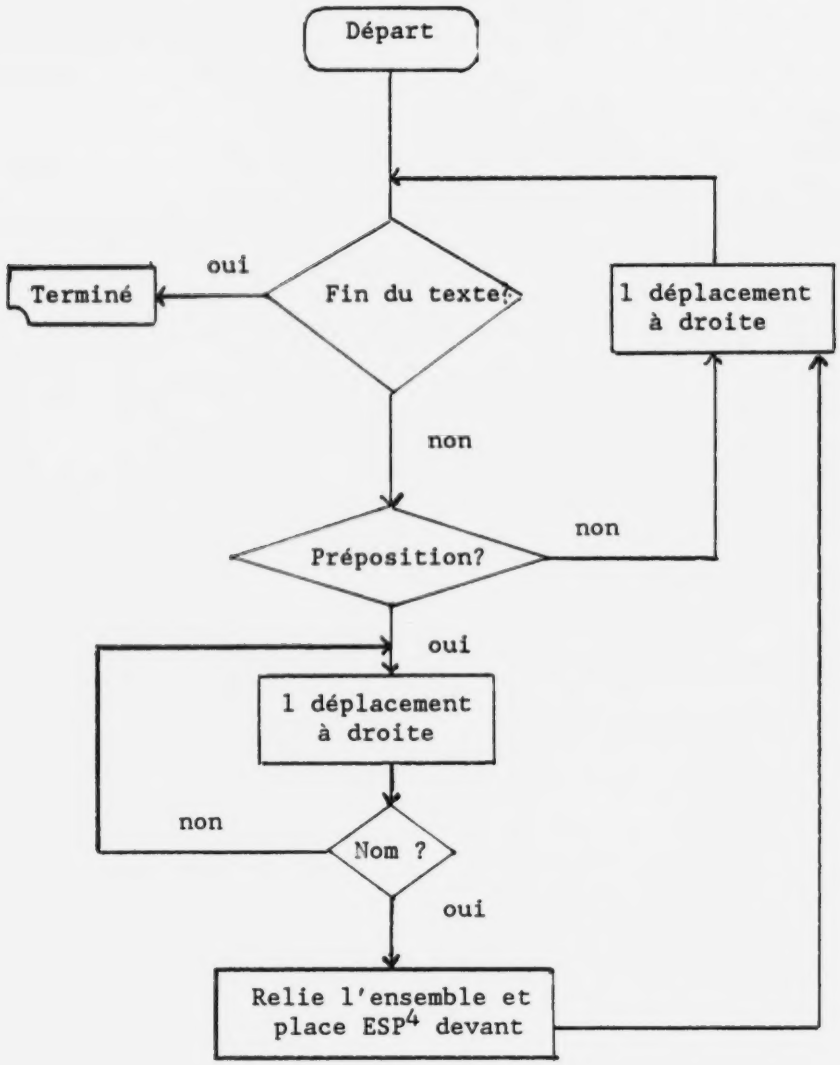

4 ESP est le symbole pour Expansion par subordination introduite par une préposition.

Cet organigramme simule le déplacement d'un pointeur d'un mot à un autre dans un texte de même que les étapes à franchir pour identifier les syntaxèmes cibles. En suivant les flèches, on demande d'abord si on est arrivé à la fin du texte (mécanisme pour savoir quand on aura terminé). Si ce n'est pas le cas, on veut d'abord savoir si le mot où la pointeur se trouve en une préposition, si ce n'est pas le cas, on se déplace d'un mot vers la droite et on reprend la question de départ. Du moment qu'on a trouvé une préposition, on se déplace d'un mot vers la droite jusqu'à ce qu'on trouve un nom. A ce moment, on place le symbole ESP devant l'ensemble qui va de la préposition jusqu'au nom et on recommence en se déplaçant d'un mot vers la droite jusqu'à ce qu'on arrive à la fin du texte.

Le programme en langage Déredec qui permettrait de résoudre le problème posé ci-dessus prendrait la forme suivante.

```
;;automate d'identification partielle des syntaxèmes
;;prépositionnels

(que prép var (prép))
(que ponc var (ponc))
(que nom var (nom))
(que fin var (fin))
(que autorpn aut
(autorpn
(s1 (prép s2 d) (fin (retour)) (x s1 d))
(s2 (nom (r rpn prép g) (f d) s3 g) (x s2 d))
(s3 (prép (o g esp) s1 d) (x s3 g))))
```

Déredec utilise le langage de programmation Le-LISP. Les lignes précédées de points-virgules sont les commentaires du programmeur. Les cinq lignes subséquentes servent à identifier les variables que j'ai utilisées. Autorpn est le nom de ce petit programme, qu'on appelle, en Déredec, un automate, et qui sert à structurer automatiquement le texte au désir du programmeur. Cet automate, défini dans les trois lignes subséquentes, recherche les prépositions dans un texte où celles-ci ont été préalablement identifiées (manuellement ou automatiquement), et établit une relation que j'ai appelée rpn (relation préposition-nom). Celle-ci relie chaque préposition et le nom qui la suit. Par la suite, une étiquette ESP est apposée devant le groupe ainsi identifié.

Voici un exemple de résultat obtenu avec autorpn sur un texte de L'actualité.

EXEMPLE D'ANALYSE

```
"La"
(nom () "bagarre")
"attira"
"les"
(nom () "curieux")
","
"puis"
"la"
(nom () "police")
"qui"
"manda"
"l"
(nom () "armée")
(ponc () ".")
"Les"
"60"
(nom () "soldats")
(nom () "anglais")
","
(ESP () (prép ((rpn 1-)) "en") (nom ((rpn -1+)) "position"))
(ESP () (prép ((rpn 1-)) "de") (nom ((rpn -1+)) "combat"))
(ESP () (prép ((rpn 2-)) "sur") (() () "le") (nom ((rpn -2+))
"parvis"))
(ESP () (prép ((rpn 2-)) "de") (() () "l") (nom ((rpn -2+))
"église"))
","
"furent"
"la"
(nom () "cible")
(ESP () (prép ((rpn 1-)) "de") (nom ((rpn -1+)) "pierres"))
"lancées"
(ESP () (prép ((rpn 2-)) "par") (() () "la") (nom ((rpn -2+))
"foule"))
(ESP () (prép ((rpn 1-)) "en") (nom ((rpn -1+)) "colère"))
(ponc () ".")
```

Dans cet extrait de L'actualité (février 1988, p.), l'automate est allé chercher correctement tous les syntaxèmes, en l'occurrence: en position, de combat, sur le parvis, de l'église, de pierres, par la foule, en colère. Une fois le texte structuré de la sorte, il est possible de faire intervenir un programme Déredec appelé modèle d'exploration, qu'on doit concevoir soi-même, qui permettra de sortir les syntaxèmes du texte et d'en faire une liste.

Même avec une hypothèse de base incomplète, l'automate utilisé est allé chercher 80% des cas de syntaxèmes introduits par une préposition dans un texte de 260 mots, ce qui laisse prévoir qu'un nombre réduit de règles permettra d'identifier un très grande proportion des syntaxèmes.

Le programme tel qu'on l'a vu ci-dessus peut paraître éloigné du modèle d'identification théorique présenté précédemment. Il est vrai qu'on est obligé de se préoccuper d'une foule de détails techniques quand on programme, détails dont on n'a pas à se préoccuper quand on fait le modèle sur papier. Cependant, il ne faudrait pas croire que le programme réel est très différent du modèle théorique. L'organigramme du programme, comparé au modèle dont il est issu, permet de le constater (cf. page suivante).

L'automate autorpn

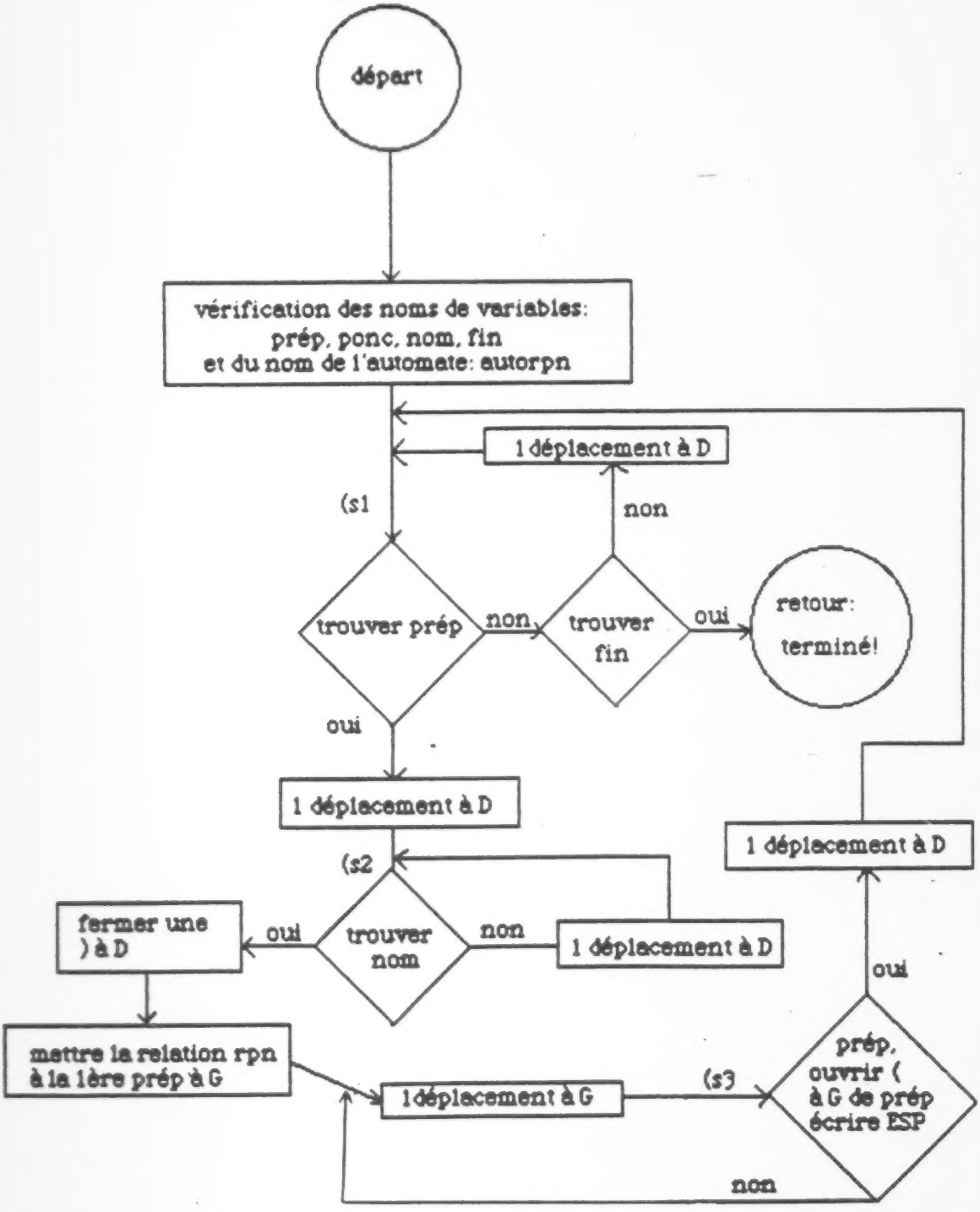

CONCLUSION

On peut évaluer la validité et l'extension de l'application d'un modèle comme celui que j'ai l'intention de produire dans le cadre de ma thèse sans faire le programme en tant que tel. La réalisation d'un tel programme dépasserait de beaucoup les limites et l'objet d'une thèse de doctorat en linguistique. Cependant, il serait souhaitable que je conçoive un système informatique qui puisse résoudre une version plus simple du problème étudié: par exemple un programme permettant d'identifier les syntaxèmes introduits par certaines prépositions spécifiques qui puisse fonctionner convenablement sur de petits corpus (environ 2000 mots). Au stade où j'en suis, il me semble possible de réaliser ce programme en Déredec. A moins d'obstacles techniques insurmontables, je produirai un tel programme, ce qui permettra d'ajouter une nouvelle perspective à la vérification de mon modèle.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU, C. (1978), *Syntaxe fonctionnelle du français*, Québec, P.U.L.

PITRAT, J. (1985), *Textes, ordinateurs et compréhension*, Paris, Eyrolles.

SPARK JONES, K. et Y. WILKS (1983), "Introduction: a little light history", dans SPARCK JONES, K., et Y. WILKS (éd.) (1983). *Automatic Natural Language Parsing*, Ellis Horwood Series in Artificial Intelligence, New York, Halsted Press.

L'OPPOSITION maǧhūra/mahmūsa (SONORES/SOURDES) EN ARABE

Fatim el Fenne
Étudiante de deuxième cycle
Linguistique

Selon le mode d'articulation, les grammairiens arabes, suivant en cela le grand SĪbawayhī (connu sous le nom du «Grand Maître de la grammaire arabe»), ont divisé leurs consonnes en maǧhūra/mahmūsa, termes exprimant une impression auditive (ou acoustique) et que H. Fleisch traduit par «éclatantes» pour le premier, et «étouffées» pour le second.

	maǧhūra	mahmūsa
Schaade Fleisch	sonore	sourde
Gairdner	non soufflée	soufflée
Bravman	forte (schallstark)	faible (schallschwach)
Cantineau	pressée (lourde) ou pressée-sonore (lourde-sonore)	non pressée-soufflée ou non pressée (sourde soufflée)
Meinhof Blanc	douce non soufflée (lenis non breathed)	forte soufflée (fortis breathed)

Nous reprenons le tableau de J.F. Bonnot (1976; 71), qui regroupe les interprétations des différents auteurs à propos de l'opposition maǧhūra/mahmūsa.

Dans les oppositions, maǧhūra/mahmūsa, les maǧhūra, dit H. Fleisch, sont représentées par les consonnes suivantes[1]: hamza[ʔ]; 'alif [--]; 'ayn [ʕ]; ġayn [ɣ] ou [ġ]; [q] ou [ḳ]; ǧim [dʒ]; yā' [j]; [ḍ]; lām [l]; nūn [n]; rā' [ṛ]; [ṭ]; dāl [d]; zāy [z]; ḏa' [ḏ]; ḏāl [ḏ]; bā' [b]; mīm [m]; wāw [w]. Les mahmūsa sont représentées par les consonnes: hā' [h]; ḥā' [ḥ]; ẖā'[h] ou [x]; kāf [k]; shīn [š] ou [ch]; sīn [s]; tā' [t]; ṣād [ṣ]; ṯā' [ṯ]; fā' [f].

H.. Blanc (1965, p.13), présente la division des consonnes maghūra/ mahmūsa sous forme d'un tableau.

1)						(ḍ)		ʃ̣	ṭ			maǧhūra
2)	'	ʿ	g	q	_	j	z	ʃ̣	d	_	b	maǧhūra
3)	h	ḥ	x	_	k	sh	s	θ	t	f	_	mahmūsa
4)							s̱					mahmūsa

Les lignes 1 et 2 sont des maǧhūra (sonores), les lignes 3 et 4 sont des mahmūsa (sourdes).

Cette division maǧhūra/mahmūsa a été le sujet de grands débats. À l'évidence, la plupart des maǧhūra sont des sonores et la plupart des mahmūsa sont des sourdes. Ce qui fait problème, c'est la présence de /q/, /ṭ/ et surtout /ʔ / parmi les maǧhūra. Il est vrai que les deux premières consonnes ont pu être primitivement des sonores; par contre, /ʔ / ne peut être que sourde, puisqu'elle est réalisée avec la glotte fermée.

Sībawayhī (dans son livre, Al-Kitāb), confirme sa théorie de façon décisive. La définition qu'il donne à propos de l'emplacement articulatoire de ces trois consonnes est d'une telle précision et d'une telle clarté qu'on ne saurait la rejeter. Selon Sībawayhī, la **maǧhūra** comporte du **ṣawt aṣ-ṣadr**, la **mahmūsa** n'est que **ṣawt al-fam** "*Ṣawt aṣ-ṣadr est la manière de désigner l'élément vocalique, représenté comme une résonance émise de la poitrine. Ṣawt al-fam "le son de la bouche" est le son produit par le simple souffle au mahṛag*" (traduction de H. Fleisch). En un mot, les maǧhūra sont les consonnes à ṣawt (nafas avec ṣawt aṣ-ṣadr) et les mahmūsa les consonnes à nafas (souffle) seulement. Les linguistes occidentaux, dans leur classification "sonores"/"sourdes", ont trouvé la même réalité que celle que recouvrait l'opposition maǧhūra/mahmūsa. Maǧhūra est donc traduite par "**sonores**", mahmūsa est traduite par "**sourdes**". Cette division maǧhūra/ mahmūsa ne semble pas avoir présenté de difficultés pour les autres grammairiens arabes, contrairement au cas des Occidentaux.

---

1 La transcription phonétique correspondant à la consonne arabe est de moi.

D'après H. Fleisch (p.221), dans son article "Traité de philologie arabe", As-Sīrāfī et Ibnginni se contentent de reproduire cette division telle quelle sans éprouver le besoin de la commenter. Apparemment, elle leur semble évidente. Et comme le dit J. Cantineau[2]: "*L'objection fait plus d'impression qu'elle n'a de véritable valeur*", et il explique le phénomène de la sonorisation du hamza par "*son alliance fréquente avec l'alif qui a pu le faire considérer à tort comme une sonore.*"

En fait, l'hypothèse proposée par H. Fleisch[3]: "*Les Arabes n'ont pas dissocié la voyelle articulée avec le* hamza *et l'élément consonantique du hamza. La voyelle devient ainsi partie intégrante du hamza, alors naturellement sonore*" semble plus appropriée.

L'assourdissement de /ḍ/ donne un /d/ vélarisé. SIbawayhī[4] définit la différence entre /ḍ/ et /d/ par l'itbāq "vélarisation": "لصارت الضاد دالا وَلَوْلَمْ يُطْبَقْ الضَّادُ وَالطَّاءُ ذَالًا وَالظَّاءُ سِينًا"; ce que SIbawayhī veut dire par là, c'est que, sans l'itbāq, le ض (ḍ) serait un د (d), le ص (ṣ), un س (s), et le ظ (ẓ) un ذ (ḏ).

Quant à ق /q/, nous lui connaissons une prononciation ancienne sonore, conservée par tous les parlers Bédouins et caractéristique de ceux-ci; elle constitue de nos jours un principe discriminant dans la distinction des parlers de Bédouins et des parlers Citadins: les parlers dans lesquels l'anciens ق (ḳ) est représenté par une sourde sont des parlers Citadins et le parlers dans lesquels il est représenté par une sonore sont des parlers Bédouins.

Notons bien que dans la lecture traditionnelle, ض et ق sont des consonnes sourdes.

Cependant, dans le groupement des hurūf, elles sont classées parmi les maǧhūra, par les grammairiens arabes.

Classement selon le point d'articulation, le mode d'articulation et le genre d'articulation:

---

2 J. Cantineau, 1960, p.17.

3 H. Fleisch, 1961, p.221.

4 H. Fleisch, 1961, p.222.

	mode d'articul.	point d'articulation	genre d'articulation
	مجهورة sonore	من اقصى الحلق laryngale	ء : شديدة occlusive 2
مطبقة vélarisée	مجهورة sonore	نطعية prépalatale	ط : شديدة occlusive ṭ
مستعلية	مجهورة sonore	لهوية uvulaire	ق : شديدة occlusive q

Pour Henri Fleisch, l'opposition maǧhūra/mahmūsa se traduit par l'opposition sonores/sourdes puisque maǧhūra recouvre presque totalement la catégorie des sonores chez les Occidentaux, et la mahmūsa recouvre entièrement la catégorie des sourdes.

Pour confirmer son hypothèse, H. Fleisch s'est servi, premièrement, de la distinction entre mahmūsa et nẖwa (constrictive), maǧhūra et šadīda (occlusive).

Sachant que: [dans le cas de]:

1) la mahmūsa, elle se répète par elle-même,
le souffle ne se trouve pas empêché,
le son ne vient pas de la poitrine;

2) la nẖwa, le souffle s'écoule en elle sans qu'on la répète et c'est un son qui vient de la poitrine;

3) la maǧhūra, l'appui est fort en elle-même;
(remarquons qu'ici Fleisch ne donne pas plus de détail);

4) la šadīda, l'appui s'accomplit par l'adhérence au point d'articulation, ce que Ibn-Ya iš appelle le "ضغط" et que H. Fleisch traduit assez rapidement par "pression".

Ensuite, il précise que "*pour une maǧhūra qui est en même temps šadīda, l'appui en tant que maǧhūra devra se produire par autre chose que par le travail au point d'articulation*" pression qui caractérise la šadida.

Il y a donc un double travail: l'appui fort + "ضغط" qu'il traduit par "pression" mais qui veut tout simplement dire "appui". Dans ce cas - c'est-à-dire, l'appui fort de la maǧhūra auquel on ajoute l'appui au point d'articulation de la šadīda - l'occlusion est totale.

H. Fleisch continue sa théorie en prenant comme exemple ذ /ḏ / et ظ /ẓ/ qui sont des maǧhūra nẖwa. Il définit (ظ) comme ayant un certain son qui se produit avec elle. On a donc une présence de souffle dans la maǧhūra. Selon Fleisch, l'empêchement du souffle présent dans la maǧhūra s'explique par la retenue de l'air vibrant entre la glotte et le point d'articulation, c'est-à-dire que ce phénomène s'explique par la corrélation vocale et non par la corrélation d'intensité ou de pression citée par Cantineau.

En fait, le but de Fleisch était de rejeter la théorie des autres linguistes dont il n'était pas convaincu, afin d'établir la sienne. Cependant son étude n'est pas fondée. Il s'arrête aux termes "pressées"/ "soufflées" pour faire admettre à J. Cantineau son tort de faire correspondre maǧhūra à une corrélation d'intensité.

Par ailleurs, en se basant pour son explication sur la présence du souffle dans le phonème ظ /ẓ/ qui est une niẖwa maǧhūra, Fleisch semble oublier que SĪbawayhī n'a jamais mentionné l'absence catégorique du souffle dans la maǧhūra. D'un autre côté, ṣawt aṣṣadr nécessite le rôle des cordes vocales. Le ṣawt que Fleisch a souligné désigne justement le son laryngien de la sonore. En effet, si l'on reprenait la définition de SĪbawayhī citée plus haut, la maǧhūra comporte du ṣawt aṣṣadr et du nafas, et la mahmūsa comporte du nafas seulement. Dans ce cas-là, maǧhūra se traduit bien par sonores et mahmūsa par sourdes.

En fait, il y aurait deux hypothèses:

1) si maǧhūra ≠ sonores, mahmūsa ≠ sourdes, alors dans sa désignation de maǧhūra/mahmūsa SĪbawayhī indiquait autre chose que l'opposition sonores/ sourdes, et on comprendrait alors que pour lui q et ṭ n'étaient pas nécessairement des sonores;

2) si maǧhūra = sonores, mahmūsa = sourdes, alors la présence de (ط) ṭ et q parmi les maǧhūra peut s'expliquer par le fait qu'elles aient été un moment donné dans le temps des sonores, et le sont encore aujourd'hui dans certains dialectes arabes.

La seule explication serait celle de l'élément consonantique du hamza associé à la voyelle articulée avec celle-ci. La voyelle devient ainsi partie intégrante du hamza, alors naturellement sonore.

BIBLIOGRAPHIE

BLANC, H. (1969), "The fronting of the qàl-gàl dialect split in Arabic" PICSS, pp. 7-37.

CANTINEAU, J. (1952), "Le consonnantisme du sémitique", *Cahiers publiés par l'Institut d'Études sémitiques de l'université de Paris V*, Paris, pp.79-94.

----- (1960a), *Études de linguistique arabe*, Paris, Klincksieck.

----- (1960b), *Cours de phonétique arabe*, Paris.

FLEISCH, H. (1947), *Introduction à l'étude des langues sémitiques*, Paris.

----- (1964), *Arabe classique et arabe dialectal*, no. 12, 23, 62, Beyrouth.

----- (????), "Études de phonétique arabe", dans *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*.

----- (1961), *Traité de philologie arabe*.

GAIRDNER W.H.T. (1925), *The Phonetics of Arabic*, London, Oxford University Press.

----- (1935), "The Arab Phoneticians on consonants and vowels", *The Moslem world*, Hartford, Conn., pp.242-257.

BRÈVE ÉTUDE HISTORIQUE DU NOM DONNÉ AU JEU D'ÉCHECS DANS QUELQUES LANGUES PARLÉES EN EUROPE

Hélène Beaulieu
Étudiante de deuxième cycle
Linguistique

L'idée de faire une recherche historique sur le nom donné au jeu des échecs dans quelques-unes des langues parlées en Europe date de l'année dernière. En effet, une courte recherche dans des dictionnaires étymologiques m'avait permis de constater que ces derniers ne s'entendaient pas sur l'étymologie du mot "échecs" en français.

J'ai donc entrepris de chercher l'étymologie du nom donné aux échecs dans diverses langues d'Europe, espérant qu'une vue d'ensemble m'aiderait à dégager la "véritable" étymologie du mot "échecs" en français. Ce sont les résultats de cette recherche que je vous présente ici, et je dois vous avouer que la situation est beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'avait semblé au départ.

Dans ce bref exposé, je me bornerai donc à raconter brièvement l'origine des échecs et leur introduction en Europe, pour parler ensuite de l'origine probable du nom donné à ce jeu dans quelques langues d'Europe. Je m'attarderai plus au français, c'est-à-dire que je passerai en revue les principales étymologies proposées dans cette langue. Je ne suis malheureusement pas arrivée à en dégager une qui me semble plus probable que les autres.

L'origine des échecs se perd dans la nuit des temps. Plusieurs légendes ont eu cours successivement. L'une d'elles fait remonter l'invention de ce jeu à Palamède qui, au siège de Troie, occupait ses loisirs à jouer devant sa tente, au moyen de petits cailloux qu'il faisait manoeuvrer dans une figure carrée tracée sur le sable. Une autre légende attribue l'invention des échecs à un brahmane qui, chargé d'instruire un jeune roi despotique, a imaginé ce jeu où le roi, la pièce la plus importante, ne peut rien sans l'aide de ses sujets.

Quoi qu'il en soit, il semble que le berceau des échecs ait été l'Inde avant le Ve siècle de notre ère. Les échecs seraient d'abord passés en Perse puis, à partir du VIe siècle, ce jeu aurait été répandu depuis l'Inde dans toute l'Asie, probablement par des bouddhistes fuyant les persécutions des brahmanes. De la Perse, les échecs sont passés à l'Empire romain

d'Orient et, suite à la conquête de la Perse par les Arabes, ces derniers ont amené le jeu vers l'ouest jusqu'en Espagne, en passant par l'Afrique du Nord. Les Européens ont appris des Maures à jouer aux échecs dès avant l'an mille.

En sanskrit, le nom de ce jeu était **chaturanga**, qui signifiait "qui compte quatre membres". Les "quatre membres" en question étaient les quatre parties de l'armée indienne, c'est-à-dire l'infanterie (les pions), la cavalerie (les cavaliers), les éléphants (les fous) et les chars de combat (les tours). Les Arabes ont transformé ce mot **chaturanga** en **shatranj**, qui est devenu **ajedrez** en espagnol et **xadrez** en portugais (voir les figures 1 et 2 en annexe).

Pour désigner la pièce qu'on appelle le roi, les Arabes ont emprunté le mot persan **shah**, qui signifiait "roi". En persan, **shah** signifiait à la fois le roi et la pièce du jeu d'échecs, alors qu'en arabe, ce mot n'était utilisé que dans ce second sens. La pièce en question a reçu un nouveau nom dans les diverses langues parlées en Europe, c'est-à-dire que son nom a tout simplement été traduit.

En arabe, un joueur qui mettait en échec le roi de son adversaire disait "shah" pour avertir son adversaire. Il s'agit bien ici du nom de la pièce car des expressions comme **shah wa fil** (roi et fou) et **shah wa rukh** (roi et tour) étaient utilisées quand un joueur attaquait une autre pièce en même temps qu'il mettait le roi en échec. De cet avertissement **shah** ont été formés en arabe les verbes **shaha**, **'ashaha** et **inshaha**, qui signifiaient "dire shah", "faire échec".

Je continue maintenant en suivant l'hypothèse proposée par H.J.R. Murray dans son livre A History of Chess, Londres, 1913. Cette hypothèse n'est pas la plus populaire, mais elle a l'avantage d'être beaucoup plus détaillée que les autres. Selon cette hypothèse, donc, le mot arabe **shah** aurait connu cinq adaptations distinctes en latin:

1) l'interjection **scac**, **scaccum** "échec"
2) le nom neutre **scaccum** "échec"
3) l'adjectif **scaccus** "en échec"
4) le verbe **scaccare** "mettre en échec"
5) le nom masculin **scaccus**, qui a pris un autre sens en Europe.

Le sens habituel de **scaccus** en latin et dans les langues romanes est celui de "pièce".

A l'époque à laquelle les échecs ont été introduits en Europe, les Latins connaissaient déjà depuis quelques siècles un jeu qui ressemblait beaucoup aux échecs et qu'ils appelaient **ludus latrunculorum**, le "jeu des larrons". Les pièces de ce jeu s'appelaient des **latrunculi**. Comme les échecs se jouaient avec des pièces appelées **scacci** (le pluriel de **scaccus**), les Latins on donné à ce jeu le nom de **ludus scaccorum**, par analogie avec

ludus latrunculorum. Dans les documents latins, on trouve aussi **scacci** comme nom du jeu.

Toujours selon Murray, c'est de **scacci** et **ludus scaccorum** que seraient dérivés les noms habituels du jeu d'échecs dans toutes les langues de l'Empire romain d'Occident sauf en espagnol, en portugais et en gallois.

J'ai parlé plus haut des noms donnés aux échecs en espagnol et en portugais et de leur origine. En gallois, le jeu des échecs s'appelle **seccyr**, mot qui vient de **scaccarium**, "échiquier" en latin.

Les noms donnés aux échecs en islandais, en norvégien, en suédois, en danois et en néerlandais viennent du vieux bas-allemand, alors que ceux qui se disent en tchèque, en bohémien, en polonais et en croate viennent du moyen haut-allemand. Le nom de ce jeu en lituanien vient aussi de l'allemand ainsi que, probablement, le nom qu'on lui donne en hongrois (voir la carte à la figure 3).

Si l'on excepte Corominas dans son dictionnaire étymologique du catalan (voir plus bas), Murray est le seul à prétendre que le nom donné au jeu des échecs, dans quelque langue que ce soit, vient du latin. Les dictionnaires étymologiques de la plupart des langues parlées en Europe indiquent que ce mot vient du mot arabe **shah**, sans faire mention d'une quelconque étape intermédiaire. Le français fait toutefois exception, car dans cette langue une troisième étymologie est proposée. Je reviendrai plus loin au cas du français.

Dans son dictionnaire étymologique du catalan, Corominas émet, avec une extrême prudence, l'hypothèse que le mot **escacs** vienne du mot arabe **shah**, en passant par le latin. Pour lui, les mots latins **scaccum** et **scaccos** semblent être une altération du mot arabe **shah**, probablement due à une graphie ***scaccum** ou ***schaccum** utilisée pour tenter de représenter le **sh** du mot arabe. Il y aurait ensuite eu confusion avec un autre mot **scachus** "butin", latinisation du mot germanique **skâk** d'où vient l'ancien mot français **eschiec** (voir la figure 4).

En français, trois hypothèses principales ont été proposées concernant l'étymologie du mot **échecs** (voir la figure 5).

Presque tous les dictionnaires étymologiques du français, y compris le F.E.W. (FranzËsisches Etymologisches WËrterbuch), favorisent la première de ces hypothèses, c'est-à-dire que selon eux le mot **échecs** vient de l'arabe **shah**, tout simplement. Bloch précise que le mot **échecs** est une "altération de la forme *eschac*, attestée par le plur. *eschas*, empr., probabl. par l'intermédiaire de l'Espagne, du mot arabo-persan *shâh* «roi», dans l'expression *shâh mât* «le roi est mort» [...]. L'altération d'*eschac* en *eschec* est peut-être due à un croisement avec l'a. fr. *eschiec* «butin», empr. du francique ****skak***, quoiqu'il y ait peu de rapport pour le sens." L'hypothèse d'un croisement avec un dérivé du francique ***skak** a l'avantage

d'expliquer en outre le **c** final la présence du **é** initial car un **s** suivi d'un consonne donne **é** en français.

Si le F.E.W. et le dictionnaire étymologique de Bloch et von Wartburg font remonter **échecs** au mot arabe **shah**, le Dictionnaire des étymologies obscures de Pierre Guiraud (1982) affirme, quant à lui, que ce mot doit être rattaché à l'étymon germanique **skak** "butin, prise", l'essence du jeu d'échecs étant de "s'emparer" des pièces de l'ennemi jusqu'à la "prise" finale du roi. Toujours selon ce dernier dictionnaire: "[le français] présente les variantes *eschec* «butin, prise» et *eschac* «idem». *Eschec*, eschac «butin, prise (de guerre)» et *eschec*, *eschac* «jeu (des échecs)» représentent donc, morphologiquement, le même mot. Quant à la parenté sémantique, elle est évidente. Ce qui n'exclut pas d'ailleurs un croisement avec le persan *shâh*, encore que nous n'ayons aucune trace du cheminement de ce mot. Si l'on s'en tient au jeu, l'interjection *échec* [...] ne signifie pas «roi» mais «en prise» [...]."

La troisième hypothèse, émise par Murray en 1913, n'est vraiment pas populaire et on pourrait, à première vue, se demander quelle est la raison de ce manque d'enthousiasme de la part des linguistes. Le fait est que si le passage du latin **scacci** au français **échecs** ne semble pas comporter de difficultés, il en est tout autrement du passage de l'arabe **shah** au latin **scacci**. Murray lui-même admet que, selon les lois de la phonétique, pour que le **sh-** de **shah** puisse avoir été transcrit par **sc-** en latin, il aurait fallu que les échecs soient apparus en Europe entre le VIIIe siècle et l'an 1000, probablement même avant 900 (n'ayant pas vérifié le bien-fondé de cette affirmation, je dois pour l'instant me contenter de le croire sur parole). Toutefois, nous ne possédons aucun document antérieur au XIe siècle où il est fait mention des échecs. Ce silence ne prouve pas, bien sûr, que les échecs étaient inconnus en Europe à cette époque, mais il est étrange que personne n'en ait parlé avant le XIe siècle, alors que par la suite les références à ce jeu sont abondantes.

J'ai dit plus haut que selon Corominas, le mot catalan **escacs** vient probablement des mots **scaccum** et **scaccos** du bas latin, qui viendraient à leur tour du mot arabe **shah**. Toujours selon Corominas, c'est en latin que se serait produite la confusion avec un mot dérivé du germanique ***skak**. On peut alors se demander pourquoi **échecs** ne viendrait pas lui aussi du latin, étant donné la ressemblance entre **escacs** et **échecs**. En effet, beaucoup de mots commençant par **éch-** en français et dont l'équivalent en catalan commence par **esc-** ont la même origine que le mot catalan.

J'ai donc tracé la carte linguistique de deux mots (voir annexe) dont l'un vient du germanique et l'autre du latin, me basant sur l'hypothèse que la limite entre les deux principales prononciations (**éch-** et **esc-**) ne serait peut-être pas au même endroit pour un mot qui vient du germanique que pour un mot qui vient du latin. Une comparaison ultérieure de ces cartes avec une carte semblable tracée pour le mot **échecs** permettrait peut-être alors d'établir l'origine de ce dernier mot. Les deux mots que j'ai choisis pour

cette comparaison sont **échelle**, qui vient du latin **scala** et est entré en français vers le XIIe siècle, et **échine**, qui vient du francique ***skina** et est attesté en français depuis 1080. Les mots correspondants en catalan, respectivement **escala** et **esquena**, ont la même origine que les mots français (voir les cartes, figures 6 et 7 en annexe).

On remarque que les deux cartes sont presque identiques: la ligne de partage entre les prononciations **éch-** dans le nord de la France et **esc-** dans le sud est presque au même endroit dans les deux cas. Il n'est donc pas possible, du moins pour des mots aussi anciens que ceux-ci, de déterminer s'ils viennent du latin ou du germanique en ne se basant que sur leur carte linguistique.

Force nous est de constater que malgré toutes ces recherches, l'origine du mot **échecs** en français ne peut toujours pas être établie. Il faut dire que l'époque à laquelle le jeu aurait été introduit en Europe complique encore la situation. Je m'explique: à cette époque, les langues romanes s'étaient déjà suffisamment différenciées du latin pour qu'on puisse les considérer comme des langues distinctes. Le jeu d'échecs a donc dû recevoir un nom en français à peu près à la même époque qu'en latin. Bien sûr, ce nom français peut très bien avoir été quand même une adaptation du mot latin **scacci**, mais l'existence d'un homonyme **eschec**, "butin", "prise" (dérivé du germanique ***skak**) a pu avoir une influence. Ce mot **eschac**, **eschec** aurait même pu être adopté comme nom du jeu d'échecs à cause de sa ressemblance plus ou moins lointaine avec le mot latin **scacci**. Par ailleurs, si l'on accepte l'hypothèse d'un croisement avec un dérivé de ***skak**, alors **échecs** peut aussi venir du mot arabe **shah**.

Pour terminer, j'aimerais citer une partie de l'article consacré au mot **eschecs** dans l'édition de 1690 du dictionnaire de Furetière:

> "Menage rapporte diverses opinions sur l'origine de ce mot. Leunclavius croit qu'il vient de *Uscoques* fameux brigands de Turquie; le Pere Sirmond de l'Alleman *scach*, qui signifie *larcin*, & *calculus*. Vossius & Saumaise tiennent que *scacchus* peut venir de *calculus*, qui a esté dit pour *latrunculus*, parce qu'ils ont creu, quoy qu'à tort, que nostre jeu d'*eschecs* estoit la même chose que *ludus latrunculorum* des Latins. Gregorius Tolosanus dit qu'il vient de l'Hebreu *schach*, qui signifie *vallavit*, & de *mat*, qui signifie *mortuus est*: d'où est venu *eschec* & *mat*. Joannes Fabricius dit qu'un celebre Mathematicien Persan *Schatrenscha* en a esté l'inventeur, & luy a donné son nom qu'il a encore en Perse. Nicod le derive de *Scheque* ou *Xeque*, qui est un mot Morisque signifiant *Seigneur*, *Roy*, ou *Prince*. Bochart dit aussi que ce mot *scach* est originaire Persan: & que *Scach mat* signifie *le Roy est mort*. L'opinion de Mr. Bochart & de Nicod, qui est aussi celle de Scriverius, sont les plus vraisemblables. Saumaise pretend que ce mot vient du Grec *zatrikion*, d'où il a passé en Perse. Le Roman de la Rose attribuë l'invention des *eschecs* à un nommé *Athalus*.

> La commune opinion des Anciens est que ce fut Palamede qui trouva l'invention des *eschecs* & de l'eschiquier pendant le siege de Troye. D'autres l'attribuent à un Diomede qui vivoit sous Alexandre. Mais la verité est que ce jeu est si ancien, qu'on n'en peut sçavoir l'auteur."

Comme quoi la confusion au sujet de l'origine de ce mot ne date pas d'aujourd'hui!

ESPAGNOL

ajedrez < arabe shatranj < sanskrit chaturanga

PORTUGAIS

xadrez < arabe shatranj < sanskrit chaturanga

GALICIEN

axedrez < arabe shatranj < sanskrit chaturanga

	assederez
XIVe s.	xedrez
	enxedrez
XVe s.	exedrez
XVIe s.	enxadrez
	xadrez

Figure 1. Les formes anciennes en portugais sont tirées du Dicion|rio etimológico da l´ngua portuguesa, de José Pedro Machado, 2e édition, Lisbonne, 1967 (s.v. xadrez).

ESPAGNOL

1240	axadrezes
1250	axadrezes
1254	acedreyxes
1270	axadrez
1283	açedrex
1289	axedezes
1295	acedrejes
1300	axadrés
1406	alxedrez
1485	axedrés
1557	agedrez
1582	axedrez
1593	axedrez
1605	axedrez
1606	axederez
1610	axadrés
1611	axedrez
1623	algedrez, aljedrez
1633	ajedrez
1705	alxedrez
1726	agedrez, axedrez
1771	algedrez
1828	ajedrez
1919	ajedrez
1951	aljedrez (Andalousie)
1952, etc.	ajedrez

La forme **ajedrez** est générale depuis le XVIe s.

Les formes **aljedrez**, **algedrez** et **alxedrez** sont signalées comme barbarismes ou régionalismes au XIXe et au XXe s.

Figure 2. Ces renseignements sont tirés du Diccionario histórico de la lengua espa¨ola, Real Academia Espa¨ola, fascicule 10, Madrid, 1972 (s.v. **ajedrez**).

CARTE 1

schack, schackspel
skakspel
tafl, manntafl, skáktafl
skak skakspel
schaakspel
шахматы
šachmatai
szachy
chess
šachy
šach
rakk rakkjátek
шахи
échecs
ajedrez, axadrez
xadrez
scacchi
šach
σκακι

PROVENÇAL

XIIIe s.	escaxs, escatz, escadz escax, escas, escacs, escacx
XIVe s.	scaquí

CATALAN

escacs < b. lat. **scaccum**, **scaccos** < ***sciaccum**, ***schaccum** < ar. **shah** < persan **shah**

1046	escachs
1410	scachs
1479	escachs
1495	scachs
XVe s.	scacs
1523	scachs
1823	escacs
1899	escachs
1900	escacs
1935	escacs
1964	escacs
1979	escacs
1983	escacs
1987	escacs

Figure 4. Les formes anciennes en provençal sont tirées de A History of Chess, de H.J.R. Murray, Oxford University Press, Londres, 1913 (édition de 1962), tandis que celles en catalan proviennent de mon fichier personnel.

FRANÇAIS

échecs < ar. shah < persan shah
échecs < germ. *skak
échecs < lat. scacci < ar. shah < persan shah

XIe s.	eschecs
XIIe s.	eches, eschés, eschas
1165	esches
1198	esches, eschez
[1200]	escas
[1228]	eschez, eschés
1275	eschaz, eschas
1269-1298	eschès
1250-1300	eschès
[XIIIe s.]	esqués, esciés
1389	eschez
XIVe s.	eschies, esches
1408	escheez, eschecs
début XVe s.	eschecs
1440	eschiés
XVe s.	eschés, eschez, echecs, esches
1713	eschets
1721	escheis
[1880]	échecs
XXe s.	échecs

Figure 5. Les formes anciennes du mot "échecs" proviennent de mon fichier personnel.

CARTE 2

carte "échelle" (ALF#436)
échelle < lat. scala
XII^{e} s.

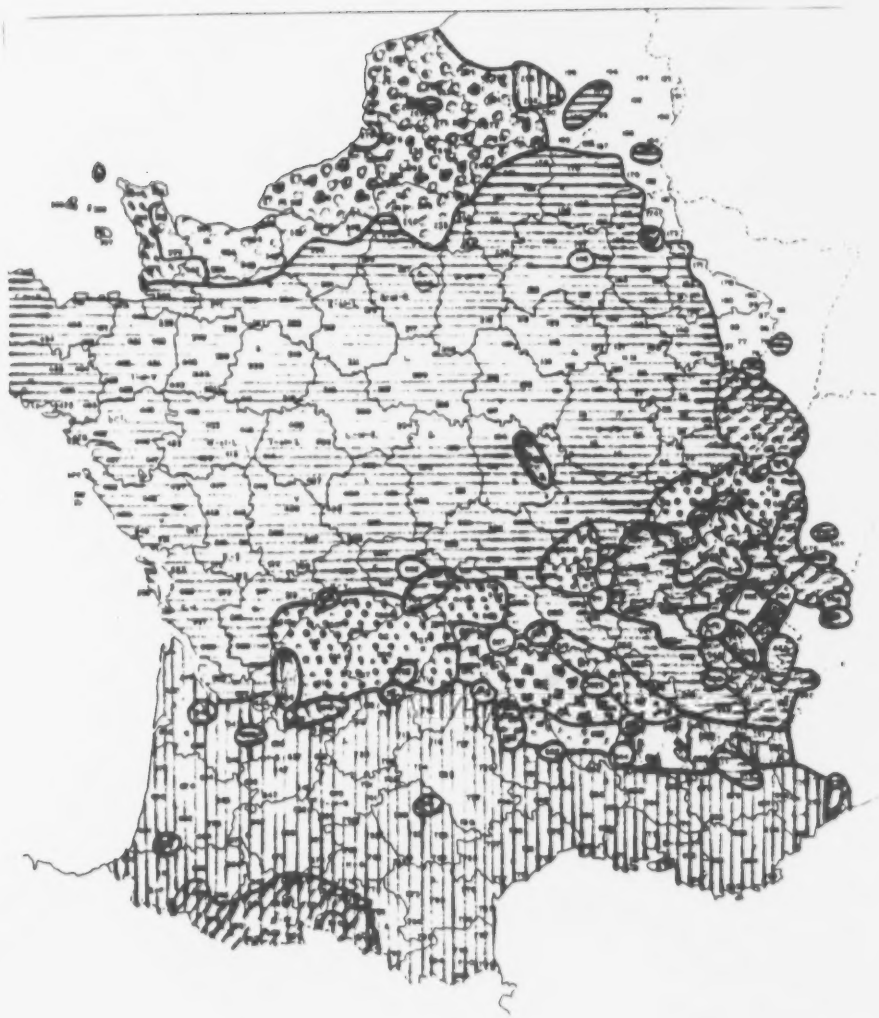

CARTE 3

carte "échine" (ALF#437)
échine < frq.* skina
vers 1080

eʃ-
etʃ-
esk-
sk-
eʃk-
ets-
ety-
ek-, eky-
es-
estʃ-

BIBLIOGRAPHIE

BLOCH, O. et W. von Wartburg, (1968), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Presses universitaires de France.

COROMINAS, J. (1980), *Diccionári etimológic i complementari de la llengua catalana*, Barcelona, Curial Ediciones Catalanes.

Diccionario histórico de la lengua española, Real Academia Española, fascicule 10, Madrid, 1972.

GUIRAUD, P. (1982), *Dictionnaire des étymologies obscures*, Paris, Éditions Payot.

MACHADO, J.P. (1967), *Diccionario etimológico da lingua portuguesa*, 2e édition, Lisbonne, Editorial Confluência.

MURRAY, H.J.R. (1913), *A History of Chess*, Londres, Oxford University Press, édition de 1962.

VON WARTBURG, W. (1967), Französisches Etymologisches Wörterbuch. vol. 19, Basel.

"PARTI LIBÉRAL" DANS *POUR UNE POLITIQUE* DE G.-E. LAPALME

René Lapalme
Étudiant de deuxième cycle
Linguistique

I. Introduction

Il serait bon, tout d'abord, de situer très brièvement mon travail à l'intérieur de mon champ d'études, l'analyse du discours. Je n'ai aucunement l'intention d'énumérer ici tous les courants qui se réclament de l'analyse du discours, entreprise beaucoup trop ambitieuse. Je désire simplement donner quelques repères afin de mieux saisir la place de mon travail dans l'ensemble de la recherche.

Par analyse du discours, j'entends ici analyse du discours écrit, le discours oral relevant d'un tout autre domaine de recherche. Il s'agit d'une étude de lexicologie, par opposition aux études syntaxiques ou à la grammaire de texte, et plus particulièrement de lexicologie non quantitative, par opposition cette fois à la lexicométrie, ou statistique lexicale. J'emprunte ma méthode à Jean Dubois, auteur du livre Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, et au laboratoire de lexicologie politique de St-Cloud qui, avant d'adopter une approche résolument lexicométrique, a également oeuvré dans ce domaine. Je dois toutefois reconnaitre que cette méthode s'écarte un peu des tendances actuelles en analyse du discours et, plus grave peut-être, qu'elle a ses limites; j'essaierai d'ailleurs d'en dépasser quelques-unes. Mais c'est là le sort de tout analyste: il n'y a pas de méthode idéale qui puisse rendre compte de tous les phénomènes. Le choix d'une méthode ne dépend alors pas de sa portée, mais bien de la nature du texte étudié, et surtout, de la question que l'on se pose.

Ma question? Comment Georges-Émile Lapalme définit-il "parti libéral" dans Pour une politique?

II. L'homme, l'oeuvre

Avant de passer à l'étude, il faudrait cependant mieux connaître l'homme et l'oeuvre.

Georges-Émile Lapalme, figure très marquante de la politique québécoise, est cependant une des plus méconnues. Il commence sa carrière politique vers la fin des années 40, au fédéral. Il est alors député libéral de Joliette. En 1950, il est élu chef du parti libéral du Québec, mais, défait par A. Barette dans son comté de Joliette, il doit attendre 1952 pour devenir chef de l'opposition. Il essaie alors de restructurer son parti et de créer un programme solide axé sur la "justice sociale" -- pour reprendre son slogan. Il ne réussit cependant jamais à vaincre Duplessis. En 1958, il abandonne donc, laissant la place à Jean Lesage.

Après la victoire libérale de 1960, il est ministre des affaires culturelles -- un de ses rêves. Il n'y reste cependant que peu de temps: en 1964, avec beaucoup d'amertume, il quitte définitivement la politique. Il se consacre alors, entre autres choses, à la rédaction de ses mémoires. Il est mort en 1985, à 78 ans.

Pour une politique est un mémoire qu'il a rédigé entre mai et septembre 1959 (entre sa démission et la victoire libérale, donc). L'auteur se propose de faire le bilan de ses années à la tête du parti pour se tourner ensuite vers l'avenir. Son but: créer un programme politique complet pour le jour où le parti libéral du Québec accédera enfin au pouvoir. Il cherche véritablement à couvrir tous les aspects de la vie de la province, de l'administration au tourisme, en passant par la langue. C'est ce programme qui servit de modèle au gouvernement Lesage; c'est donc un des documents qui a donné naissance à la Révolution tranquille.

L'ouvrage se présente en deux volumes. Il s'agit d'un manuscrit dactylographié, avec ici et là quelques corrections apportées par l'auteur. On n'en connait pour l'instant qu'une vingtaine d'exemplaires, le texte n'étant toujours pas publié. Les éditions VLB prévoient toutefois un lancement prochain.

III. Méthodologie

J'avais d'abord envisagé d'étudier quatre "mots-clefs": "démocratie", "parti", "politique" et "libéral". Je voulais comprendre comment l'auteur

les définit, et quels sont les liens qu'il établit entre eux. J'en serais arrivé à créer de la sorte un réseau sémantique qui aurait pour base quatre mots qui selon moi étaient reliés. J'ai donc procédé à un relevé d'occurrences, qui semblait d'ailleurs prometteur. Je n'ai cependant pu m'empêcher d'aller un peu plus loin et de relever toutes les occurrences de "parti libéral". Plus que prometteur, ce relevé a donné des résultats des plus phénoménaux. Après consultation[1], j'ai donc décidé de concentrer mon étude sur "parti libéral". Je me fie ainsi à la logique même du texte pour développer un réseau sémantique -- j'oublie donc le mini-réseau qui avant me servait de point de départ -- et pour m'indiquer les phénomènes qui méritent d'être étudiés.

Je me trouve maintenant prêt à appliquer la méthode de Dubois. Il s'agit de relever:

- les équivalences
- les oppositions
- les associations
- les qualifications
- les "actions de"
- les "actions sur".

Ces catégories, nous le verrons, sont parfois floues, ou quelque peu arbitraires. Une partie de notre travail sera de les définir, ou redéfinir, avec plus de rigueur.

Les équivalences sont les substituts, c'est-à-dire les mots utilisés pour remplacer le syntagme de départ dans certains contextes. On pourrait parler aussi de synonymie discursive.

> exemple: "Pendant longtemps, la présence au pouvoir fédéral de ceux que l'on a appelés "les grands frères" a fait se réfléter sur **l'équipe de Québec** une sorte de complexe d'infériorité, non seulement vis-à-vis d'elle-même mais aussi au regard de toute l'opposition."
>
> "L'équipe de Québec", dans ce contexte, remplace "parti libéral".[2]

---

1 Je désire ici remercier ma directrice, Annette Paquot, ainsi que Diane Vincent, pour leurs conseils et leur temps.

2 Cette catégorie a été depuis retravaillée. Il n'y aura équivalence que lorsque "parti libéral" apparaitra dans le même contexte que son équivalent.

Les oppositions, évidemment, sont les mots auxquels est opposé "parti libéral".

exemple: "Dans la course qui mettait en lice l'Union Nationale et **le Parti libéral**, il y avait deux attitudes non pas concurrentes mais entièrement différentes. L'Union Nationale exploitait l'autonomie comme on exploite une mine sur le marché de la spéculation sans exploiter la mine elle-même. **Le Parti libéral**, lui, faisait des promesses nombreuses, dans l'espoir qu'elles enseveliraient l'autonomie verbale de l'autre."

On oppose ici "Parti Libéral" et "Union Nationale".

Les associations sont les mots auxquels "parti libéral" se trouve associés. Il s'agit entre autres de cas d'énumération et d'union par conjonction.

exemple: "Après un léger flottement, la presse entière endosse l'attitude de M. Duplessis. Ce fut l'attaque en règle contre le gouvernement fédéral et contre **le parti libéral provincial**."

"Parti libéral" est ici associé à "gouvernement fédéral".[1]

Les qualifications sont, tout simplement, les mots que l'auteur a choisis pour qualifier son parti.

exemple: "Quoiqu'on dise et quoiqu'on pense, la force matérielle d'un parti politique doit être le premier atout dans son jeu.
Dans ce sens, **le parti libéral** est donc le plus fort des opposants. Il devrait être l'aimant qui les attire."

"Le plus fort des opposants" est ici une qualification.

Les "actions de" sont les contextes où "parti libéral" est sujet.

exemple: "On sera peut-être surpris de m'entendre dire que le **parti libéral** s'est attardé un peu avant de comprendre le sens et la portée de l'autonomie chez l'adversaire."

"S'est attardé un peu" est une action du parti libéral.

---

1 Cette catégorie est déjà passée par plusieurs redéfinitions. Il y aura probablement création d'une sous-catégorie d'associations, dite "associations indirectes" ou "associations au deuxième degré".

Les "actions sur", enfin, sont les contextes où "parti libéral" subit l'action d'un autre sujet sur lui.

> exemple: "Qu'il s'agisse de la conduite non dénoncée de ceux qui, surtout au fédéral, pactisaient avec l'ennemi, ou de la conduite de ceux qui minaient **le parti** par l'intérieur..."

Ici, "minaient le parti par l'intérieur" est une "action sur".

Il serait maintenant possible de procéder à une première interprétation. J'ai cependant préféré ajouter quelques catégories, afin de combler déjà certaines des lacunes de la méthode. J'ai relevé ainsi:

a) les variantes. Elles sont de trois types. On peut d'abord retrouver une partie du syntagme utilisée seule, comme c'est le cas dans notre exemple de "action sur". On peut aussi retrouver une partie du syntagme remplacée par un autre mot.

> exemple: "La division éclatait donc en plein jour, au sein même **du parti provincial**, sur une question de doctrine, et à cette division intestine s'ajoutait l'hostilité ouverte de plusieurs fédéraux."

Enfin, dans certains contextes, de nouveaux éléments sont ajoutés au syntagme.

> exemple: "Donc, **le parti libéral provincial** n'a commis aucune faute d'administration, car il n'a jamais gourverné. Donc, **le parti libéral provincial actuel** ne peut être soupçonné de soumission à un autre pouvoir, puisque ce pouvoir est aux mains de ses adversaires."

Par leur nature, je n'ai pas voulu considérer ces exemples comme des cas d'équivalences.

b) les possessifs. J'ai relevé ici tous les emplois d'adjectifs possessifs qui renvoient à "parti libéral".

> exemple: "Aujourd'hui, après avoir été chef **du parti libéral** de 1950 à 1958, je n'hésiterais pas à en sortir si **sa** politique entrait en conflit avec les opinions bien définies et bien arrêtées que j'ai exprimées au sujet de certains cas bien déterminés."

c) les syntagmes terminés par "du parti".

exemple: "Il est assez curieux de constater que des libéraux ne croyaient pas à la politique **du parti** tandis que des gens du dehors y croyaient tellement qu'ils en avaient peur."

Ces deux dernières catégories se ressemblent. Pour plus de rigueur, je tiens toutefois à les garder séparées.

d) les emplois du "nous". Le "nous" est en effet employé fréquemment dans le texte. Sa valeur n'est cependant pas toujours très claire. Il peut parfois remplacer "parti libéral", mais peut aussi renvoyer aux membres du parti. Cette ambiguïté se fait plus apparente si l'on regarde un exemple où la troisième personne du singulier et la première personne du pluriel se côtoient.

exemple: "Enfin, ayant été seul à guerroyer, **le parti libéral** n'a pas que des stratèges en Chambre. **Nous** connaissons mieux que quiconque, celui-là dut-il venir d'une grande cité, la signification des mots "vol d'élection". Je fais allusion ici à l'ancien maire de Montréal qui, ayant pour lui les gens sérieux et les prières des communautés, fut tout décontenancé de sa défaite. **Nous**, nous avons eu contre **nous** les communautés où dans certains cas on forçait les enfants des libéraux à prier pour la victoire de M. Duplessis et, **notre** champ de bataille, c'était une province. Oui, **nous** savons plus que les autres comment un idéal peut être perdu de vue quand un parti, bâti pour les élections, lance un écran de fumée à la fois sur cet idéal qui était **le nôtre** et sur le vol qui était le sien."

Je mets pour l'instant ce problème de côté. Je n'y reviendrai qu'après une première interprétation des données.

IV. Quelques résultats préliminaires

Il est en fait plutôt ardu de parler ici de "résultats": je n'ai pour l'instant pas passé à l'interprétation. Il m'est cependant possible de donner une idée générale du portrait qui se dessine.

Le réseau le plus riche semble être le réseau d'oppositions. On y oppose évidemment "parti libéral" et "Union Nationale", mais aussi le parti libéral fédéral et le parti libéral provincial, le parti libéral d'aujourd'hui et celui d'hier, et même "parti libéral" et "peuple". Plus curieusement, il semble y avoir opposition entre le parti et ses membres. "Parti libéral" désigne en effet souvent une entité politique à l'intérieur

de laquelle se regroupent des membres. La séparation n'est pourtant pas toujours très nette, et "parti libéral" peut parfois tout aussi bien désigner les membres mêmes du parti. Règle générale, cependant, il y aurait séparation entre ce que représente le parti libéral pour l'auteur et les agissements de ses membres.

Il me reste maintenant à passer à une interprétation plus rigoureuse. Je compte d'abord analyser mes premiers résultats. Il faudra pour cela redéfinir certaines de mes catégories, ce à quoi je travaille présentement. Je pourrai ensuite analyser davantage le réseau qui s'élabore et comprendre comment des mots comme "Union Nationale" ou "politique", qui gravitent autour de "parti libéral", sont définis à leur tour. Je passerai par la suite à l'étude d'autres problèmes, tels le fameux "nous" et la désignation des membres du parti (problème complexe, les membres pouvant être désignés par un "nous", mais aussi par des mots tels "les libéraux", qui ne renvoient pas nécessairement aux seuls membres de l'équipe parlementaire). Je procéderai enfin à une réorganisation par thèmes (la division, l'unicité, la trahison, etc.), pour comprendre comment les phénomènes étudiés travaillent conjointement au développement de quelques idées maitresses de l'oeuvre et faire du même coup ressortir certains procédés que la méthode que j'utilise néglige de relever. Il est possible qu'en conclusion je cherche aussi à comprendre les procédés employés par l'auteur pour valoriser son parti.

A condition, bien sûr, d'y arriver.

René Lapalme

BIBLIOGRAPHIE

DUBOIS, J. (1962), *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872*, Paris, Larousse.

GLATIGNY, M. et J. Guilhaunou (1981), *Peuple et pouvoir; Essais de lexicologie*, éd., Lille, Presses Universitaires de Lille.

LAPALME, G. (1975), *Le vent de l'oubli. Mémoires*, vol.2. Montréal, Leméac.

----- *Pour une politique*, Inédit.

MAINGUENEAU, D. (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette.

----- (1987), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette.

ROBIN, R. (1973), *Histoire et linguistique*, Paris, Armand Colin.

L'ASPECT VERBAL DU MONTAGNAIS EN PROPOSITIONS COMPLEXES

Danielle Cyr
Étudiante de troisième cycle
Linguistique

Les recherches récentes en typologie verbale (Dahl 1985, Bybee 1985) montrent que 1) il existe des rapports évidents entre la morphologie grammaticale et le sens que cette morphologie véhicule et que 2) ces rapports sens/forme sont récurrents dans les langues du monde et qu'on peut donc les considérer comme des universaux de tendance acceptable.

Lorsqu'on applique cette hypothèse d'un rapport entre la forme et le sens à la morphologie aspectuelle des langues du monde, on constate que les catégories du parfait et du progressif, par exemple, tendent à s'exprimer par des syntagmes figés du genre: angl. He has done, he's doing. L'opposition imperfectif/perfectif par contre tend à s'exprimer par une morphologie flexionnelle du genre: lat. video/vidi. Entre l'expression syntagmatique figée, où les morphèmes sont transparents et les mots séparés, et l'expression flexionnelle, où les morphèmes sont liés à l'intérieur du même mot et souvent fusionnés dans un "portemanteau" on retrouve la morphologie dérivationnelle où les morphèmes sont transparents mais liés à l'intérieur d'un mot. C'est le cas de l'égressif montagnais par exemple mitshihu/tshihimitshihu. Une langue peut exprimer une catégorie aspectuelle par combinaison de deux catégories morphologiques. C'est le cas du parfait montagnais qui s'exprime à la fois par un syntagme figé et par dérivation: hah tshimitshihu "déjà il a mangé" = angl. "he has eaten". C'est le cas aussi du perfectum latin cadeo/cecidi, qui s'exprime à la fois par dérivation et par inflexion.

D'une façon générale la recherche montre également que diachroniquement, dans les langues du monde, l'évolution des formes va dans le sens du plus complexe au plus simple et qu'un syntagme libre (p.ex. l'alternance je suis en train de manger/je suis après manger en franco-québécois) se figera, puis se réduira peu à peu en une dérivation pour s'écraser ensuite dans le radical et se transformer alors en flexion, avant de disparaître tout à fait.

On voit donc que la morphologie grammaticale s'échelonne sur un axe continu que l'on représente de la façon suivante:

syntaxe libre --> syntaxe figée --> dérivation --> flexion

Cet axe peut représenter à la fois le processus diachronique d'évolution des formes et l'éventail synchronique de ce qu'on peut trouver dans les langues puisque celles-ci ne sont pas toutes à la même étape de leur évolution pour une catégorie donnée.

Losqu'une flexion disparait, une opposition du système se neutralise et le cycle évolutif recommence au début. C'est le cas du futur latin dont certaines formes se confondirent par évolution avec celles du subjonctif présent. L'opposition neutralisée s'est reformée par un syntagme libre, puis figé: INFINITIF + habeo. Cette nouvelle forme s'est à nouveau usée jusqu'à ce que l'auxiliaire postposé perde son autonomie et s'effondre sur la tête du syntagme pour se transformer en un morphème dérivationnel.

Parallèlement à l'effondrement des formes, on assiste à une réduction du sens. C'est ainsi que les sèmes spécifiques de devoir ou de volonté inclus dans les périphrases amare habeo ou I shall/will love se sont effacés et ne portent plus que l'idée générale de futur. La réduction des formes entraine donc une réduction de la spécificité sémantique et corollairement, une généralisation du sens.

Tenant compte de ces phénomènes, on peut donc poser qu'une forme aspectuelle exprimée par voie syntagmatique ou dérivationnelle apportera une modification de sens plus spécifique au radical verbal que ne le fait une forme aspectuelle exprimée par flexion. Sur ce point, Hopper (1977) repris par Bybee (1985) fait remarquer que:

> *"[...] inflectional aspect serves to indicate how the action or state described by the verb should be viewed in the context of the whole discourse. Background information is expressed by imperfective verb forms, and the foregrounded information of the main narrative line appears in perfective verb forms. This discourse use of aspect leaves the basic meaning of the verb unaffected, and only changes its relation to the discourse unit."*
>
> *(Bybee 1985 : 21)*

Ceci étant posé, qu'en est-il de la morphologie aspectuelle du montagnais? J'ai montré l'an dernier, dans un corpus composé majoritairement de phrases à un prédicat (propositions simples), que:

1) La morphologie aspectuelle s'exprimait de la façon suivante:

- habituel = syntagme libre (man/nantam/ekuma/nakana + VERBE)
- parfait = syntagme figé + dérivation (hah tshi-RADICAL)
- égressif = dérivation (tshihi-RADICAL)
- itératif = dérivation (redoublement de la lère syll. du rad.)

2) l'opposition perfectif/imperfectif, pourtant le paradigme aspectuel le plus fréquemment exprimé dans les langues du monde, est neutralisée en montagnais. Ex. nipaieu "il le tue/il l'a tué".

On constate donc que la morphologie aspectuelle de la proposition simple du montagnais est soit syntagmatique, soit dérivationnelle et que selon les prédictions de l'hypothèse, le sémantisme de ces morphèmes affectera davantage le prédicat auquel il s'applique que s'il s'agissait d'une morphologie flexionnelle. On constate effectivement que les modifications de sens apportées par les catégories aspectuelles précitées ont un effet direct sur le sens du radical verbal qu'elles spécifient comme habituel, résultatif, égressif, itératif.

Si on considère maintenant un corpus fait de propositions complexes, reliées entre elles syntaxiquement (à l'intérieur d'une même phrase) ou sémantiquement (à l'intérieur d'un texte), on voit apparaître un autre type de morphologie dont le sémantisme semble avoir à faire avec le sémantisme des formes flexionnelles tel que posé par Hopper et Bybee. Cette morphologie se répartit cette fois sur un système d'oppositions **flexionnelles** à trois termes:

a) indépendant (I) : ex. n-uapmau "je le vois"

b) conjonctif (C) : uapmak "je le vois"

c) forme changée (FC): uiapmak "quand je le vois"

Si l'hypothèse se vérifie, 1) le sémantisme du radical devrait être peu affecté par le sémantisme aspectuel et 2) le sémantisme aspectuel devrait plutôt affecter la façon dont l'événement doit être interprété dans le cadre du discours. Considérons la série d'exemples suivante:

(1) Eku ntshent mahkuat **niataht** **uetakusint** muk mahkuiana
et les ours aller-voir le-soir seulement peau-d'ours
(FC-3pl->3s) (FC-3s)

uiapamaht: "Mehapuh nana **eha**" **iuat** mahkuat.
voir Mehapuh celle-ci était disent (I-3pl) ours
(FC-3pl->3s)

"Et les ours, allant le voir, le soir, et voyant seulement la peau d'ours, disent: "C'était Mehapuh celle-là"

(2) Peiukua ma **pepamutet** tshek **uiapataht** mahkumehkananu.
Une-fois se-promener soudain voir sentier-d'ours
(FC-3s) (FC-3s->3s)

"Une fois donc alors qu'il se promenait, soudain il voit un sentier d'ours"

(3) Patuh **ni-ka-natshetatshem-akaun** **tshihemanakahunanti**,
Tantôt 1-fut-venir chercher et finir-de monter-tente
transporter (I-1s<3i) (FC-3i)
iteu mahk^{u}
dit (I-3s) ours

"Tantôt, on viendra me chercher pour me transporter quand on aura fini de monter la tente."

Les verbes à la forme changée se traduisent généralement en français par alors que, pendant que, quand, ce qui nous incite à penser que cette forme est le véhicule de l'expression de la durée en montagnais ou, encore, de l'imperfectif. C'est ce que suggère l'exemple (1) en effet. Pourtant, en (2), on voit que la forme changée est compatible avec l'adverbe ponctuel tshek "soudain". En (3), le verbe à la forme changée "finir-de monter-la-tente" ne fait nullement allusion à la notion de durée ou de non-durée. On a donc trois verbes à la forme changée avec trois interprétations différentes quant à la notion de durée. Par contre on ne voit aucune différence de durée entre "on viendra me chercher pour me transporter" et "il suit le sentier d'ours". Pourtant, le premier est à l'indépendant et le second au conjonctif. On est obligé de conclure que la notion de durée ou de non-durée dans ces exemples est déduite du contexte et non exprimée par la morphologie verbale.

Si ce n'est l'expression de l'opposition perfectif/imperfectif, quelle est donc la fonction de ce système d'oppositions exprimé par voie de flexions et quel rapport a-t-il avec l'aspect? Regardons un texte dont les prédicats on été répartis selon leur appartenance à l'un des trois membres du paradigme (Texte en annexe).

Il semble à première vue que l'indépendant soit le lieu de l'expression d'arrière-plan (backgrounded information). C'est là qu'on présente le cadre du récit, les particularités de l'époque où les événements se construisent, les protagonistes et leurs caractéristiques, les auteurs des citations, etc.

C'est là aussi qu'on introduira le thème d'une histoire ainsi que toute information marginale par rapport aux événements de premier plan. Ex:

> "Autrefois dit-on, Mehapuh travaillait comme un humain,
> tirait son traineau et chassait."

Avec le conjonctif par contre, une fois l'arrière-plan construit, on voit l'action se dérouler selon un plan qui, s'il n'est pas toujours évident, se comprend assez bien à la lumière des événements d'arrière-plan ou d'inférences de nature cognitive et/ou socio-culturelle. Dans la théorie de Schank et Abelson, on pourrait dire qu'ils correspondent aux éléments du planning, c'est-à-dire aux actions qu'un acteur pose en vue d'atteindre son but principal ou ses buts secondaires. Quant aux événements exprimés à la forme changée, ils énoncent souvent les buts des acteurs, les "circonstances" qui permettront aux événements d'arrière-plan ou de premier plan de prendre place. Autrement dit, ils constituent des points d'ancrage ou des "rampes de lancement" pour la suite du discours ou de l'énonciation.

En ce sens, et se fondant sur la définition de Hopper et Bybee, on devrait considérer ce système d'opposition comme partie constituante du système aspectuel montagnais. En effet, il semble raisonnable de postuler que ce système sert à indiquer comment on doit évaluer la place d'un événement dans la constitution du texte. D'autre part, le fait que la morphologie du système soit flexionnelle, et donc d'un sémantisme très général, incite également à penser que sa portée est plus "textuelle" que "prédicative".

On pourrait peut-être conclure par un retour au continuum en disant que l'aspect verbal du montagnais s'exprime par différentes catégories sur l'axe morphologique allant du syntagme libre à la flexion. Plus l'aspect est exprimé par une morphologie complexe, plus son sens est spécifique au prédicat auquel il s'applique. A l'extrémité du continuum, l'expression aspectuelle emprunte la morphologie la plus simple, la flexion et, perdant ainsi son sens spécifique, elle n'affecte plus le prédicat mais en inscrit simplement la valeur dans la constitution textuelle.

ANNEXE: MEHAPUH MAK MAHKUAT (Mehapuh et les ours)

Conjonctif	Forme changée	Indépendant
		1. Autrefois, dit-on
		2. Mehapuh comme 0 humain **travaille** (3s.passé)
		3 **tire-traîneau** (3s.passé)
		4. et **chasse** (3s.passé)
	5. Une fois, **marche** (3s)	
	6. Mehapuh soudain **voir** (3s) sentier-d'ours	
	7. **Qui-est-noir** (3 DET) ours	
		8. **dit-on** (3 impers)
		9. **cinq** (3pl) DET ours: mâle, femelle, et deux petits ours et un vieil-ours (qui) **ne...pas pouvoir-marcher** (3s)
		10. car **être-grand-mère** (3s)
11. Alors **suivre** (3s) DET sentier-d'ours Mehapuh,		
	12. Soudain **rencontre** (3s) Det grand'mère.	
	13. "Que ici **vaire** (2s)?"	
		14. **dire** (3s) Mehapuh.
		15. Parce que **ne pas pouvoir-marcher** (1s)
	16. **Ce soir**	
		17. (1s-fut.) transporter (<-3 impers)
	18. (quand) **finir-monter-la-tente** (impers-subjonctif)	
		19. **dire** (3s) ours.
		20. **"Ah bon!"**
		21. **dire** (3s) Mehapuh
22. Alors **frappe** (3s) (avec) bâton ours Mehapuh,		
23. alors **tuer** (3s->3s)		
24. Alors **prendre** (3s->3s poss) sa-peau ours		
25. Alors **endosser-manteau** (3s)		
	26. Comme véritable ours **ressemble-à** (3s)	
27. Alors **se-faire-à-manger** (3s)		

BIBLIOGRAPHIE

BYBEE, J. L. (1985), "Morphology. A Study of the Relation Between Meaning and Form". Typological Studies in *Language* 9. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing Co.

CYR, D. (1987), "Pragmatique de l'aspect verbal: recherche en cours". *Actes des journées de linguistique 1987*, pp.47-57. Québec: AEDILL.

DAHL, O. (1985), *Tense and Aspect Systems*, Oxford/New York: Basil Black well.

HOPPER, P. (1977), "Observations on the Typology of Focus and Aspect in Narrative Language". NUSA 4. Jakarta. Réimprimé dans *Studies in Language*, 3, pp.37-64, 1979.

McMULTY, G. Non publié. *Mehapuh mak mahkuat*. Conte recueilli en 1966 auprès de Charles Dominique Menicapo et transcrit par Marie-Jeanne Basile. Université Laval: Département d'anthropologie.

LE SYNTAGME TERMINOLOGIQUE[1] EN LEXICOGRAPHIE FRANÇAISE[2]

Marc Drapeau
Étudiant de deuxième cycle
Terminologie et traduction

1. INTRODUCTION

Il peut sembler paradoxal à première vue d'associer la syntagmatique terminologique à la lexicographie, d'autant plus que ces disciplines, c'est-à-dire la terminologie et la lexicographie, ont pour objet la description de lexiques bien différents, dont la réunion constitue néanmoins le lexique "universel". La ligne qui sépare l'ensemble formé par les langues de spécialité et la langue générale étant souvent floue, la présence d'éléments scientifico-techniques[3] dans les dictionnaires de langue devient par conséquent facilement expliquable.

Ces éléments, dont nous venons tout juste de parler, se retrouvent sous deux formes: la forme simple (terme) et la forme complexe (syntagme terminologique). Si le traitement des termes simples est presqu'à tout point de vue similaire à celui des mots, le traitement des syntagmes terminologiques, quant à lui, reste problématique et laisse présager l'imposition d'une remise en question -ou à tout le moins une reconsidération- de la structure de l'article de dictionnaire. Ces différences de traitement constituent un problème qui consiste à décider de l'endroit où doivent figurer ces unités dans le dictionnaire.

---

1 Nous entendons par syntagme terminologique et par syntagme tout ensemble de mots séparés par des blancs typographiques ayant un référent unique.

2 Nous aimerions remercier M. Jean-Claude Boulanger, professeur de terminologie à l'Université Laval, d'avoir accepté de lire le présent texte et d'y avoir contribué par ses remarques plus que pertinentes.

3 Il s'agit ici de toute unité, simple ou complexe, provenant d'une langue de spécialité et ayant abouti dans la langue générale grâce à une vulgarisation plus ou moins importante du domaine auquel elle appartient ou encore de toute unité issue directement d'une terminologie scientifico-technique.

Les actions prises par les lexicographes pour appliquer systématiquement à tous les syntagmes terminologiques du dictionnaire un traitement identique, fondé sur des critères d'application précis, ont jusqu'à présent été bien timides, prouvant par le fait même la complexité du problème.

Nous avons choisi de présenter aujourd'hui les résultats d'une réflexion faite sur un sujet encore peu exploité en lexicographie comme le prouve le nombre peu élevé de travaux majeurs sur ce domaine. Nous nous attarderons dans un premier temps à rendre compte des propos de différents chercheurs oeuvrant dans le domaine de la lexicographie pour ensuite regarder attentivement la préface de la dernière édition du Grand Robert de la langue française avant de livrer l'essentiel des solutions que nous croyons envisageables à plus ou moins court terme.

Pour servir de base et de référence lexicographique à notre étude, nous avons choisi le Grand Robert de la langue française qui - en toute objectivité - est probablement le grand dictionnaire de langue le plus actuel (grâce à ses "mises à jour"[4] annuelles) et le plus complet (avec ses quelque 85 000 entrées).

2. SURVOL DE LA QUESTION

L'établissement d'une typologie des entrées de dictionnaire de langue semble constituer le point de départ le plus logique d'une étude du genre de la nôtre. Josette Rey-Debove[5], en parlant de la macrostructure d'un dictionnaire de langue, note trois types d'entrées: les mots simples, les mots composés qui sont unis par un trait d'union ou une apostrophe (que nous appellerons désormais composés unis) et enfin les mots composés dont les éléments sont séparés par des blancs typographiques (en d'autres termes des syntagmes terminologiques). L'analyse rapide de la macrostructure d'un dictionnaire de langue (peu importe lequel) fait ressortir que les mots simples composent en très grande partie sa nomenclature et que les syntagmes terminologiques y sont presque absents alors que les composés unis sont nettement plus fréquents que ces derniers.

Il devient impératif, rendu à ce point, de définir le concept de "mot" tel qu'il est compris et employé en lexicographie. Claude Dubois[6] semble

---

4 Ces mises à jour sont en réalité des retouches faites au texte dans le but de corriger des erreurs, de modifier des informations ou d'ajouter des mots ou des sens.

5 Josette Rey-Debove, 1971, p.112.

6 Claude Dubois, "Le mot: règles lexicographiques d'usage courant", dans A.T.A.L.A. Colloque du 8 décembre 1962 (résumé dactylographié) cité dans Josette Rey-Debove, 1971, p.112.

bien résumer le point de vue de ses collègues lorsqu'il avance que le mot est une unité limitée par deux blancs typographiques et rajoute que si deux ou plusieurs termes existent isolément et ne sont pas réunis par un trait d'union alors même que leur réunion correspond à un sémantisme unique, cette unité n'est pas considérée comme mot. Mais le mot en lexicographie, plus précisément lorsqu'on parle de nomenclature, c'est également l'entrée du dictionnaire, une notion donc plus générale que la première.

La pratique lexicographique laisse peu de place au hasard et si un très grand soin est apporté à la sélection des unités appelées à faire partie du dictionnaire, un soin égal sinon plus grand est mis lors du choix de l'emplacement où des informations bien précises seront données. Cela implique dans un premier temps l'analyse sémantique de l'unité puis le choix du type et de l'envergure du traitement des sens et des sous-sens, ce qui englobe le choix des citations d'auteurs, d'exemples forgés, de renvois, etc. On nous pardonnera de ne pas entrer dans ces considérations d'ordre sémantique et contentons-nous de dire que la difficulté d'un tel exercice augmente avec la complexité de l'unité à décrire. Ainsi, la description de l'unité homme demande beaucoup plus de finesse et de doigté de la part du lexicographe que la description de l'unité arnaque ou ligot par exemple. Un principe général soutient que plus le mot est monosémique, plus il est "facile" à définir et que le mot polysémique est difficile à définir.

La décision de porter en entrée une unité plutôt qu'une autre et un syntagme ou un composé uni sous une entrée plutôt qu'une autre est très sérieuse et elle est régie par des règles bien définies.

Il n'existe pas à notre connaissance de grille d'analyse des unités susceptibles d'apparaître en entrée et la décision semble se prendre autour de trois critères, dont l'application ne se fait pas toujours de manière systématique.

Le premier est le niveau de figement notionnel. On l'applique non seulement aux unités complexes mais également aux unités simples avec cependant un peu moins de rigueur. Sans qu'une étude scientifique l'ait démontré (c'est plutôt une impression), il semble que la période passée par les unités complexes (surtout les syntagmes) au "purgatoire" soit plus longue que celle des unités simples, la définition du concept de "mot" forçant les lexicographes à aller en ce sens. Pour qu'il soit porté en entrée, le syntagme doit non seulement avoir un degré de figement élevé, mais il doit également jouir d'une fréquence d'emploi peu ordinaire (il s'agit d'un sous-critère).

Le second est la graphie, au sens de variation de forme d'une unité complexe, en ce qui touche plus précisément la présence ou l'absence d'un trait d'union ou d'une apostrophe (l'usage de l'apostrophe est cependant nettement moins courant que celui du trait d'union). On a vu dans la définition de la notion de "mot" qu'une très grande importance avait été

donnée au trait d'union. Or, ce critère ne devrait pas être systématiquement employé, et ce pour une bonne raison. Les règles d'emploi du trait d'union (l'apostrophe ne pose pas ce type de problème) sont plutôt strictes dans les manuels de grammaire, mais l'usage est souvent très flou et il n'est pas rare de voir des différences de graphie d'un dictionnaire à l'autre. Cela va à l'encontre du point de vue de Josette Rey-Debove[7] selon qui l'importance du trait d'union ne peut être entièrement minimisé car le seul ajout d'un trait d'union est susceptible de faire passer un syntagme de la microstructure à la macrostructure.

Le troisième est le critère d'espace. Selon Lucien Collignon et Michel Glatigny[8], aucun dictionnaire d'usage ne peut se permettre de consacrer une entrée à chacun de ces ensembles qui pourraient être des mots composés ou des synapsies[9]. Les auteurs ajoutent, à titre d'exemple, qu'en plaçant bateau-citerne, bateau-mouche, etc., à l'intérieur de l'article bateau (malgré les traits d'union), tout comme bateau à moteur, bateau de commerce, etc., le PR gagne une place précieuse, qu'il gaspillerait en faisant de chaque composé une entrée.

La présence d'un faible nombre de syntagmes terminologiques en entrée ne peut que nous faire penser à l'image de l'iceberg. En effet, si le Grand Robert de la langue française compte neuf entrées du type composé uni comportant l'unité homme, la microstructure de l'entrée homme en compte à elle seule pas moins d'une cinquantaine (excluant les mots d'origine latine comme homo sapiens et homo erectus) qu'il serait envisageable de faire figurer en entrée[10]. On peut donner à titre d'exemple homme d'action, homme de goût, homme d'état, etc.

Les unités complexes qui ne sont pas traitées en entrée doivent forcément l'être dans la microstructure. Dans le but de faciliter le repérage des unités complexes, celles-ci sont traditionnellement traitées au mot dont le contenu est le plus riche, d'une part parce que ce contenu riche évoque mieux celui du syntagme (ou du composé uni) (noyau sémique) et

---

7 Josette Rey-Debove, 1971, p.114.

8 Lucien Collignon et Michel Glatigny, 1978, p.67.

9 La synapsie de Benveniste correspond à notre syntagme terminologique.

10 N'ont été considérés dans ce nombre que les syntagmes jugés figés. Bien que le but de la présente communication ne soit pas d'élaborer sur le figement syntagmatique, voici à titre de référence les critères que nous avons employés: le degré de figement notionnel, le degré de figement formel, l'insécabilité, la fréquence d'emploi, le domaine d'emploi et enfin le traitement lexicographique.

d'autre part parce qu'un mot de contenu riche donne généralement matière à un article court[11].

La richesse sémantique se mesurerait selon Josette Rey-Debove[12] par le déploiement lexical de la définition d'un mot jusqu'à ne plus trouver que des mots indéfinissables; le nombre d'occurrences indéfinissables donnant la richesse sémantique du mot. On a également tendance à exclure les mots trop généraux et à respecter le mot qui désigne. Dans les cas où plusieurs unités complexes comportent un élément commun de sens général, on tend à les traiter à l'entrée de ce mot, fournissant ainsi un regroupement qui peut être fort utile au lecteur lors de la consultation[13].

Les syntagmes présents à l'intérieur de l'article et comportant l'entrée sont susceptibles de se retrouver à trois endroits: 1. Dans un exemple; 2. Dans un renvoi; 3. Dans une "rubrique" que nous appelons informations complémentaires (tout ce qui ne se trouve pas en 1 ou 2). Le traitement que ces syntagmes subissent varie d'un cas à l'autre, mais c'est la plupart du temps fonction de la place qu'ils occupent dans l'article. L'étude de la localisation des syntagmes à l'intérieur de l'article de grands dictionnaires de langue est un sujet captivant. C'est sur quoi nous nous sommes penché lors d'un stage effectué aux Dictionnaires Le Robert et il nous est permis d'espérer pouvoir présenter les résultats de notre recherche très bientôt.

3. ÉTUDE DE LA PRÉFACE DE LA DERNIÈRE ÉDITION DU GRAND ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le mot étude est ici un peu fort, admettons-le, car il aurait fallu pour en communiquer les résultats une période de temps beaucoup plus longue que celle qui nous a été allouée tant il y a matière à discussion. Il s'agit plutôt d'un compte-rendu commenté des propos touchant la syntagmatique terminologique.

Sur la trentaine de pages qu'occupe la préface, à peine une au total traite de la question qui nous intéresse. C'est surtout sous les rubriques "emprunt", "organisation de la nomenclature", "définition" et "exemple" qu'Alain Rey parle plus ou moins directement des syntagmes dans le dictionnaire.

C'est par le biais de l'opposition langue de spécialité/langue générale que sont abordées les notions de "mot", de "terme" et de "syntagme". Le

11 Josette Rey-Debove, 1971, p.116.

12 Josette Rey-Debove, 1985, p.214.

13 idem, p.215.

"mot" appartiendrait selon l'auteur à la langue générale - donc au dictionnaire de langue - et le "terme" - qu'il définit comme étant un "nom dans un système de désignation reflétant un ensemble organisé de notions[14] - aux terminologies spécialisées. Le mot terme a chez lui une valeur de générique car il "correspond le plus souvent sur le plan du langage à un syntagme"[15]. On peut donc déduire que sa typologie des unités du lexique pourrait être la suivante: 1. Mots; 2. Termes; 2.1 Simples; 2.2 Complexes. Or, l'auteur, plus loin dans le texte, fait une distinction très intéressante entre syntagmes et locutions à valeur terminologique. On définira les premiers comme étant des syntagmes à valeur générale (chambre d'ami, chambre de bonne) et les seconds comme étant des syntagmes à valeur terminologique (chambre à gaz, chambre noire). Avec cette distinction, la typologie déduite plus haut se voit considérablement modifiée et pourrait à première vue ressembler à celle-ci: 1. Mots; 1.1 Mots simples; 1.2 Mots complexes (syntagmes à valeur générale); 2. Termes; 2.1 Termes simples; 2.2 Termes complexes (syntagmes à valeur terminologique).

L'apport lexical des langues de spécialité est loin d'être négligeable et constitue une excellente source d'enrichissement de la nomenclature de base. Mais, cet enrichissement, si bénéfique soit-il, ne se fait pas de n'importe quelle manière. Une sélection sérieuse, basée sur des critères bien définis, doit être effectuée à partir des terminologies scientifiques et techniques afin de ne pas gonfler démesurément la nomenclature du dictionnaire, ce qui aurait comme effet "d'assommer le lecteur de mots et d'expressions (ou syntagmes) désignant des réalités qui ne sont nommées que dans des activités hyperspécialisées de la connaissance"[16]. A titre d'exemple, et pour prouver la non-faisabilité d'une telle chose, l'inclusion de ces terminologies dans la nomenclature du Grand Robert ferait passer son nombre d'entrées d'environ 85 000 à 500 000, selon une évaluation intuitive de l'auteur.

Malgré le rejet d'un nombre élevé d'unités complexes, une bonne partie de celles-ci ont néanmoins été conservées. L'inclusion de ces syntagmes à la macrostructure aurait causé un gonflement très important - qu'il était préférable d'éviter - si bien que certaines de ces unités ont dû être traitées en microstructure. Elles ont alors dans certains cas été considérées comme des demi-mots (ou sous-entrées), la plupart du temps reconnaissables dans l'article grâce à un caractère typographique spécial qui permet de les repérer au premier coup d'oeil. Ces unités complexes se voient définies lorsqu'elles ont le statut de demi-mot et ne le sont pas -- ou que très rarement -- lorsqu'elles figurent dans le texte à titre d'exemple.

---

14 Rey, Alain, 1985, p.XXIV.

15 idem.

16 idem.

4. SOLUTIONS ENVISAGEABLES AU PROBLÈME

Nous avancions en introduction la nécessité d'une remise en question plus ou moins importante de l'article de dictionnaire, non pas parce que l'article ne répond pas aux besoins du consultant, mais plutôt parce qu'il pourrait y répondre mieux.

Les modifications que nous pensons souhaitables touchent trois points bien précis dont deux sont la plupart du temps tributaires l'un de l'autre: la présentation du syntagme et son traitement, et le mode de sélection des syntagmes-entrées.

Nous croyons que les critères de sélection des unités composant la nomenclature du dictionnaire sont discriminatoires à l'endroit des unités complexes; les critères d'exclusion devraient être abolis et la conception de l'entrée lexicographique chez les lexicographes, revue. Il ne fait plus aucun doute que le syntagme est une unité lexicale toute aussi autonome et nécessaire dans le lexique que le mot et tous deux devraient par conséquent faire l'objet d'un traitement identique. L'application des critères mentionnés plus haut serait à notre avis souhaitable. Tous les syntagmes ne pourraient évidemment être traités en entrée; seulement les plus courants le seraient. C'est là que pourrait devenir utile la typologie que nous avons déduite de la préface du Grand Robert; plus on s'éloignerait du mot simple, si l'on place la typologie sur un axe, moins les unités auraient de chances d'avoir le statut d'entrée.

Un nombre restreint de syntagmes détiennent le statut de mot dans le dictionnaire (pomme de terre est très certainement le plus célèbre d'entre eux) et un nombre plus élevé ont le statut de demi-mots, ce qui leur assure un traitement plus ou moins poussé. Or, il est surprenant de constater qu'un très grand nombre de syntagmes contenus à l'intérieur de certains articles mériteraient d'être traités de la même manière que les syntagmes demi-mots. En effet, l'article femme du Grand Robert compte une trentaine de syntagmes traités en sous-entrée (c'est-à-dire apparaissant en majuscules grasses suivis d'une définition et souvent exemplifiés. A ne pas confondre avec les unités contenues dans la rubrique locution ou autres du genre), comme par exemple femme à barbe, femme du monde, maîtresse femme, etc., alors que nous en avons relevé pas moins d'une trentaine dans le reste de l'article qui seraient parfaitement susceptibles d'être également traités en sous-entrée (qui répondent donc aux critères donnés à la note 8); donnons à titre d'exemple femme d'esprit, femme d'action, femme de coeur, etc. Ces syntagmes se confondent dans le texte de l'article et seulement un petit nombre d'entre eux se trouvent définis. A défaut de faire figurer ces syntagmes en entrée à l'ordre alphabétique du dictionnaire (et heureusement!), on devrait considérer la possibilité de les faire figurer en sous-entrée. L'établissement de critères pourrait faciliter un tel choix dans la mesure où ceux-ci sont rigoureusement appliqués. Ainsi, si l'on reprend la typologie (supposée) d'Alain Rey dans laquelle il fait la distinction entre

figurer en sous-entrée et tous les autres ailleurs dans le texte. Ces derniers, peu importe l'endroit où ils se trouvent, apparaîtraient avec un caractère typographique les rendant facilement repérables et seraient suivis d'une définition ou d'une glose. On aurait par conséquent, par ordre d'importance, les syntagmes-entrées, les syntagmes sous-entrées et les syntagmes sous-sous-entrées. Il s'agit ici d'une possibilité. Il en résulterait bien sûr une légère augmentation du volume du dictionnaire, mais cela se ferait au profit d'un meilleur traitement des syntagmes et d'une plus grande facilité de consultation.

5. CONCLUSION

Nous espérons avoir pu démontrer, grâce à ce mini tour d'horizon, à quel point le traitement des syntagmes en lexicographie est délicat et problématique, et que tout désir de changement se bute à une tradition lexicographique bien établie.

A une époque où les dictionnaires sont plus que jamais des biens de consommation assujettis aux lois du libre marché et exposés à la compétition, le lexicographe a comme travail non pas de produire un excellent dictionnaire (c'est-à-dire un dictionnaire meilleur que tous les autres!) mais un excellent dictionnaire qui obtiendra un succès commercial. Or, il devient par conséquent le gestionnaire d'un grand projet dont le but est de fournir au consultant un maximum d'informations dans un cadre des plus rigides, généralement exprimé par un nombre prédéterminé de caractères (le Grand Robert en compte environ 85 millions).

Les solutions dont nous avons parlé plus haut vont donc à l'encontre de la contrainte avec laquelle le lexicographe doit évoluer quotidiennement. La longue tradition lexicographique française est ponctuée d'heureux changements survenus depuis ses débuts en 1606 avec le Thresor de Jean Nicot. Les dictionnaires d'aujourd'hui sont des ouvrages scientifiques présentés au lecteur d'une manière fort réfléchie. Croire qu'ils ne seront pas appelés à évoluer pour répondre à des besoins et à des désirs sans cesse changeants des usagers est cependant illusoire.

BIBLIOGRAPHIE

COLLIGNON, L. et M. Glatigny (1978), *Les dictionnaires: initiation à le lexicographie*, Cedic, Paris.

DUBOIS, J. et C. Dubois (1971), "Introduction à la lexicographie: le dictionnaire", coll. *Langue et langage*, Larousse, Paris.

GILBERT, L. (1975), "La créativité lexicale", Coll. *Langue et langage*, Larousse Université, Larousse, Paris, 288 p.

ROBERT, P. (1985), *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, deuxième édition entièrement revue et augmentée par Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 9 vol.

REY, A. (1977), *Le lexique, images et modèles: du dictionnaire à la lexicologie*, A. Collin, Paris.

----- (1985), "Préface de la deuxième édition", pp. XVII - XLII, dans le *Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* par Paul Robert, deuxième édition entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Dictionnaires Le Robert, Paris, 9 vol.

REY-DEBOVE, J. (1985), "Remarques sur le traitement méthodologique des données terminologiques" dans *Actes du colloque Problèmes et méthodes de la lexicographie terminologique*, tenu du 8 au 10 avril 1983 à l'UQUAM, Université du Québec à Montréal, Montréal, XI.

----- (1971), *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires du français contemporain*, Mouton, Paris.

QU'EST-CE QUE IT?

Lori Morris
Étudiante de troisième cycle
Linguistique

Mot banal, mot passe-partout, mot commode, mot bouche-trou, le petit pronom it s'avère un outil indispensable de la langue anglaise. Selon la description qui en est faite dans les grammaires traditionnelles[1], ce petit mot peut jouer une grande variété de rôles. Il peut, par exemple, dans son emploi dit anaphorique, servir de pronom de rappel, tant au cas sujet qu'au cas objet:

(1) (a) Peter tried to grab the priceless Ming vase, but it slipped from his grasp and fell to the floor.
(b) Upset with her husband, Anne seized her plate of spaghetti and hurled it at him.

It peut également être le sujet, dit vide ou impersonnel, du verbe dans des phrases telles que:

(2) (a) It's really snowing.
(b) It's getting late.
(c) It's a long way back to camp.

Ce même mot peut aussi représenter un sujet ou un objet à venir. C'est, dans cette fonction, le it d'anticipation:

(3) (a) It's a shame to break valuable dishes.
(b) It was difficult for them to collect the insurance money.
(c) Peter regretted it that the vase was broken.
(d) The insurance adjuster guaranteed it that his company would cover the loss.

En outre, it peut être un pronom de dédoublement ("cleft it"), qui sert à mettre en évidence un élément de la phrase:

---

1 Nous avons consulté Quirk et al., Z. Harris, Poutsma, Jespersen, Kruisinga, Schibsbye, et Lester. Cf. Bibliographie.

(4) (a) It was Anne who threw the plate.
(b) It was the plate that Anne threw.

A part ces quatre fonctions principales signalées dans la plupart des grammaires, il existe au moins deux autres emplois curieux, qui ont également attiré l'attention de quelques grammairiens, et que nous avons décidé d'inclure ici à des fins d'analyse. Il y a d'abord le it, dit "objet bidon" (sham non-prepositional object), que l'on trouve dans les expressions telles que:

(5) Damn it! Beat it! Hang it!

Et il y a ensuite le it accentué ("stressed"), qui connait un très grand succès dans des campagnes publicitaires:

(6) (a) Coke is it!
(b) This is it!
(c) This new type of car is really it!

Tantôt sujet, tantôt objet, tantôt anaphorique, tantôt cataphorique, tantôt endophorique, tantôt exophorique, mais très souvent tout simplement énigmatique, it semble résister à toute définition. Le consensus des grammairiens se limite au statut pronominal de ce petit mot, et une fois dépassée cette première généralisation, l'analyse grammaticale se transforme très souvent en une énumération des emplois de it, énumération qui le plus souvent ne cherche pas à dégager un dénominateur commun.

Il est pourtant possible de faire quelques remarques intéressantes, et peut-être même révélatrices, sur la nature de ce pronom problématique à partir des emplois énumérés ci-dessus. Prenant comme point de départ le point de vue le plus général, on peut noter que it est un pronom de troisième personne qui, en tant que tel, est exclu d'emblée de l'échange langagier qui est le propre de la première et de la deuxième personne. Autrement dit, it -- de même que he et she, les autres pronoms de troisième personne -- représente ce dont il est parlé. Donc, par rapport au pronoms I et you, qui participent activement à l'énonciation, it joue le rôle essentiellement adynamique de l'éternel objet de discours.

Par ailleurs, cette notion d'adynamisme se voit amplifiée au sein même de la troisième personne. Tandis que les pronoms he et she se disent d'être animés, c'est-à-dire, dans le cas de l'anglais, des êtres auxquels nous attribuons un comportement qui dépasse l'essentiel, des êtres que nous jugeons capables de nous impressionner, it ne peut se dire que des référents auxquels on refuse, ne serait-ce que pour un instant, ces mêmes qualités. It serait donc - du moins là où il alterne avec he et she - doublement adynamique: d'abord dans son rôle de "ce dont il est dit quelque chose", ensuite en tant que signe de l'inanimé au sein de la troisième personne.

Une notion d'adynamisme n'est pourtant pas la seule impression à retenir de notre étude des rapports qui s'établissent entre he, she et it; d'autres observations, pertinentes elles aussi, restent à faire, dont la première nous vient de l'enquête que nous menons actuellement sur le système du genre en anglais. Lors de l'analyse de notre corpus d'exemples d'emplois pronominaux dits "exceptionnels", nous avons été frappée par le fait qu'il est parfois possible de trouver les pronoms animés, she ou he, là où l'on s'attendrait normalement à trouver la forme neutre, it. C'est-à-dire que, à côté des exemples anaphoriques tout à fait banals comme 7(a) et (b),

(7) (a) He went out to the car and started it up.
(b) The wolf stalks its prey.

il est parfaitement possible, en anglais parlé ou écrit, de trouver des phrases telles que (c) ou (d), dont l'effet de sens est légèrement différent.

(c) He went out to the car and started her up.
(d) The wolf stalks his prey.

Fort intriguée par de tels exemples où les pronoms animés peuvent intervenir - généralement she pour évoquer un inanimé biologique et he pour évoquer un animé biologique (la flore exceptée) - nous avons eu l'idée d'essayer de faire alterner it, she et he dans les autres types d'exemples énumérés ci-dessus.

Dans le cas du it "vide" ou impersonnel du type (2), nous avons trouvé que la substitution par she s'avère possible, surtout lorsque le style est familier:

(8) (a) Its really snowing. / She's really snowing.
(b) Its getting late. / She's getting late.
(c) Its a long way back to camp. / She's a long way back to camp.

Par contre, la substitution de he dans ces mêmes phrases ne serait pas acceptée dans la plupart des régions du monde anglophone, à l'exception peut-être de quelques emplois dialectaux dans l'extrême sud-ouest de l'Angleterre et à Terre-Neuve où, pour des raisons que nous n'avons pas encore discernées, he semble être le pronom de prédilection pour parler des inanimés biologiques, aussi bien que des animés biologiques.[2]

2 Harold Paddock (1981), *A Dialect Survey of Carbonear, Newfoundland*, Publication of the American Dialect Society, No. 68. Alabama University Press, et Norman Rogers (1979), *Wessex Dialect*, Bradford-on-Avon, Moonraker Press.

Après le succès, du moins partiel, de ces premières substitutions, nous avons refait la même expérience avec le it d'anticipation, le it de dédoublement, le it "bidon", et le it accentué. Cette fois-ci, pourtant, les résultats ont été beaucoup moins positifs, voire carrément désastreux. Dans les exemples (9) à (12) la substitution par un pronom animé s'est avérée impossible:

(9) (a) *She's/he's a shame to break valuable dishes.
(b) *She/he was difficult for them to collect the insurance money.
(c) *Peter regretted her/him that the vase was broken.
(d) *The insurance adjuster guaranteed her/him that his company would cover the loss.
(10) (a) *She/he was Anne who threw the plate.
(b) *She/he was the plate that Anne threw.
(11) (a) *Damn her/him! (Sans changement de référent.)
(12) (a) *Coke is her/she/him/he.

Les résultats de nos expériences de substitution nous ont permis de modifier quelque peu notre premier système de classification, créé à partir des grammaires descriptives. Des six classifications de départ, nous avons pu faire deux catégories plus générales: une première catégorie qui regroupe les cas où il y existe la possibilité d'une alternance it/she ou it/he, et une seconde catégorie où une telle alternance s'avère impossible. Ces deux regroupements signalés, il faut maintenant essayer de comprendre ce qui permet la substitution d'un pronom animé dans certains cas et ce qui l'empêche dans d'autres. Autrement dit, quel lien existe-t-il entre le it anaphorique et le it impersonnel qui permette à ces formes d'être remplacées par un pronom animé?

Pour mieux répondre à ces questions, nous avons décidé d'examiner la nature et le lieu d'existence des divers référents dont parle le pronom it. Dans le cas des exemples tels que (7) où le pronom nous renvoie au support expérientiel du syntagme nominal, ce dont on parle existe dans l'univers extra-linguistique, dans notre univers d'expérience, et porte une charge notionnelle précise.

Dans le cas du it dit impersonnel, on se retrouve face à une situation analogue; cet emploi particulier du pronom nous renvoie à des impressions qui, quoiqu'elles soient non représentées, proviennent de l'univers extra-linguistique et ont donc une existence indépendante de la grammaire. Le it impersonnel nous parle tantôt du temps chronologique, tantôt du temps météorologique, tantôt de la distance, mais il nous réfère toujours à des impressions puisées dans une réalité qui est vécue mentalement ou physiquement avant d'être évoquée linguistiquement.

En ce qui concerne l'exemple (3), par contre, où la substitution d'un pronom animé s'avère impossible, la nature de l'existence de "ce dont on parle" n'est plus la même. Le it de l'exemple (3) ne nous renvoie plus à

une substance puisée dans l'univers extra-linguistique, à un complexe impressif quelconque, mais plutôt à une entité linguistique, en l'occurrence un syntagme tel que, "to break valuable dishes", "to collect the insurance money", ou encore, "that the vase was broken". C'est-à-dire que le it à lequel nous avons affaire ici nous renvoie à un référent qui consiste en une matière linguistique sous une forme linguistique.

De la même manière, le it de dédoublement de l'exemple (4) nous renvoie à une entité grammaticale plutôt qu'à un fond expérientiel ou impressif. Il sert de cataphore pour nous renvoyer à une fonction grammaticale, sujet ou objet, à venir. En effet, il y a une telle prédominance de la forme sur le fond dans ce type d'exemple qu'il est possible, sans changer le pronom, de faire varier et le nombre et le genre de la substance, et de dire:

(13) (a) It was Jane who threw the plate.
(b) It was Peter and Paul who threw the plate.
(c) It was Jane, Fred, their three cats, their two dogs and their budgie at the door.
(d) It was man and motorcycle against the elements.

Il nous reste maintenant à considérer les exemples (5) et (6) où le référent du pronom s'avère particulièrement difficile à déterminer. Avec l'exemple (5), l'anglophone pourrait se croire en présence d'un it, dit anaphorique, au cas objet, où le it renvoie à la situation immédiate que nous souhaitons, pour une raison ou pour une autre, maudire. Quoique cette interprétation soit concevable, il n'en reste pas moins que, à la différence des exemples d'emploi anaphorique du type (1), la substitution d'un pronom animé modifie ici radicalement le sens de la phrase, nous obligeant à penser, non pas à une situation, mais à un référent précis. Etant donné ce comportement curieux, nous avons décidé d'examiner de plus près les expressions comme Damn it!, Beat it!, Hang it! dans l'espoir de déterminer à la fois ce qui les distingue des exemples d'emploi anaphorique et ce qui les rapproche des exemples (3) et (4) qui, eux aussi, refusent la substitution d'un pronom animé.

Nous avons choisi comme point de départ de notre enquête le fait que, dans les exemples du type (5), nous avons affaire à des locutions, c'est-à-dire à des expressions qui sont en quelque sorte figées, dématérialisées. Il est évident qu'aujourd'hui damn, beat et hang, sous forme de locution, ne portent plus une charge lexicale complète. C'est-à-dire qu'avec damn on n'appelle plus la vengeance de Dieu sur quelqu'un, qu'avec beat, on ne donne plus l'ordre de battre quelqu'un, et qu'avec hang, ce n'est plus une pendaison que l'on réclame. Même l'homme pieux peut se permettre un Damn it! après avoir cassé un objet de valeur ou après s'être coupé la main.

En outre, il nous semble que la dématérialisation que l'on peut observer du côté du verbe s'est opérée également du côté du pronom. De nos jours, l'anglophone ne saurait plus que répondre si on lui demandait de préciser ce qu'il fallait maudire, battre ou pendre, car, au lieu de nous

renvoyer à un référent facilement définissable, it semble représenter une case vide dans laquelle le sujet parlant peut ranger les impressions que lui suggère la situation immédiate.

Dans le cas de damn it!, la dématérialisation verbale est très poussée; au point où certains écrivains populaires rendent toute la locution sous la forme d'un seul mot, dammit, devenu presque une interjection. Il est également intéressant de noter que dans certaines expressions, le pronom it peut entièrement disparaître, sans pour autant entrainer un grand changement de sens: on peut très bien se contenter d'un bon Damn!, ou Hang! en se passant du it.

Curieusement, il n'est pas possible d'en faire autant de la locution Beat it! qui, privée de son pronom, n'a plus de sens pour un anglophone. Nous ne sommes pas encore en mesure d'offrir une explication satisfaisante de ce phénomène, mais il nous semble que, dans le cas de Beat it! la dématérialisation n'est pas encore complète. Autrement dit, l'anglophone ressent encore un certain lien qui rattache le beat locutionnel au beat non dématérialisé encore très fréquent en anglais. En ce qui concerne damn et hang, par contre, la dématérialisation semble être beaucoup plus avancée, au point où la locution est devenue presque une interjection, interjection qu'on peut finalement exprimer en n'évoquant qu'une seule des parties.

Cette analyse du it de (5), encore que très incomplète, nous permet de faire un rapprochement avec le it des exemples (3) et (4): dans les trois cas, le pronom nous renvoie à une entité purement formelle dépourvue de toute charge impressive. Par contre, il n'est pas possible de faire une telle abstraction de la charge impressive portée par le référent du it dans les exemples du type (1) et (2), le pronom nous renvoie non seulement à une entité formelle, mais encore à une entité qui, grâce à la charge impressive dont elle est porteuse, se caractérise par sa manière d'exister, de se comporter.

Si nous examinons maintenant l'exemple (6), nous constatons que certains rapprochements peuvent être faits entre le it accentué et le it de (3) à (5). Tout d'abord, il est de nouveau difficile de déterminer à quoi nous renvoie le pronom it, et de définir ce qu'est exactement Coke, this, ou this new type of car. Ce que nous livre le it accentué de Coke is it! ou This is it!, c'est l'impression d'un superlatif, l'impression qu'une limite infranchissable a été atteinte et qu'on ne peut plus rien ajouter. En déclarant que Coke is it!, on dit que Coke est the soft drink, la boisson gazeuse, et qu'avec Coke nous avons atteint une limite quelconque. De la même façon, nous avons l'impression que This is it! nous parle d'un instant ou d'un événement, en l'occurrence l'instant immédiat, qui est le summum de tous les instants ou événements de notre vie. Il en va de même pour l'exemple (6)(c), où l'on considère que la marque de voiture dont on parle est la marque définitive, la marque qui satisfait pleinement à notre définition de ce qu'une voiture devrait être.

Autrement dit, le it accentué nous renvoie, non pas à la représentation d'une boisson gazeuse, d'un moment, ou d'une voiture dont nous avons l'expérience, mais plutôt à une représentation archétype, à une représentation qui est déjà représentation. C'est-à-dire que, avec cet emploi de it, nous utilisons le pronom pour indiquer le forme idéale, la limite supérieure invariable et indépassable, du concept dont nous parlons. Pourtant, à la différence des exemples du type (3) à (5), il n'est guère possible de soutenir que le it de (6) est purement formel; l'impact publicitaire de telles expressions est indéniable et l'apport notionnel non négligeable. L'invariabilité du pronom, son refus d'alterner avec she ou he résulte non pas de l'absence d'une charge notionnelle à exprimer, mais plutôt du désir de montrer l'invariabilité absolue du référent, d'évoquer le référent comme le fond parfait et définitif de la forme donnée. Le it du type (6) se rapprocherait donc plus des exemples (1) et (2) que des exemples (3) à (5).

Nous pouvons maintenant mieux apercevoir la cohérence des deux regroupements plus généraux dont nous avons postulé l'existence: le it de la première catégorie nous renvoie à une représentation notionnelle, et celui de la seconde catégorie n'a plus qu'une référence grammaticale. Pourtant, réduire le nombre de catégories de six à deux, ce n'est pas expliquer de que c'est que it, et ce n'est surtout pas expliquer le choix d'une seule et même forme pronominale pour représenter deux phénomènes selon toute apparence distincts, et dont le comportement grammatical n'est visiblement pas le même. Autrement dit, il nous reste à nous demander d'abord ce qui justifie le choix du pronom it dans les deux cas, et ensuite si le it qui alterne avec he et she dans le système de genre est le même que l'on retrouve dans les exemples où une telle alternance s'avère impossible.

En ce qui concerne le it de la première catégorie, il est caractérisé par le fait qu'il nous renvoie à un fond référentiel inanimé, adynamique, incapable de faire la conquête d'un espace mental ou physique qui n'est pas déjà propre à lui en vertu de sa nature, et donc incapable d'agir sur nous. Autrement dit, le sujet parlant, face à un contenu statique, donc invariable, peut considérer que la forme qui le contient restera toujours identique à elle-même et éternellement égale à l'espace existentiel qu'il doit accorder à ce type de référent afin de se le représenter.

Comme nous avons déjà pu le constater, notre second it est également caractérisé par l'invariabilité de l'espace existentiel que le sujet parlant doit accorder au référent afin de pouvoir le penser. Mais cette fois-ci l'invariabilité ne résulte pas de l'inanimation, du statisme, de la charge notionnelle contenue dans ce dont nous voulons parler, mais plutôt de l'absence d'une telle charge.

Il semble donc qu'il y a un dénominateur commun qui nous permet de faire un rapprochement entre le it qui alterne avec he et she, et le it qui refuse toute alternance: tous les deux seraient caractérisés par le fait que la forme qu'ils accordent à ce dont ils parlent est toujours et invariablement conforme à l'espace existentiel du référent, c'est-à-dire à l'espace

minimal que nous devons accorder à une entité afin de nous la représenter. Là où la notion d'invariabilité a ses origines dans la substance du référent, dans la charge notionnelle qu'il porte, une alternance it, he, she reste possible; il suffit d'attribuer au référent la capacité d'occuper un espace au-delà de son espace existentiel - le propre des êtres animés - et l'emploi d'un pronom animé devient possible. Par contre, là où it ne nous renvoie qu'à une simple forme grammaticale, il n'y a plus aucune possibilité d'alternance, car, privée d'une charge notionnelle susceptible de varier, la forme devient fixe et définitive.

Il est ainsi possible de conclure qu'il n'y a qu'un seul pronom it en anglais, dont la fonction minimale, l'étiage si vous voulez, est l'expression d'une forme ou d'un contenant invariable. Qu'il s'agisse d'un it anaphorique, impersonnel, de dédoublement, d'anticipation ou bidon, il est toujours possible de déceler la présence de ce dénominateur commun. Le it qui nous renvoie au plus dématérialisé des référents ne peut jamais être moins qu'un contenant fixe et invariable, tandis que le it qui nous renvoie au référent portant la plus lourde des charges notionnelles ne peut jamais représenter plus qu'un contenu adynamique enveloppé dans un contenant également invariable.

Cette conclusion risque de decevoir par sa simplicité, ou peut-être de confondre par son niveau d'abstraction. En tout cas, elle ne marque qu'un tout premier pas dans une enquête qui se poursuivra sûrement. Nous soulignons encore une fois que notre analyse n'en est qu'à ses débuts, et que nos remarques sont encore très spéculatives. Toutefois, nous espérons que ce travail en inspirera d'autres, plus poussés, plus rigoureux, et surtout, encore plus passionnants.

BIBLIOGRAPHIE

ALLEN, C. (1986), "Dummy Subjects and the Verb-Second 'Target' in Old English" dans *English Studies*, 67, no.6, pp. 465-468.

BOLINGER, D. (1977), *Meaning and Form*, London and New York, Longman.

CERVONI, J. (1987), *L'énonciation*, Paris, PUF.

CURME, G.O. (1931), *A Grammar of the English Language*, vol. III, Boston, D.C. Heath and Co.

ERADES, P.A. (1956), "Contributions to Modern English Syntax. A Note on Gender" dans *Modern Sprak*, 50, pp. 2-11.

----- (1975), *Points of Modern English Syntax*, N.J. Robat, éd., Amsterdam Swets & Zeitlinger B.V.

HARRIS, Z. (1982), *A Grammar of English on Mathematical Principles*, New York, John Wiley & Sons.

JESPERSEN, O. (1969), *Analytic Syntax*, New York, Holt, Rinehart and Winston, Inc.

----- (1949), *A Modern English Grammar on Historical Principles*, Copenhagen Ednar Munksgaard.

JOLY, A. (1975), "Toward a Theory of Gender in Modern English" dans *Studies in English Grammar*, André Joly et Thomas Fraser, éds. Paris, Mouton, pp. 229-287.

KRUISINGA, E. (1932), *A Handbook of Present-Day English*, Groningen, P. Noordhoff.

LESTER, M. (1971), *Introductory Transformational Grammar*, New York, Toronto Holt, Rinehart and Winston.

MARCKWARDT, A.H. (1960), *Introduction to the English Language* London, New York, Oxford University Press.

PADDOCK, H.J. (1981), *A Dialect Survey of Carbonear, Newfoundland*, Publication of the American Dialect Society, No. 68. Alabama University Press.

POUTSMA, H. *A Grammar of Late Modern English*, Groningen, P. Noordhoff.

PRINCE, E.F. (1978), "A Comparison of Wh-Clefts and it-Clefts in Discourse" dans *Language*, 54, no. 4 déc. 1978, pp. 883-906.

QUIRK, R., et al. (1972), *A Grammar of Contemporary English*, London Longman.

ROGERS, N.(1979), *Wessex Dialect*, Bradford-on-Avon, Moonraker Press.

SCHIBSBYE, K. (1973), *A Modern English Grammar*, London, Oxford University Press.

LES VARIATIONS DE LA DURÉE SEGMENTALE: ÉTAT DE LA QUESTION.

Maryse Ouellet
Étudiante de troisième cycle
Linguistique

L'organisation temporelle de la chaine parlée soulève, pour le phonéticien, des interrogations intéressantes. Une observation, même sommaire, nous permet de constater que le rythme et la régularité qui caractérisent les énoncés oraux sont le fruit de ce qui semble être la plus complète anarchie au plan des durées segmentales, tant les variations sont grandes à ce niveau. Ce désordre n'est toutefois qu'apparent car les durées des segments vocaliques et consonantiques sont soumises à certaines contraintes. Nous nous pencherons ici sur les différentes contraintes connues en tentant d'en identifier la nature et la portée. Nous nous sommes volontairement limitée, dans ce bref survol, aux sources de variation des durées pour les segments vocaliques.

1. Jusqu'où les durées sont-elles contraintes?

La production de la chaine parlée peut être envisagée en terme de procès, au cours duquel des segments préprogrammés sont reproduits par les organes articulatoires. La programmation de ces segments, quant à elle, relèverait d'un ou de plusieurs autres procès antérieurs tels que le choix des phonèmes, celui de morphèmes, etc. Comme le temps est une condition sine qua non à tout procès, il est permis de croire que l'organisation temporelle de la chaine parlée est asservie aux limites des organes articulatoires et à celles de l'esprit.

Or, l'observation des productions langagières orales nous conduit rapidement à supposer l'existence d'un mode de structuration des durées situé hors de ces contraintes ou composant avec elles. L'emploi de procédés stylistiques tels que l'emphase ainsi que les variations du débit associées à différents états d'esprit démontrent que la durée peut être utilisée à des fins expressives. Par ailleurs, certaines oppositions significatives de la langue s'actualisent, dans le discours, sous la forme de variations systématiques des durées segmentales. Ces distinctions phonologiques seront toutefois préservées malgré les variations du débit et les altérations de nature stylistique que peut connaitre la chaine parlée.

Plusieurs études publiées ont pour sujet l'identification des sources et la quantification des différents types de variation des durées segmentales. On distingue les variations dites conditionnées de celles apprises. La terminologie employée et le nombre d'items inclus dans les deux classes peuvent varier cependant. Seules les variations apprises pourront assumer des fonctions linguistiques distinctives. On suppose en outre que les phénomènes de nature conditionnée tels que la compression des segments en raison du débit pourront, à la rigueur, céder le pas aux variations apprises étant, elles, de première importance dans la communication (Klatt, 1976, Di Cristo, 1985).

2. Variations intrinsèques de la durée segmentale.

2.1. durée et aperture.

Il appert que dans des conditions par ailleurs égales, les segments vocaliques possèdent des durées qui leur sont propres. On qualifie ces durées d'inhérentes ou intrinsèques.

On a relevé, dans de nombreuses langues, l'existence d'une corrélation entre la durée des voyelles et leur degré d'aperture: les voyelles fermées ou hautes étant systématiquement plus brèves que les voyelles ouvertes ou basses (Lehiste, 1979; Petersen et Lehiste, 1960; House, 1961; Sharf, 1964; Delattre, 1978; Klatt, 1975, 1976; Nishinuma, 1970, 1984).[1]

Ce phénomène est aussi attesté en français de France et du Canada. O'Shaughnessy (1981: franco-canadien) rapporte que la voyelle mi-ouverte /ɛ/ est plus longue de 32% que les voyelles /i-u/, alors que /a/ (voyelle ouverte) connait une durée de 70% plus importante que celle de ces voyelles fermées. Ces résultats doivent cependant être interprétés avec certaines nuances car l'auteur n'opère pas de distinction entre les deux /E/ (le /ɛ/ de "faites" et le /ɜ/ de "fête", plus long) ni entre les deux /A/ (le /a/ de "patte" et le /ɑ/ de "pâte", plus long).

On sait qu'il existe en franco-canadien deux voyelles mi-ouvertes antérieures et deux voyelles ouvertes phonologiquement distinctes du point de vue de leurs durées (Santerre, 1971, 1974).

---

1 Pour une revue bibliographique plus exhaustive, voir Lehiste 1979 pour les ouvrages antérieurs à 1970 et Di Cristo (1985) pour ceux antérieurs à 1978.

Pour le dialecte de France, Di Cristo (1985) relève une différence de 17% entre la durée des voyelles fermées /i-u/ et celle de la voyelle ouverte /a/.

L'ampleur des variations des durées intrinsèques diffère selon les langues (Chen, 1970) et la corrélation que nous venons d'observer se maintient dans la parole chuchotée (Sharf, 1964).

2.2. Durée et point d'articulation.

Il existe aussi une corrélation entre la durée des voyelles et leur point d'articulation respectif. Elle est moins systématique que la première et, semble-t-il, moins répandue: à notre connaissance et selon Di Cristo (1985) il s'agit là d'une tendance n'ayant été observée qu'en français.

Di Cristo (1985) note que le /i/, voyelle antérieure, est généralement plus bref que le /u/, voyelle postérieure pour le français hexagonal. Cette observation rejoint celle de Ouellon (1978) qui rapporte que prises globalement, les voyelles antérieures sont plus brèves que les postérieures dans le dialecte de ses locuteurs québécois. Le caractère moins systématique de ce type de variation rend la quantification inutile car non significative.

3. Durée et fonction linguistique.

3.1. Le seuil de perception.

Certaines variations de durée concourent à des distinctions phonologiques directement ou indirectement, jouant alors le rôle d'indices secondaires. Pour que ces variations puissent remplir une fonction linguistique, il est indispensable qu'elles soient perçues par le locuteur. Le seuil de perception pourrait donc constituer un indicateur fiable quant aux possibilités, pour la durée, d'assumer un rôle phonologique. Malheureusement, on est loin de "s'entendre sur ce que l'on entend".

Huggins (1972) soutient qu'une variation de durée entre deux voyelles est perceptible dès qu'elle excède 20 ms, alors que pour Klatt et Cooper (1975), la différence de durée doit être supérieure à 25 ms. Selon Lehiste (1975), ce seuil oscille entre 10 ms et 40 ms.

Fry (1966) a envisagé ce problème sous un angle différent: il considère que la perception est davantage le fait de rapports entre différentes durées plutôt que celui de seuils exprimés en durées absolues. Il établit à 20% le

rapport de différenciation devant exister entre voyelles longues et voyelles brèves. Le point de vue qu'il a adopté tient compte des phénomènes de variation du débit.

Pour les langues où des oppositions phonologiques de durée sont employées, Lehiste (1970) fait état d'un rapport de 50% entre voyelles longues et voyelles brèves (danois, finnois, estonien, serbo-croate, thaï, allemand). Par contre, Fujisaki et al. (1975) constatent une différence excédant rarement 10% entre les deux types de voyelles.

Il semble toutefois que le seuil de différenciation proposé par Fry soit le plus juste. Comme nous verrons plus loin, les variations entre voyelles s'opposant phonologiquement par la durée excèdent toujours 20%. De plus, lorsque ce seuil n'est pas atteint, il est systématiquement fait mention, dans la littérature, qu'il s'agit de cas litigieux quant à la nature réelle de l'opposition ou, plus radicalement, quant à sa pertinence.

3.2. Durée et tension vocalique.

Peterson et Lehiste ont proposé, pour l'anglais, deux types de noyaux vocaliques, compte tenu de leur durée: les noyaux brefs intrinsèques et les noyaux longs intrinsèques. Cependant, le terme "intrinsèque" ne recouvre pas la même réalité que précédemment car ces auteurs associent les noyaux brefs aux voyelles dites relâchées (p.e. /I/ de "bit") et les noyaux longs à celles dites tendues (p.e. /i/ de "beat").

L'actualisation du trait phonologique de tension implique, en plus d'un allongement pour la voyelle, une augmentation de son degré de fermeture, une tendue étant plus fermée qu'une lâche. Cela vient en contradiction avec la notion de durée intrinsèque telle qu'elle a été définie antérieurement, et pour laquelle la fermeture correspond à un abrègement de la voyelle. Peterson et Lehiste ont remis en cause, sur la foi de leurs résultats, la théorie des durées intrinsèques.

House (1961) a lui aussi observé ces deux phénomènes, contradictoires en apparence, soit celui de la variation de durée associée à l'aperture et celui des variations liées à l'emploi du trait de tension. Il en conclut qu'il faut séparer ces deux types de variations qui, selon lui, diffèrent dans leurs sources. Les variations entraînées par le trait de tension seraient de type appris, alors que celles associées au degré d'aperture seraient de nature conditionnée.

Cette ambiguïté quant au référent du terme "intrinsèque" persiste encore aujourd'hui. La plupart du temps, les tentatives visant à élaborer une

théorie sur les variations des durées intrinsèques aboutissent à un échec faute d'avoir considéré et retenu l'hypothèse de House (voir Chen, 1970).

Il n'en demeure pas moins que la durée joue un rôle important dans les distinctions phonologiques basées sur la tension vocalique en anglais. Le rapport entre voyelles tendues (longues) et voyelles lâches (brèves) varie entre 30% (Peterson et Lehiste, 1960) et 40% (Klatt, 1976).

3.3. Durée et nasalité.

La différence entre les durées des voyelles en français est plus importante pour la reconnaissance des voyelles nasales que ne l'est le caractère phonétique de nasalité en lui-même (Delattre et Monnot, 1981). On remarque, en outre, que les rapports de durée entre les nasales et les orales excèdent toujours 20%, les nasales étant systématiquement plus longues.

			nasales/orales
France	Delattre et Monnot	(1981)	40%
	Di Cristo	(1985)	26%
Franco-canadien			
	O'Shaughnessy	(1981)	43%
Franco-ontarien			
	Baligand et James	(1979)	33% (langage spontané)
			31% (texte lu).

3.4. Durée et timbre.

Certaines variations de durée sont associées à des différenciations phonologiques dites de "timbre". Nyrop (1963) relève, un peu comme pour l'anglais, l'existence de voyelles qu'il qualifie de "longues" par nature. Il s'agit des voyelles nasales et de /a/, /ø/ et /o/, auxquelles on ajoutera par la suite /ɜ/ (Delattre, 1965). Delattre (1965) soutient que pour les paires /a - ɑ/, /ɛ - ɜ/, /o - ɔ/, /ø - oe/, /ɛ - ɛ̃/, /a - ã/ et /oe- œ̃/, la durée entre en jeu, mais il ajoutera que la durée n'est distinctive que pour les deux premières paires de phonèmes. Au sujet des paires restantes il dira "[...] a difference of duration is made regularly, but it seems to be conditioned rather than learned" (p.64). Nyrop, tout comme Delattre, a effectué ses recherches sur le dialecte de France.

Cette démarcation entre les deux A et les deux E d'une part, et les autres paires de phonèmes d'autre part semble correspondre à un stade d'évolution du système phonologique. Martinet (1969) a signalé que les oppositions phonologiques basées sur des variations complexes timbre-durée sont en perte de vitesse. Il traitait alors plus particulièrement des paires /ɛ -ɜ/ et /a -ɑ/. Le taux d'emploi de ces oppositions en France varie en raison de la région, de l'âge des locuteurs et, puisqu'il s'agit d'une transformation récente, on peut retrouver des résultats différents selon l'année au cours de laquelle on a procédé à l'enquête phonologique. (On note une différence entre les données recueillies au début des années 1960 et celles obtenues en 1980).

La situation se présente différemment pour le français parlé au Québec, qui a conservé les oppositions /ɑ-a/ et /ɜ -ɛ/. Phonétiquement, ces distinctions phonologiques s'expriment par des variations du timbre et de la durée au niveau des segments. Santerre (1971, 1974) considère, en outre, que les paires /ø-oe/ et /o-ɔ/ s'opposent dans les mêmes termes que les deux E et les deux A. Les données qu'il a recueillies en 1971 appuient son hypothèse:

rapports longs/brefs	/ɑ - a/ 28%
	/ɜ -ɛ / 35%
	/ø -oe/ 42%
	/o - ɔ / 36%

4. Les variations co-intrinsèques de la durée.

Outre les variations intrinsèques, les durées segmentales connaissent des altérations qui sont imputables à l'entourage consonantique immédiat. On considère généralement comme négligeable l'influence exercée par la consonne précédant la voyelle. Des variations engendrées par cette consonne (désormais C1) sont toutefois attestées en anglais (Peterson et Lehiste, 1960; Lehiste, 1975, 1979; Mohr, 1971) en allemand (Maack, 1949) ainsi qu'en français de France (Di Cristo, 1985; Rostolland et al. 1985) et du Québec (O'Shaughnessy, 1981). (Voir aussi Nishinuma 1984 pour une discussion à ce sujet).

Par contre, les variations causées par la consonne succédant à la voyelle (désormais C2) sont beaucoup plus intéressantes tant par leur importance que par leur caractère systématique. L'influence de C2 est généralement quantifiée et retenue pour l'élaboration des règles servant à produire la parole de synthèse. D'abord considérées comme conditionnées, on reconnait à ces variations un rôle important dans la perception du trait de voisement pour C2. (Denes, 1955; Luce, 1985).

Bien qu'il y ait eu des précurseurs (Rositzke, 1939; Locke et Heffner, 1940), c'est surtout depuis les études de House et Fairbanks (1953) et Peterson et Lehiste (1960) que l'on considère C2 comme la principale source de modification des durées avec les sources intrinsèques, du moins pour l'anglais.

Nous disposons aussi d'un bon nombre d'informations pour le français grâce aux recherches de Santerre (1971, 1974), Ouellon (1978), Jacques (1974), O'Shaughnessy (1981, 1984), Mack (1982), Durand (1985), Di Cristo (1985) et Rostolland et al. (1985).

Les caractéristiques phonétiques de la consonne qui succède à la voyelle agissent à des degrés divers. Par ordre d'importance quant à l'influence exercée sur la voyelle, on relève les traits qui suivent.

4.1. Le mode phonatoire de C2.

Les voyelles s'allongent lorsqu'elles précèdent une consonne sonore. On croit qu'il s'agit là d'une tendance universelle dont l'ampleur varie toutefois selon les langues concernées (Chen, 1970; Zimmerman et Sapon, 1958; Mitleb, 1984). L'allongement de la voyelle devant une consonne sonore persiste dans la parole chuchotée (Sharf, 1964; Howell et Vause, 1986) ainsi que chez les laryngotomisés (Christensen et Weinberg, 1976, rapporté par Di Cristo, 1985).

Notons enfin que l'effet de C2 est moins important si cette consonne ne fait pas partie de la même syllabe que la voyelle qui la précède (Barnwell et Allen, 1971; Mohr 1971, rapporté par Di Cristo, 1985). Il est moins marqué dans les mots formés de plusieurs syllabes que dans des mots monosyllabiques (Umeda, 1975). C2 altère davantage la durée de la voyelle lorsque cette consonne précède une pause (Umeda, 1975; Klatt, 1975).

4.2. Le mode articulatoire.

Les voyelles sont systématiquement plus longues devant une consonne constrictive que devant une occlusive (House et Fairbanks, 1953; Peterson et Lehiste, 1960; House, 1961; Delattre, 1962; Santerre, 1974; Jacques, 1974; Di Cristo, 1985).

En considérant le mode phonatoire et le mode articulatoire de C2, House et Fairbanks (1953) ont proposé l'ordre suivant allant du contexte le plus abrégeant au contexte le plus allongeant pour la voyelle: occlusives sourdes, constrictives sourdes, consonnes nasales, occlusives sonores, constrictives sonores.

Lorsqu'elles précèdent la constrictive sourde [s], les voyelles /i/ et /a/ ont des durées de 30% à 35% plus importantes que lorsqu'elles précèdent l'occlusive sourde [p] (Di Cristo, 1985).

O'Shaughnessy inclut dans son algorithme des durées segmentales de français de France, une règle par laquelle on ajoute 33 ms à une voyelle orale si elle est suivie par une constrictive voisée en syllabe pénultième et 48 ms si ce même enchainement est en syllabe finale de mot.

4.3. Le point d'articulation.

La distance à parcourir entre le point d'articulation de la voyelle et celui de la consonne qui lui succède peut influencer la durée vocalique. Rostolland et al. (1985) évaluent que les voyelles /i/ et /a/ varient respectivement de 16% et 14% selon le point d'articulation qu'occupe C2 en français.

Di Cristo (1985), à partir de compilations personnelles sur des données d'études antérieures, constate que la durée des voyelles est proportionnelle au recul du lieu d'articulation de la consonne subséquente. D'après ce que Ouellon (1978) a observé, cet allongement serait associé à des phases préparatoires et finales plus importantes chez la voyelle, donc à des transitions ou à des mouvements plus importants.

Le degré d'influence attribuable au point d'articulation de C2 est toutefois discutable (voir Peterson et Lehiste, 1979; House et Fairbanks, 1953) et il n'en est pas tenu compte dans l'élaboration des algorithmes des durées.

5. Autres facteurs.

Outre les variables intrinsèques et co-intrinsèques auxquelles nous nous sommes volontairement limitée, d'autres facteurs peuvent influencer la durée des segments et agir sur l'organisation temporelle du message. Nous ne ferons que les signaler.

D'abord, la structure syllabique; nous avons mentionné plus haut que les voyelles étaient moins influencées par C2 si celle-ci faisait partie de la syllabe suivante. On croit, par ailleurs, que les syllabes tendent à une certaine homogénéité du point de vue de leur durée. Ce phénomène, appelé isochronie, se manifeste par un abrègement des segments proportionnel au

nombre de phonèmes que la syllabe renferme. Cette tendance est cependant discutée (Duez et Nishinuma, 1986).

À un niveau hiérarchique supérieur, on constate un allongement systématique de la dernière syllabe des mots (Klatt, 1976). On remarque aussi que les segments issus des mots autres sont plus brefs que ceux des mots à contenu lexical plus important ou mots pleins (O'Shaughnessy, 1984; Umeda, 1975). La durée des segments varie aussi en raison du nombre de syllabes que comporte le mot (Lehiste, 1979; Di Cristo, 1985 p.385-386), de même qu'en raison du nombre de segments qu'il renferme (Lehiste, 1979). En outre, plus un mot a une fréquence élevée, plus la durée de ses segments et par là, sa durée totale, tendront à être diminuées (Umeda, 1975).

La durée segmentale peut aussi constituer un indicateur quant à la construction syntaxique d'un énoncé (Klatt et Cooper 1975; Klatt, 1976; Cooper et Paccia-Cooper, 1980). Enfin, la dernière phase d'un paragraphe est généralement allongée (Lehiste, 1975).

L'accent, que sa fonction soit démarcative ou contrastive, exerce lui aussi une grande influence sur les durées en allongeant les segments qui le portent (Parmenter et Trevi˜o 1935, rapportés par Lehiste, 1979). Cet effet s'étend quelquefois aux syllabes précédant celles qui sont accentuées. L'accent emphatique et les nouveautés sémantiques ont aussi pour effet d'allonger les segments (Umeda, 1975; Klatt, 1976).

Le débit, en s'accélérant, entraine une compression des segments jusqu'à une certaine limite (Klatt, 1976). Mentionnons encore que différents facteurs psychologiques peuvent entrainer l'augmentation plus ou moins importante du débit, du nombre d'accents et des hésitations, ce qui influence d'autant la durée segmentale.

6. Vers la définition d'un cadre théorique.

Benoit Jacques (1974) et Laurent Santerre (1976) ont constaté un phénomène intéressant en franco-québécois. Dans cette variété dialectale, nous avons un système vocalique comportant des voyelles longues et brèves phonologiques (Santerre, 1974; Nyrop, 1963; Delattre, 1965). Ces deux types de voyelles ont des comportements différents sous l'effet de la consonne qui les entrave en syllabe fermée. "*Les brèves peuvent être allongées par les consonnes allongeantes (surtout r, v, ʒ ,z) et abrégées par les consonnes abrégeantes (p, t, k et les constrictives sourdes). Les longues ne peuvent être abrégées par les abrégeantes et elles sont très peu allongées par les allongeantes. Ces faits se vérifient sous l'accent et en dehors de l'accent.*" (p.132)

Benoit Jacques a repris lui aussi le classement inspiré par Nyrop et Delattre afin d'étudier le comportement des voyelles dites longues ou brèves par nature dans le discours spontané. L'auteur a remarqué que les deux types de voyelles n'entretenaient pas des rapports similaires avec les consonnes fricatives sourdes qui leur succédaient. Ainsi, sous l'accent, il constate que les brèves s'allongent peu alors que la consonne qui la suit peut voir sa durée augmentée du triple. Les voyelles longues, pour leur part, peuvent s'allonger, laissant C2 presque intacte. Elles peuvent, par ailleurs, laisser C2 porter l'allongement. Devant une fricative sonore, la brève s'allonge jusqu'à faire disparaître la différence de durée existant entre voyelles brèves et voyelles longues. Les longues semblent réagir comme si elles ne pouvaient s'étirer davantage.

Il y a donc deux classes de voyelles dont les comportements diffèrent en raison de l'entourage consonantique en français du Québec. Cela a pu être observé aussi pour l'anglais alors que voyelles tendues et relâchées ne répondent pas de la même façon à l'influence exercée par C2. (Peterson et Lehiste, 1960; House, 1961).

L'organisation des durées pour la voyelle et la consonne qui lui succède semble être régie par des contraintes de niveau suprasegmental. Selkirk (1982), en tentant de trouver un terrain propice à l'application des règles phonologiques, a opéré les divisions suivantes au sein de la syllabe:

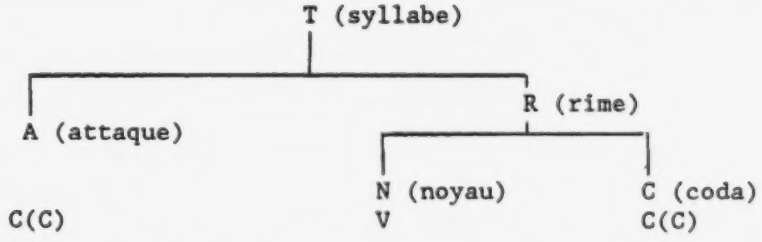

La structure qu'elle propose inclut une "rime" composée d'un noyau vocalique et d'un "coda" (facultative) constituée par une ou plusieurs consonnes. Une telle division de la syllabe en constituants inférieurs avait déjà été entrevue par certains phonologues tels que Pike et Pike (1948) et Fudge (1969).

Les résultats des études menées par Jacques et par Santerre pour le français ainsi que par Peterson, Lehiste et House nous permettent de supposer que la rime est une unité de structuration immédiatement supérieure au segment du point de vue des durées.

Cela constitue, à notre avis, un terrain d'investigation fertile. Nous comptons, en outre, y inclure un volet comparatif en nous penchant sur l'organisation des durées segmentales pour certains enchaînements de voyelles et consonnes, tels qu'on les retrouve dans le parler de locuteurs français et québécois.

BIBLIOGRAPHIE

BALIGAND, R. et E. JAMES (1979), "Contribution à l'étude de la durée vocalique en franco-ontarien", *Studia-phonetica*, 18, vol.II, pp. 55-63.

BARNWELL, T.P. et J. ALLEN (1971), "Vowel Durations in Single-syllable Words as a Function of Phrasal Contest", *J.A.S.A.*, 50, 1, p.117 (A).

BRICHLER-LABAEYE, C. (1970), *Les voyelles françaises*, Paris, Klincksieck.

CARLSON, R. et B. GRANSTROM (1986), "A search for Durational Rules in a Real-speech Data Base", *Phonetica* 43, pp. 140-154.

CHEN, M. (1970), "Vowel Length Variation as a Function of the Voicing of the Consonantal Environment", *Phonetica*, 22, pp. 129-159.

CHOMSKY, N. et M. HALLE (1968), *The Sound Pattern of English*, New York, Harper & Row.

----- (1973), *Principes de phonologie générative*, Paris, Seuil.

COOPER, W.E. et J. PACCIA-COOPER (1980), *Syntax and Speech*, Cambridge, Harvard University Press.

CHRISTENSEN, J.M. et B. WEINBERG (1976), "Vowel Duration Characteristics of Oesophageal Speech", *Journal of Speech and Hearing Research*, 19, pp. 678-689.

DELATTRE, P. (1962), "Some Factors of Vowel Duration and Their Cross-linguistic Validity", *J.A.S.A.*, 34, pp. 1141-1143.

DELATTRE, P. (1965), *Comparing the Phonetic Features of English, French, German and Spanish*, Heidelberg, Philadelphia, Julius Groos Verlag.

DELATTRE, P. et M. MONNOT (1981), "The Role of Duration in French Nasal Vowels", *Studies in Comparative Phonetics*, B. Malmberg Ed., Heidelberg, Philadelphia, Julius Groos Verlag, pp. 17-38.

DENES, P. (1955), "Effect of Duration on the Perception of Voicing", *J.A.S.A.*, 27, pp. 761-764.

DI CRISTO, A. (1985), *De la micromélodie à l'intonosyntaxe*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, Tomes I et II.

DUEZ, D. et Y. NISHINUMA (1986), "Le rythme en français: alternance des durées syllabiques", *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix*, vol.10, pp. 155-167.

DURAND, P. (1985), *Variabilité acoustique et invariance en français: consonnes occlusives et voyelles*, Paris, Ed. du C.N.R.S.

FANT, G. (1960), *Acoustic Theory of Speech Production*, La Haie, Mouton.

FISHER-JORGENSEN, E. (1954), "Acoustic Analysis of Stop Consonants", *Miscellanea Phonetica*, 2, pp. 42-59.

----- (1964), "Sound Duration and Place of Articulation", *Zeitschrift für Sprachwissenschaft & Kommunikations forschung*, 17, pp. 175-207.

FRY, D.B. (1966), "Mode de perception des sons du langage", *Phonétique et phonation*, Masson et Co., pp. 191-206.

FUJISAKI H., K. NAKARUMA et J. IMOTO (1975), "Auditory Perception of Dura tion of Speech and Non Speech Stimuli", *Auditory Analysis and Perception of Speech*, fant G. et Tatham M.A.A.A. eds., London, Academy Press, pp. 197-219.

HOUSE, A. (1961), "On Vowel Duration in English", *J.A.S.A.*, 33, pp. 1174-1177.

----- et G. FAIRBANKS (1953), "The Influence of Consonant Environment Upon the Secondary Acoustical Characteristics of Vowels", *J.A.S.A.*, 25, pp. 105-113.

HOWELL, P. et L. VAUSE (1986), "Acoustic Analysis and Perception of Vowels in Stuttered Speech", *J.A.S.A.*, 79, pp. 1571-1578.

HUGGINS, A.W.F. (1972), "Just-noticeable Differences for Segment Duration in Natural Speech", *J.A.S.A.*, 51, pp. 1270-1278.

HULST, H. VAN DER et N. SMITH (1982), "An Overview of Autosegmental and Metrical Phonology" dans *The Structure of Phonological Representations*, Dordrecht, Holland, Cinnammson, U.S.A., Foris, Vol. I, pp.1-46.

JACQUES, B. (1974), "Variations de durée des voyelles et des consonnes fricatives post-vocaliques finales de syllabe en position accentuée et inaccentuée", *Cahier de Linguistique*, 4, pp. 89-115.

KLATT, D.H. (1973), "Interaction Between Two Factors That Influence Vowel Duration", *J.A.S.A.*, 54, pp. 1102-1104.

----- (1975), "Vowel Lengthening Is Syntactically Determined in a Connected Discourse", *Journal of Phonetics*, 3, pp. 129-140.

----- (1976), "Linguistic Uses of Segmental Duration in English: Acoustic and Perceptual Evidence" *J.A.S.A.*, 59, pp. 1208-1221.

----- et W.E. COOPER (1975), "Perception of Segmental Duration in Sentence Contexts", *Structure and Process in Speech Perception*, Cohen & Nooteboom ed., Berlin, Springer Verlag, pp. 69-86.

LEHISTE, I. (1975), "The Phonetic Structure of Paragraphs", *Structure and Process in Speech Perception*, Cohen & Nooteboom ed., Berlin, Springer Verlag, pp. 195-206.

----- (1979), *Suprasegmentals*, Cambridge, M.I.T. Press, (3e édition).

----- et G.E. PETERSON (1961), "Transitions, Glides and Diphtongs", *J.A.S.A.*, 33, pp. 268-277.

LINDBLOM, B. (1968), "Vowel Duration and a Model of Lip Mandible Coordination", *Quart. Progr. & Stat. Rep. Speech Transmission Lab.*, 4, pp.1-29.

LISKER, L. (1974), "On Explaining Vowel Duration Variation", *Glossa*, 8, n°2, pp. 233-246.

LOCKE, W.N. et R.M.S. HEFFNER (1940), "Notes on the Length of Vowels", *Am. Speech*, 15, pp. 74-79.

LUCE, P.A. et J.C. LUCE J.C. (1985), "Conceptual Effects on Vowel Duration, Closure Duration, and the Consonant Vowel Ratio in Speech Production", *J.A.S.A.*, 78, pp. 1949-1957.

MAACK, A. (1949), "Die spezifische Lautdauer deutscher Sonanten", *Zeitschrift für Phonetik*, 3, pp. 190-232.

MACK, M. (1982), "Voicing-dependent Vowel Duration in English and French: Monolingual and Bilingual Production", *J.A.S.A.*, 71, pp. 173-178.

MARTINET, A. (1969), *Le français sans fard*, Paris, P.U.F.

MOHR, B. (1971), "Intrinsic Variations in the Speech Signal", *Phonetica*, 23, pp. 65-93.

MORIN, Y.C. (1985), "Pour une histoire des voyelles longues en français: quelques problèmes", *J.A.P.L.A.*, n° 6-7, pp. 1-27.

NISHINUMA, Y. (1970), "Caractéristiques intrinsèques des voyelles du japonais", *Travaux de L'Institut de Phonétique d'Aix*, 5, pp. 259-281.

----- (1984), "Temporal Patterns in Japanese: Preliminary Survey", *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix*, 9, pp. 107-149.

NYROP, K. (1963), *Manuel phonétique du français parlé*, Gyldendal.

O'SHAUGHNESSY, D. (1981), "A Study of French Vowel and Consonant Durations", *Journal of Phonetics*, 9, pp. 385-406.

O'SHAUGHNESSY, D. (1984), "A Multispeaker Analysis of Duration in Read French Paragraphs", *J.A.S.A.*, 76, pp. 1664-1672.

OUELLON, C. (1978), *L'enchainement des voyelles suivies des consonnes occlusives en français*, Thèse de doctorat, Université Laval, Tomes I et II.

PARMENTER, C.E. et TREVI O S.N. (1935), "The Length of the Sounds of a Middle-Westerner", *American Speech*, 10, pp. 129-133.

PETERSON, G.E. et I. LEHISTE (1960), "Duration of Syllable Nuclei in English", *J.A.S.A.*, 32, pp. 693-703.

PORT, R.F. (1981) "Linguistic Timing Factors in Combination", *J.A.S.A.*, 69, pp. 262-271.

ROSITZKE, X. (1939), "Vowel-length in General American Speech", *Language*, 15, pp. 99-109.

ROSTOLLAND D., A. PARANT, H. TAKAHASHI et E. PANDALES (1985), "Durée vocalique intrinsèque et co-intrinsèque en français: contraintes physiologiques et variations temporelles dans les syllabes CVC", *Actes des XIV^e Journées d'Etude sur la Parole*, pp. 179-182.

SANTERRE, L. (1971a), *Les voyelles orales dans le français parlé à Montréal*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Strasbourg, Tomes I et II.

----- (1971b), "Deux E et deux A phonologiques en français québécois", *Cahier de Linguistique*, n° 4, pp. 117-145.

SELKIRK, E.O. (1982), "The Syllable", dans *The Structure of phonological representations*, Dodrecht, Holland, Cinnaminaon, U.S.A. Foris, Vol. II, pp. 337-384.

SHARF, D.J. (1962), "Duration of Post-stress Intervocalic Stops and Preceding Vowels", *Language and speech*, 5, pp. 26-30.

----- (1964), "Vowel Duration in Whispered and Normal Speech", *Language and Speech*, 7, pp. 89-97.

STRAKA, G. (1979), "Durée et timbre vocaliques", *Les sons et les mots*, Strasbourg, Klincksieck, pp. 167-191.

UMEDA, N. (1975), "Vowel Duration in American English", *J.A.S.A.*, 58, pp. 434-445.

ZIMMERMAN, S.A. et S.M. SAPON (1958), "Note on Vowel Duration Seen Cross -linguistically", *J.A.S.A.*, 30, pp. 152-153.

Abréviation:
J.A.S.A.: Journal of the Acoustical Society of America.

LA SÉMANTIQUE D'UN MODÈLE DE RÉSEAU ASSOCIATIF

Jean-François Montreuil
Étudiant de deuxième cycle
Linguistique

Le terme «traitement automatique des langues» recouvre un secteur de l'intelligence artificielle qui peut être divisé en deux parties: la linguistique informatique et l'informatique linguistique. La distinction entre les deux, bien que rarement faite, est pourtant fondamentale lorsque l'on désire comprendre le rôle de la linguistique comme représentante des sciences sociales en I.A. Voici comment on peut tenter de définir ces deux disciplines:

1) la linguistique informatique: branche de la linguistique qui se sert de l'informatique pour vérifier ses hypothèses et mettre en oeuvre ses résultats par des applications pratiques.

2) l'informatique linguistique: branche de l'informatique qui se sert de connaissances et de théories linguistiques en vue d'applications informatiques.

Les systèmes experts, qui occupent une place prépondérante en I.A, relèvent donc de l'informatique linguistique. C'est surtout pour ces systèmes que sont développés les analyseurs et générateurs de langue naturelle. Et c'est surtout pour ces systèmes que se sont développés les réseaux associatifs.

Notre intérêt porte sur les différentes bases théoriques qui ont servi à l'élaboration des réseaux associatifs présentement accessibles aux chercheurs en intelligence artificielle. Les réseaux sémantiques, pour reprendre la définition de Desclés (1987), constituent une classe de structure de données représentables facilement dans un ordinateur. Ils sont donc utilisés en I.A. comme mode de représentation de connaissances.

Nous aborderons l'étude des réseaux associatifs sous l'angle de leur structuration sémantique. Nous laisserons de côté les aspects informatiques, mathématiques, commerciaux et psychologiques propres aux réseaux associatifs. La mise en question du recours aux réseaux associatifs en informatique sera elle aussi ignorée. Nous nous limiterons donc à faire une étude de ces modèles du point de vue de la linguistique. Ce type d'approche

est nécessaire pour vérifier la pertinence de ces théories en linguistique et permettre éventuellement de proposer des améliorations aux informaticiens.

A notre connaissance, peu de linguistes se sont penchés sur la structuration des réseaux associatifs. Même s'il existe à l'heure actuelle plusieurs travaux de présentation et d'analyse de cette technique, ils proviennent pour la plupart du domaine de l'informatique. Il nous semble normal que les informaticiens se préoccupent peu des problèmes proprement linguistiques (telle la sémantique grammaticale), mais il ne fait aucun doute que ces problèmes ont une incidence sur la valeur de ces réseaux. C'est pourquoi une analyse des réseaux associatifs du point de vue de la linguistique est nécessaire.

Nous allons faire la présentation générale d'un modèle de réseau associatif, soit celui que présente J.F. Sowa dans *Conceptual Structures: Information in Mind and Machine*.

1. BASES THÉORIQUES.

Sowa, comme presque tous les chercheurs travaillant en I.A., tente de répondre à une question que se posent philosophes, linguistes et psychologues depuis deux mille ans: «Qu'est-ce que la connaissance?»

Selon lui, il s'agit d'un ensemble, composé d'une somme statique de faits encodés, associé à l'entier des mécanismes permettant de manipuler ces données. Par cette définition, Sowa endosse la prémisse traditionnelle de l'I.A. qui affirme que la connaissance que peut avoir un humain ou une machine de quelque chose peut être évaluée par sa capacité à former un modèle mental qui représente la chose en question, aussi bien que les actions accomplies et subies par elle.

La représentation de ce quelque chose est désignée par le syntagme "modèle de la réalité". Sowa nous indique quelles sont les voies que les différentes disciplines des sciences humaines doivent emprunter afin de pouvoir régler les divers problèmes que nous posent ces modèles de la réalité. La psychologie, par exemple, tentera de savoir comment un cerveau humain se représente la réalité et comment ces représentations interagissent avec nos mécanismes de perception. La philosophie, quant à elle, s'attaquera à la relation existant entre connaissance, pensée et réalité. La linguistique cherchera les liens s'établissant entre le mot, la chose et sa représentation. Bref, les modèles mentaux, devenant pour un temps des modèles de la réalité, sont pour Sowa la pierre angulaire de l'I.A. Il nous proposera donc une théorie de graphes conceptuels, en réalité une méthode de représentation de modèles mentaux qui, par la bande, devient une théorie de la représentation de la réalité.

Cette théorie des graphes conceptuels prend appui bien naturellement sur des données fournies par les sciences énumérées ci-dessus. Nous verrons donc l'apport théorique de la psychologie, de la linguistique et de la philosophie à la théorie de Sowa.

1.2 La psychologie à l'oeuvre.

La psychologie cognitive, sur la base de l'associationnisme, propose d'expliquer le phénomène de la pensée par une suite de manipulations ou d'opérations faites sur certains modèles mentaux; les images mentales, reflet perceptuel de l'icone sensitif, et les concepts, interprétation conceptuelle de l'image perceptuelle. Ces manipulations respectent cinq grands principes généraux (d'après Kosslyn 1980):

1) Les images mentales sont projetées dans une mémoire à court terme où elles peuvent être découpées, retournées, grossies ou réduites.

2) De nouvelles images peuvent être construites à partir de suggestions verbales.

3) Les raisonnements opérant sur des proportions ou des actions sont plus rapides et précis lorsque l'on utilise des images mentales.

4) La pensée abstraite et la déduction logique utilisent de préférence des concepts pour des questions de rapidité.

5) Une théorie complète de la pensée humaine doit démontrer comment les images sont interprétées en concepts et comment des concepts peuvent être issus d'images.

1.3 La linguistique à l'oeuvre.

Dans un premier temps Sowa définit le langage comme un moyen de communication. Il s'agit, selon lui, d'un système hautement organisé qui traite chacun des phénomènes consécutifs du processus de communication. Ce système est divisé en trois grandes parties: la sémantique qui traite le "sens lui-même", la pragmatique qui s'attaque à la relation s'établissant entre la sémantique et le contexte, et finalement la syntaxe qui organise le sens en des suites de mots.

Après cette définition très fonctionnelle de la langue, Sowa prend le soin de situer sa théorie des graphes conceptuels par rapport à la linguistique chomskienne. Puisque qu'en I.A. les programmeurs ont besoin d'une théorie qui traite de l'usage réel de la langue et de sa compréhension, la théorie de Sowa se veut résolument une théorie de la performance. Les graphes conceptuels seront donc tout d'abord des véhicules de sens. À chaque concept correspondra une entité physique, une action ou un état (chose, action ou état pouvant faire l'objet d'une description en langue

naturelle) dont les rôles seront délimités par les relations conceptuelles. Le "sens de base" associé aux concepts est donc indépendant des relations conceptuelles. Le "quoi dire" ne se trouvant pas relié de façon directe avec le "comment dire", le sens d'une phrase est contenu non pas dans une seule base sémantique comme le soutiennent les sémanticiens génératives mais bien dans des structures sémantiques séparées (comme le soutiennent Jackendoff et Quillian). En fait, le sens général d'une phrase serait composé de six types d'information:

1) **Les graphes conceptuels**, qui sont des formes logiques composées d'entités abstraites en relation les unes avec les autres établissant des liens entre les personnes, les choses, les qualités de substance et les événements.

2) **Le temps et la modalité**, qui décrivent comment les graphes sont reliés avec le monde réel.

3) **L'antécédent**, qui est la somme des informations que les locuteurs dans une conversation considèrent comme étant déjà acquises.

4) **Le focus**, qui est le but de la conversation.

5) **Les liens de coréférence**, qui permettent de représenter la coréférence de concepts à une même entité.(pronoms)

6) **Les connotations émotionnelles**, qui sont les associations que fait un locuteur d'après son expérience avec d'autres graphes conceptuels.

Sowa fait remarquer que les connotations émotionnelles ne sont pas directement exprimées par un mot ou un concept dans un graphe, mais plutôt déterminées par les expériences antérieures du locuteur.

1.4 La philosophie à l'oeuvre.

A l'inverse d'Aristote qui définit la référence tout d'abord comme un modèle mental (de l'interprétation), Sowa la restreint à l'ensemble de toutes les choses existantes dans le monde réel. Il en vient donc à la conclusion qu'il existe des mots (des symboles) qui renvoient à des concepts qui ne peuvent faire référence. L'exemple classique de la licorne tombe sous ce principe. Sowa, en établissant un lien direct entre langue et réalité, nous force à considérer le signifié d'un signe à partir du référent et par là, limite l'extension de tous les signes. Par ailleurs, en utilisant les notions de vérités analytique et synthétique, Sowa complète la relation de dépendance des concepts vis-à-vis de ce qu'il appelle le monde réel.

Sowa s'attaque ensuite, bien qu'il en utilise lui-même, à la notion de primitive. Ici, c'est le souci (constant chez cet auteur) de réalisme et une certaine méfiance face au psyché d'Aristote qui lui fait rejeter en partie la notion de primitive telle que conçue à la Schank.

Trois grandes raisons semblent le guider:

1) Il n'y aurait aucune raison d'ordre linguistique ou psychologique qui nous permettrait de croire qu'il existe un véritable ensemble universel de primitives.

2) Les marqueurs sémantiques utilisés dans les théories à primitives (Katz et Fodor) ne sont réellement efficaces que pour les dichotomies bien claires et totalement insuffisantes dans le cas de synonymes.

3) Des structures plus complexes que de simples marqueurs sémantiques sont nécessaires afin de représenter toutes les relations logiques entre un ensemble de primitives.

Pour Sowa, il n'est pas réaliste de vouloir réduire tous les concepts à des unités plus petites. Cependant, il admet que certains concepts puissent être plus généraux que d'autres. Lui-même se situant quelque part entre Aristote et le dernier Wittgenstein, Sowa laisse la porte ouverte à une structuration faite sur la base de traits génériques et différentiels d'une part, et de prototypes de l'autre.

La relation qui s'établit entre un tel système de représentation et la logique formelle est évidente. Ainsi le modèle de Sowa se doit selon l'auteur de respecter les "trois sens" du mot modèle tel qu'énoncé par Petri (1977). Les graphes conceptuels seront donc en mesure de simuler les entités et événements d'un monde possible, un ensemble de lois analytiques règleront le monde en question, et des prototypes pourront être joints ensemble afin de représenter une entité ou une action.

Cependant, pour éviter une certaine inadéquation entre formalisme symbolique et langue naturelle, Sowa se propose de respecter six contraintes:

1) L'organisation des graphes doit respecter dans la mesure du possible la syntaxe de la langue naturelle utilisée.

2) Aux liens des graphes correspondront les modalités et les relations casuelles du langage naturel.

3) Les noeuds seront des concepts définis en intention qui peuvent exister dans le monde réel ou dans un monde hypothétique.

4) Le nombre des variables sera le plus limité possible.

5) Les raisonnements seront basés sur la hiérarchie proposée par les familles de ressemblance et les prototypes.

6) Les graphes seront utilisés à la fois pour les modèles et pour les propositions faites au sujet des modèles.

5) La sémantique véhiculée par le réseau.

Le système de représentation des connaissances présenté par J.F. Sowa est remarquable de par sa cohérence et de par sa capacité à tenir compte d'une série de phénomènes que peu d'autres systèmes, malgré leur élégance théorique peut-être supérieure, sont en mesure de traiter. Par ailleurs, nos objectifs en étudiant ce système sont très différents de ceux de son concepteur lors de l'élaboration et de la mise au point de ce modèle. Alors que Sowa, se basant sur toute la philosophie du langage, de Russel à Carnap en passant par Quine, cherche à formaliser le contenu dénotatif d'un texte, considérant de ce fait la langue uniquement comme un outil de communication ne transmettant que cette information, nous adoptons un tout autre point de vue. Nous désirons, en discutant du type d'information véhiculé par ce modèle de réseau, évaluer cette formalisation du point de vue de la linguistique et plus précisément encore de la représentation du contenu lexical des unités linguistiques.

Sowa définit très clairement la langue comme un moyen de communication. Ou encore plus précisément comme un dispositif, complexe certes, de transmission d'information. Reprenant à son compte la position du philosophe anglais Russel - «*l'essentiel au sujet du langage, c'est qu'il a du sens c'est à dire qu'il se rapporte à quelque chose d'autre que lui-même, qui est en général non-linguistique*» - Sowa assimile le sens à la connaissance.

Comme le fait remarquer très justement Rastier (1987A), cette position théorique en revient à considérer le problème du sens selon le graphe suivant:

1) Monde état des choses

ì Relation de représentation perceptuelle

2) Cerveau/Esprit connaissances

ì Relation de représentation de faits et d'états de chose

3) Machine représentation des connaissances
(inspiré de Rastier (1987A))

Le sens d'une expression linguistique est donc représenté par la seconde relation. Le sens n'est plus que dénotation, dans la mesure où il

est associé à la représentation d'états de chose. La langue n'est donc pas un outil de conceptualisation. Pour Sowa, le sens d'une unité linguistique sera la représentation de la dénotation de cette unité. Cette unité linguistique hérite par ce fait même des caractéristiques du référent définies au chiffre 1 du graphe présenté ci-dessus. La sémantique véhiculée par le réseau associatif de Sowa est purement référentielle. Par ailleurs, cette attitude rejette de facto la possibilité d'une sémantique linguistique propre à chaque langue. Le signe linguistique n'a plus de signifié, il n'est qu'un référent associé à un signifiant.

BIBLIOGRAPHIE

ARISTOTE, *Organon*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1966.

DANLOS, L. (1985), *La génération automatique de texte en langues naturelles*, Paris, Masson.

DESCLES, J.P. (1987), "Réseaux sémantiques: la nature logique et linguistique des relateurs", dans *Langages*, Paris, Larousse, no. 87, pp.55-78.

ECO, U. (1984), *Semiotics and the Philosophy of Language*, MacMillan Press.

FINDLER, N.V. (1981), *Associative networks; Representation and Use of Knowledge by Computers*, Academic Press.

HARRIS, M.D. (1985), *Introduction to Natural Language Processing*, Reston Publ.

JACKENDOFF, R.S. (1972) *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, Cambridge, MA, MIT Press.

KOSSYLN, S.M. (1980), *Image and Mind*, Cambridge, MA, Harvard University Press.

PETRI, C.A. (1977), "Modeling as a Communication Discipline" dans Berliner and Gelenbe, eds., *Measuring, Modeling, and Evaluating Computer Systems*, North-Holland, N.-Y.

QUILLIAN, M.R. (1966), *Semantic Memory*, Cambridge, Mass., Bolt Beranek and Newman.

RASTIER, F. (1987) (A) "Présentation", et (B) "Représentation du contenu lexical", dans *Langages*, Paris, Larousse, no.87, sept. 1987, (A) pp.5-19, (B) pp.79-102.

SCHANK, R. (1975), *Conceptual Information Processing*, Amsterdam, North Holland.

SOWA, J.F. (1984), *Conceptual Structures; information processing in mind and machine*, Addison Wesley Publ.

WITTGENSTEIN, L. (1961), *Tractatus logico-philosophicus. Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.